

Section

Patrimoine

C.I.S.

N° 12

L'eau



dans la communauté de communes
de la région d'Hallencourt

Souvenirs

1) Écrit et raconté par Monsieur Barbette du village de Frucourt :

I o cinquante ans i n'y avoait à Freucourt d'yeu courante equ'dins chés rios quint i pluvoait. On n'avoait a ch'momint lo troés sortes ed'yeu : el yeu d'mare, el yeu d'chiterne et pi el yeu d'pur.

A part quelques tchotes mares ed' partichulierss, i avoait trois mares d'commune. I servoéent à foaire boère ché bêtes, surtout chés vaques, ché cvaux pu naxieux¹ i trouvoéent, sins doute, qu'el yeu d'mare all sintoait un molé l'purin. Quant i pluvoait chés fiens i coulouéent dins chés rues. Pourtant i paroait qu'in'avoait qui faisoait leu chid avec d'el yeu d'mare et pi qu'in' sont point morts !! Du moins on l'o point seu !

Chés mares chétoait itou l'réserve d'yeu quant i avoait l'fu queque part. Tous ché gins d'ech poeyi i v'noéent avec des sieux. I in'avoait un qui puchoait l'yeu dins l'mare et pi zeutes i faisoéent l'tchaïne pour passer ché sieux d'main in main jusqu'à l'pompe à bros.

Chés mares y servoéent itou à ret'nir l'yeu d'pluie pour l'impetcher d'raviner ché rues in pinte.

Mais pour nous, ché piots, ch'étoait nos terrains d'ju. Al'sortie dech l'école on s'amusoait à foaire des ricochets sus l'yeu avec des morcieux de panne ou bien d'ardoése. L'été on petchoait des camborgnes² avec eine boète au bout d'un bâton, on essayoait d'attraper des libellules. Au vépe on plotoait avec des cayeux ché rots qui couroéent d'su ché murs. Quint on avoait un tchot parisien in vacances, on l'faisoait r'bayer din l'yeu et pi on j'toait un gros cayeu à côté d'li pour l'ekerbucher... I r'partoait in brayant.

L'hiver i j'loait gramin pu fort qu'ei'n'hui, on berzilloèmes nos galoches in patinant su l'glache. On no sommes bien foait atuire³ par nos pérents qu'avoéent tout l'temps peur qu'on tchéche d'din et pi qu'on fuche noyés.

El yeu d'chiterne al servoait à toute din l'cour, pi din l'moéson. Chétoait à boère pour chés cvaux, chés vaques, chés cochons, chés glaines, ché canards mais itou pour laver chés pavés, foaire el lessive, laver chés ledgèmes, et pi s'laver li-même. Ch'étoait l'yeu d'ché nocs, r'tcheuillie quint i pluvoait. A part quéques étrons d'pigeons et pi d'mougneux ramassés su ché toétures al étoait pu prope qu'el yeu d'mare.

I falloait point l'gaspiller pace que si in'pluvoait point, i n'avoait pu d'yeu. El grande lessive chétoait tous les troés moés, ché pavés on zé lavoait eine foé pa s'maine et pi pour el toélette d'au matin on n'lavoait que s'qui d'épassoait d'ché s'habits.

Pour mi l'pompe d'el chiterne chétoait point un ju. Ch'balancier i n'étoait point dur à foaire marcher mais quint i falloait rimplier ch'bac pour chés bêtes ou bien ché batchés pour el' lessive, j'auroais miu aimé aller juer.

Ech que j'aimoais bien chétoait ch'pur. Des purs ed'commune y in avoait quequ'z'uns à Freucourt, à peu près un tous les chint métes su l'bord d'ché rues. Pour nous ch'pu près, ch'étoait ch'pur d'all plache au mitan d'ech' poeyi. I y'in avoait bien un à no moéson mais i n'avoait point servi d'pi d'z'énées, el yeu a n'étoait pu propre. Si on n'puche point d'yeu din in pur el yeu a n's'ernouvelle point.

J'alloais à ch'pur avec m'mère. J'avoais l'droet d'laicher déchindre l'seille mais j'n'avoais point l'droet d'ouvrir l'porte. Ch'étoait m'mère qu'al attrapoait ch'creuchet pour attacher l'seille al corde. I falloait s'bacher d'su ch'treu d'ech pur in s'et'nant d'eine main pour n'point tchère ed'din. On laichoait déchindre l'seille, par sin poéd all intrainoait ch'treuil pi avec li

¹ friand

² têtard

³ gronder

ché manivelles i tornoétent à toute vitesse. Ché ch'qui m'amusoait. Mais i falloait appuyer su ch'l'arayoère pace qu'el seille in balanchant au bout del corde all berlingoait su ché cayeux d'el paroé, all risqu'choait d'être berzillée. J'aimois bien itou intindre ch'plouf qu'all faisoait in touchant l'yeu, a résonnoait jusqu'un heut d'ech pur.

Achteur falloait r'monter l'seille, all étoait à 60 vire à 80 metes ed profondeur pour ché purs d'el rue d'in heut. M'mère d'un côté, mi d'leute on tornoèmes ché manivelles. Quint ech sieu i l'arrivoait in heut i falloait s'erbacher su ch'treu pour el ram'ner in t'nant d'eine main ech'baton d'ech l'arayoère pour qui n'er'dechinche point. L'manœuvre a n'étoait point aisée, pi in'falloait surtout n'point tchère ed dins. Bien qu'j'étoais tchot j'aidois m'mère pace que tout seul all auroai yeu des diffitchultés. Ché pour o qu'ché femmes quint i avoétent b'zoin d'yeu i milouétent pour prendre leu sieu quint y voyétent quiqu'un ach'pur. Chétoait itou l'occasion d'foaire la causette tout in s'donnant un queu d'main. Chés gins i savoétent s'aidier et pi s'parler in ch'temps lo...

El seille ram'née al moaison, all étoait posée dins un coin d'el tchuisine, feurmée avec un couvert. Y in avoait pour queques jours. Quint on avoait b'zoin d'yeu on l'puchoait avec eine pinte in fer blanc, qu'elle restoait accreuchée al seille.

L'été quant i faisoait sé i n'y avoait pu d'yeu dins ché mares, ni dins ché citernes, i falloait tirer d'ol yeu à ch'pur pour chés bêtes. Ché tchultivateurs i s'mettoétent insane, i 'z'accreuchoétent eine polie d'su un pur al'plache d'ech treuil pi i tiroétent eine grande seille avec un cvau. I falloait prinde l'seille au moins à deux, l'verser din un bac, r'pucher l'yeu din ch'bac pour rimplir ché ton'nes. Pi r'porter l'yeu din ché patures ou bien din l'cour. Tout ch'travail lo i s'faisoait au vépe après eine journée ed'moés d'eux. Qué différinche avec ein'hui, qui n'ont pu qu'à torner ch'robinet in déchindant d'leu tracteur... ! »

2) Les mares de mon enfance : écrit par Monsieur Christian Leguay d'Allery, les événements cités sont à situer dans les années soixante :

« Dans mes souvenirs d'enfance, un de nos endroits de jeux favoris était les mares de notre village d'Allery.

Elles nous ont occupé bien des jeudis après-midi. Toutes dans ma mémoire sont riches d'anecdotes.

Bien que leur approche eut été interdite par nos parents, car dangereuses, les vilains garnements que nous étions avons passé le plus clair de notre temps libre autour ou dedans celles-ci.

La mare de Monsieur Périmony se situait assez loin des dernières maisons du village, route de Mérélessart, nous avions ainsi tout le loisir de braver l'interdiction et de pratiquer comme sûrement bien des enfants dans d'autres villages à de curieux jeux aquatiques.

C'était notre mare à têtards. Nous étions les rois de la pêche à la grenouille, les concours étaient très disputés, et les expériences sur les pauvres batraciens très ... pimentées.

Allongés au bord de l'eau glauque, nous avions le temps d'entendre venir le propriétaire et ses chevaux, il nous suffisait alors de se jeter à l'eau en petite tenue, de se plaquer contre le bord du bassin et de laisser passer. Quelques fois un véhicule plus rapide nous obligeait à un repli stratégique après avoir récupéré nos vêtements dans le champ de blé le plus proche.

Cette mare de trois mètres sur huit environ, n'était sûrement pas destinée à nos ébats, mais nous avions un tel plaisir de nous y retrouver qu'aujourd'hui encore je regrette sa disparition.

Et puis avec le recul, je me dis que cette mare avait des vertus inexploitées. En effet nous passions notre jeudi dans un mètre d'eau, certes, mais surtout dans cinquante centimètres de vase composée de je ne sais quels éléments douteux, et jamais nous n'étions malades. Des gens vont si loin soigner leurs rhumatismes alors qu'à Allery, il y avait ce qu'il fallait. Un champ a désormais remplacé cette mare.

La mare Davergne se situait à mi-côte, route d'Hallencourt, dans le village. Elle devait servir d'abreuvoir aux vaches, aux chevaux et recueillir les eaux qui descendaient de cette côte pentue.

C'était avant tout notre patinoire. Nous attendions avec impatience l'arrivée de l'hiver. Après quelques tests de solidité, nous passions des heures à jouer au hockey sur glace, à inventer des jeux de glisse au grand dam des parents et des voisins qui craignaient que la glace se brise.

Il faut croire qu'il devait geler fort à cette époque ou que nous n'étions pas bien lourd car aucun accident ne fut à relever, fort heureusement.. Je me souviens encore des contacts avec cette surface en béton, des bleus, des arcades sourcilières ouvertes, mais c'était le temps de l'insouciance et des jeux simples et sains bien qu'un peu dangereux. Une maison s'élève maintenant à l'endroit où se trouvait la mare Davergne.

Une autre était synonyme de malheur et avait marqué nos esprits d'enfants. C'était celle qui se trouvait rue du Quayet en face de la menuiserie de Richard Poirer. Un jour on y avait repêché son petit garçon. Nous passions devant avec cette image, ce qui nous dissuadait d'y approcher. Un parking l'a remplacé et c'est tant mieux.

Puis il y avait la mare de la briqueterie située non loin du cimetière. C'était de loin la plus dangereuse car assez profonde pour les enfants que nous étions. C'était pourtant notre piscine olympique. C'est dans cette mare que les plus grands d'entre nous avons appris à nager. Nous avons même installé un plongeon qui servait à des concours de sauts les plus périlleux. L'eau était relativement claire mais froide, on ne pouvait pas tout avoir. Une pâture est maintenant implantée au-dessus de cette belle mare.

Je regrette évidemment la disparition de toutes ces mares, nostalgique des jeux de ma jeunesse bien sûr, mais elles avaient leur utilité. La plus importante pour moi, au même titre que la disparition des haies et des talus, c'est que ces mares étaient un rempart à l'envahissement des eaux dans notre village. N'oublions pas qu'Allery est situé dans une vallée, entourée de coteaux assez élevés. Je constate pour finir que depuis un an, notre rivière a débordé trois fois et qu'une impressionnante coulée de boue a envahi il y a six mois les rues de notre petit bourg.

3) Poème écrit et lu par Roland Dumont d'Hallencourt : « Eine tchote goutte ed'ieu »

*Avez-vous déjà vu
Eine toute tchote goutte ed'ieu
Posée in étchilibe
Sur eine feuille ed rosieu ?*

*Al vient d'lo tout in heut
Ch'est un bienfouait du ciel
Al o un reule bien bieu
Bieu, pi si naturel.*

*Pour eq chés plantes, du coup
Profitant d'échl'aubeine
Qui s'dévoilent tertous
Pour continuer al t'chaine*

*Al est bien posée lo,
In étchilibe instabe
Seurtout, n'y touchez point,
Al filrouait tout au diab.*

*Pour ein tout tcot momint
Al vo couère rester lo.
Al y preind bien sin temps
Al preind un peu d'erpos.*

*Mais mi, tchote goutte ed'ieu
Comme j'érouais bien voulu
T'warder pour mi tout seu :
T'warder comme ej't'ai vu.*

*Lo, comme un diaman
Sur ech'vert qui l'supporte
Al est pour ein momint
Comme in sursis in sorte*

*Al connouait sin destint
Qui est chti chi, bien nob
Glacher sur ech terrain
Pour qu'chés rachaines l'absorbent*

*Pour mi, j'rève comme un fou
D'al l'ieu si pure, si belle,
An'sé conserve point
A s'évapore d'un coup.*

*Belle ieu, si pure, si claire
Glache d'et'feuille ed rosieu
Pi, étal'té'lo à terre
Pour nourrir échl'ormieux
Qu'on souait tout auant qu'mi
A dire toutes mes conneries*

PUITS, MARES ET CITERNES :

Généralités sur les mares :

Définition de la mare : « La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable pouvant atteindre au maximum 5000 m². Sa faible profondeur qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. Elle est souvent alimentée par les eaux pluviales et exerce un rôle de tampon au ruissellement. Elle est donc sensible aux variations climatiques et météorologiques. Son fonctionnement est régulé par l'homme. »

Les mares étaient abondantes dans les régions où s'est maintenu, jusqu'à une période récente, un élevage agricole important. Les anciens usages des mares sont nombreux : eau domestique près des habitations, abreuvoir pour le bétail, lutte contre l'incendie, rouissage du lin ou du chanvre, réserve d'eau pour les forges, bassin pour l'assouplissement des osiers de vannerie, toilette, lessive et même brassage du cidre... De plus les mares jouent un rôle important dans la régulation du ruissellement pluvial et dans la prévention des nuisances et des catastrophes chroniques : inondations, coulées de boues, érosion des terres. Elles partagent ces fonctions avec les haies, les fossés et les bosquets.



(La mare d'Étalminil était à l'état d'abandon en mars 2001 ; en mars 2003 elle a été curée et ses abords nettoyés)

Malgré tout l'intérêt qu'elles représentent, les mares sont l'objet d'indifférence, voire de mépris : on les considère comme des cloaques malodorants, des nids à moustiques ou tout simplement des zones non productives. Elles sont victimes de comblements massifs et 90% d'entre elles ont disparu en un siècle.

Les mares étaient aussi des sites de reproduction pour les batraciens (crapauds, grenouilles, tritons et salamandres) et pour les insectes (libellules, demoiselles, nêpes, ranatres, dytiques, notonectes...)

Des végétaux adaptés à l'alternance des périodes de sécheresse et d'inondation vivaient dans et au bord des mares (laïches, joncs, roseaux, nénuphars, massette, prêles, renouées algues...)

Depuis quelques années, des associations, des particuliers ou des collectivités locales prennent conscience de l'importance des mares, de la nécessité de les restaurer, de les protéger ou même d'en créer de nouvelles car elles deviennent des pôles d'intérêt pour la population, notamment les enfants.

Généralités sur les puits :

Dans tous les villages, les puits ont longtemps été la seule source d'approvisionnement en eau potable. De formes très variées et le plus souvent à usage privatif, ils passent inaperçus. Le dispositif le plus répandu en Picardie, pour puiser de l'eau dans un puits, est un treuil à manivelle qui permet de descendre un seau au fond de l'orifice. Le tambour, le plus souvent en bois est alors protégé par un petit toit qui surmonte un édifice de pierres ou de briques. Les puits privés servaient parfois de chambre froide : on n'hésitait pas à mettre la crème dans la seille pour la conserver.

L'arrivée de l'eau au robinet a condamné l'usage des puits. La plupart ont été rebouchés ou plus grave ont servi de trou à ordures, entraînant des pollutions de la nappe phréatique.

Leur réhabilitation participe à l'embellissement du village et au maintien du cadre de vie rural.

Les textes précédents situent bien le rôle des puits, mares et citernes, nous allons approfondir le sujet en les étudiant par villages :

Voici les résultats extraits d'un recensement de la population de 1896 parus dans une notice descriptive et statistique du département de la Somme en 1916 :

Village	Puits	Mares	Citernes
Allery	190		6
Bailleul	95	2	3
Citerne	4	1	17
Condé Folie	156	8 étangs	1
Dodelainville	43	12	
Érondelle	4	20 (étangs compris)	
Fontaine sur Somme	1420		
Frucourt	17	3	6
Hallencourt	8	6	100
Hocquincourt	6	1	1
Huppy	76	8	6
Liercourt	25		
Longpré	40		
Mérélessart	Refus de répondre à l'enquête		
Sorel	5	16	21
Vaux Marquenneville	10		
Wanel	7	15	
Wiry au Mont	12		8

1) à Frucourt (d'après M. Barbette)

Plus qu'une traduction du texte en picard cité précédemment, ce texte est un véritable recueil de gestes oubliés, il mérite toute l'attention du lecteur.

« Jusqu'en 1962-1963, époque de l'installation de l'adduction d'eau potable, l'eau était à Frucourt, comme d'ailleurs dans les villages voisins situés sur le plateau, une denrée précieuse. Elle était fournie par les mares, les citernes et les puits.

Le village comptait trois mares communales recevant les eaux de ruissellement des pluies. Elles remplissaient trois fonctions : celle d'abreuvoir pour les animaux, de réservoir pour la lutte contre les incendies et de bassin de rétention freinant le ruissellement. Ces mares furent entourées de murs en 1898 par mesure de sécurité. Elles furent au cours des années l'objet de délibérations du conseil municipal pour leur curage et la vente des boues, mais surtout pour l'étanchéité ; des

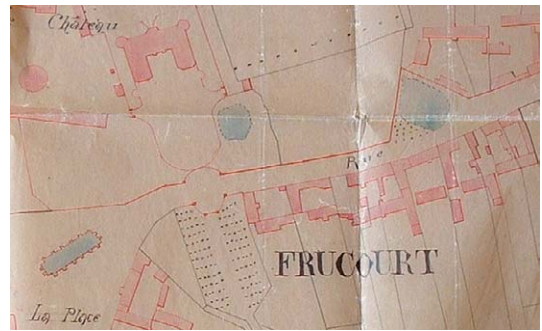
voisins se plaignant souvent des infiltrations dans leurs bâtiments contigus. L'eau était plus ou moins polluée par l'écoulement des purins sortant des cours de ferme. Lors de leur tournée, les gendarmes dressaient des procès verbaux pour écoulement de purin sur la voie publique, mais lors des orages, il était impossible d'éviter le ruissellement des fumiers qui trônaient au milieu de chaque cour.

Lors du bombardement de Frucourt en juin 1944, une bombe explosa dans la mare près du château, l'argile qui lui donnait son étanchéité ayant été perforée, cette mare ne retiendra plus l'eau. Les deux autres seront, au cours des années soixante-huit soixante-dix, comblées puis transformées en espace vert.

L'eau d'usage courant pour la basse-cour, le nettoyage, la lessive, la toilette... et la fabrication du cidre, était fournie par les citernes munies d'une pompe à piston actionnée manuellement. La plupart des maisons possédaient une citerne en maçonnerie qui recueillait l'eau des gouttières. Plus propre que l'eau des mares, elle n'était pas cependant potable.

Pour leur alimentation les habitants de Frucourt disposaient, outre quelques puits privés, de huit puits communaux : un tous les 150 à 200 mètres environ. Les puits étaient coiffés d'une charpente en bois soutenant le treuil, couverte d'un toit en tôle et habillée de planches pour la sécurité. Une porte sur le devant donnait accès au puits. Une corde en chanvre munie d'un mousqueton s'enroulait autour d'un treuil actionné par deux manivelles, une de chaque côté. La seille, seau en bois ou en métal, cerclée de solides cercles de fer qui la protégeait des chocs contre les parois du puits, était accrochée à la corde et entraînée vers le fond par son poids. La corde en se déroulant entraînait la rotation du treuil et des manivelles. Pour ralentir la descente de la seille, qui en se balançant au bout de la corde se serait endommagée sur les silex de la paroi, une pièce de bois que l'usager tenait appuyée sur le treuil servait de frein. La seille était remontée en actionnant le treuil au moyen des manivelles à une ou deux personnes suivant le poids, c'est à dire la contenance de la seille. Si l'usager était seul, il lui fallait pour récupérer la seille pleine, la tirer hors du puits en tenant de son autre main le frein serré pour ne pas la laisser redescendre et surtout éviter en se penchant au-dessus du vide de tomber à l'intérieur du puits. La chute était mortelle. Des accidents se sont produits (voir compte-rendu n° 10)

Il arrivait que la seille se détache, ou que la corde casse. Il fallait alors descendre dans le puits le grappin communal dont le garde-champêtre avait le dépôt. Il s'agissait d'un axe central muni d'un embout et de trois crochets mobiles tenus ouverts par des cliquets fixés à l'axe central. Quand l'embout heurtait un obstacle au fond du puits les crochets comme les serres d'un oiseau de proie se refermaient sur l'objet rencontré. Il fallait souvent plusieurs tentatives avant de remonter l'objet souhaité.



L'entretien des puits était à la charge des usagers. Il leur appartenait entre autres de remplacer la corde usée et le conseil municipal avait du prendre en 1902 une délibération fixant les cas dans lesquels la corde communale pourrait être utilisée ; en voici la teneur : « la corde communale ne servira qu'à descendre une personne dans les puits communaux et particuliers, dans des circonstances exceptionnelles (retirer un noyé, un objet tombé dans le puits, se rendre compte des réparations ou travaux à exécuter, etc...) ; dans aucun cas et pour aucun puits elle ne pourra être utilisée pour des travaux de réparation, curage, etc... »

Lors d'étés particulièrement secs, les mares et les citernes étaient épuisées, seuls les puits pouvaient fournir l'eau. Dans ces circonstances une poulie était installée sur un puits. Sur cette poulie glissait une corde attelée à un cheval qui tirait une seille d'une contenance plus importante. Il fallait que le puits soit dans une rue où il était possible d'aligner une corde de près de cent mètres en ligne droite. Les cultivateurs se rassemblaient pour cette manœuvre, car il fallait un homme pour conduire le cheval, deux autres pour sortir la seille du puits et la verser dans un bac, et d'autres pour puiser l'eau dans le bac et la déverser dans les tonnes pour ensuite la transporter dans les cours de ferme ou dans les pâtures. Tout ce travail était exécuté bien souvent en soirée après une journée de moisson...

Un seul puits a été conservé à peu près intact à Frucourt. Dans la partie basse du village, sa profondeur est d'environ quarante mètres. Ceux du haut étaient profonds d'environ quatre-vingts mètres.

Dans le fond de la vallée, où la profondeur de la nappe phréatique est moins importante, un puits privé était équipé d'un système de seaux en fonte, suspendus aux deux bouts d'une chaîne actionnée par un treuil. Quand un seau descendait, l'autre remontait. Le poids du seau vide, plus la chaîne qui descendait égalaient le poids du seau plein qui montait d'où une moindre pénibilité pour actionner la manivelle. Les seaux en arrivant en haut du puits s'ouvraient par le fond. L'eau jaillissait au-dessus d'une gouttière circulaire qui la conduisait à l'extérieur. Il suffisait de tourner la manivelle une fois dans un sens et une fois dans l'autre pour remonter rapidement une vingtaine de litres d'eau à la fois. »

2) à Allery :

Les mares :

Le cours de la rivière semble avoir longtemps suffi aux besoins, puisque ce n'est qu'en 1863 que l'on s'inquiète : *« dans un pays aussi étendu et peuplé, il n'existe point une seule mare soit à la commune soit même aux particuliers, il faudrait en cas d'incendie avoir recours aux puits pour alimenter les pompes, moyen dont l'effet se ferait trop attendre et cependant serait aujourd'hui le seul praticable. »*

L'autorisation préfectorale est donc sollicitée pour le creusement dans la rivière asséchée de cinq mares 'Pitornis', c'est à dire fait d'eau tournante.

Plus tard on songea à pourvoir le versant nord de mares, projets qui ne furent souvent que vœux pieux et s'avèrent de réalisation difficile.

En 1869, une mare fut creusée à mi-côte de la portion in-muro de la route d'Hallencourt à l'emplacement actuel de la maison de François Bully, construite en 1974.

Il faut attendre 1901 pour l'achat d'un terrain à la jonction des rues du Quayet et de la Liberté, encore nécessita-t-il six conseils municipaux. Le 18 juin 1904, le maire expose que *« la mare récemment creusée ... ne tient pas l'eau par suite de la nature essentiellement crayeuse du terrain »* En février 1905, on décide de la maçonner ; en août 1920 de réparer les murs suite aux dégâts occasionnés par les troupes stationnées pendant la guerre ; en juin 1921 de la curer ; en août 1926 et août 1936 de la réparer en urgence du fait qu'elle ne tient pas l'eau. L'arrivée de l'eau courante et la noyade d'un jeune enfant entraîneront son remblaiement en 1972.

Citons également la création de quelques mares particulières à usage d'abreuvoir et aujourd'hui également disparues, chemin du Cocriamont et route de Mérélessart.

Il ne reste plus sur le territoire que la mare dite du curé, qui n'est en fait qu'un trou de recueillement des eaux à mi-côte de la route de Métigny.

Les puits :

Allery est en grande partie construit le long d'une vallée de faible altitude (28m), déversoir naturel des eaux sauvages d'une partie des terres d'Hallencourt, Mérélessart, Wiry, Fontaine le Sec,

Oisemont, Vergies et Métigny. L'eau est donc relativement accessible, au point même qu'en période humide, elle envahit par infiltration un certain nombre de caves.

Dans la partie basse du village, un tuyau de plomb, enfoncé de quelques mètres permettait d'obtenir par pompage une eau claire et potable. Cette pratique relativement récente remplaçant le traditionnel creusement de puits, mis en évidence par le compte-rendu d'un conseil du 14 octobre 1837 : *« le maire, vu les plaintes qui lui ont été faites concernant l'ouverture d'un puits qui a été indûment ouvert sans droit sur la voie publique... considérant que des habitants de cette commune se sont permis sans droit et sans autorisation de l'autorité supérieure de faire percer un puits sur la voie publique ... qu'après l'avoir foncé jusqu'à l'eau, ils l'auraient laissé à l'abandon sans en boucher l'ouverture ... qu'après avoir consulté verbalement le conseil municipal qui a reconnu que ce puits était inutile attendu que chaque ménage avait un puits chez soit, que le douze de ce mois, il avait fait remplir et combler ce puits, comme étant inutile et dangereux ... que le lendemain vendredi treize de ce mois, les sieurs JB Constant Leblond menuisier et Laurent Delaume journalier, tous deux de cette commune, se sont permis de déboucher ce puits et de déposer sur la voie publique les matériaux qui en provenaient, que procès verbal de leur contravention a été rédigée par le garde-champêtre qui les a sommés d'abandonner leur entreprise et de le remplir de suite, ce qu'ils ont refusé, pourquoi le procès verbal a été de suite été adressé à M. le maire d'Hallencourt pour en suivre l'exécution. »*

Sur les versants, des puits variant de six à vingt mètres ont été creusés souvent à usage individuel, parfois pour satisfaire aux besoins de deux, voire trois familles.

Bref les habitants d'Allery disposaient de tout temps d'une eau de qualité, même en période de grande sécheresse comme en 1921 où on voyait journellement les habitants d'Hallencourt, Mérélessart, Vergies, munis de gros tonneaux traînés par des chevaux, venir faire provision d'eau.

Signalons enfin que les autorités militaires avaient sélectionné pour leurs besoins deux puits, l'un au milieu du Quayet ferme Gaffet, l'autre au croisement de la route de Métigny et de la départementale. Jusqu'à encore récemment ces puits faisaient l'objet d'une inspection régulière de la part des autorités militaires.

Citons Arthur Lecoite : *« Dans chaque maison existait un puits sur lequel était construit un édifice en bois, surmonté d'un toit à deux pentes. Il abritait un treuil traversé par une tige de fer, terminée à chaque bout par un prolongement renversé formant manivelle. Autour était enroulée une chaîne ou une corde avec un mousqueton auquel était fixé le seau ou la seille. D'autres maisons étaient munies d'une pompe, très peu possédaient une citerne.*

Lorsque les eaux étaient basses, on en profitait pour nettoyer le puits. On faisait appel à une personne du pays du nom de Blanger dit Cagnac. À califourchon sur un gourdin accroché à la soule (corde du puits) il descendait dans le puits jusqu'à la nappe d'eau. Avec un croc, il enlevait tous les déchets, seaux, boîtes, bidons ou autres, les accrochait à une corde qu'un aide remontait à l'aide d'un treuil supplémentaire. Le nettoyage terminé, on jetait dans le puits trois cents à quatre cents kilogrammes de chaux vive pour le désinfecter et raviver les sources. Au bout de quelques jours on tirait cinq cents litres d'eau, on recommençait le surlendemain et on laissait rapurer (décanter). Lorsque l'eau était redevenue claire, elle était consommable. Les vieux disaient : ch'pur est purifié. »

Dans la revue Eklitra n°82, le même Arthur Lecoite narre le travail des puisatiers, en voici un résumé : les puits communaux étaient creusés par des professionnels, par ailleurs marneurs, c'est à dire creusant des puits pour en extraire la marne destinée à l'amendement des sols. Ils étaient deux à se relayer : un qui perçait et l'autre qui remontait les seaux. Leur outil se limitait à un pic muni d'un manche très court (20 à 30cm) sur lequel on avait adapté une pelle dont les bords étaient relevés. Les puisatiers (chés b'seus d'pures) commençaient par tracer un cercle de 1 mètre de diamètre, à l'aplomb ils creusaient alors jusqu'à une profondeur d'environ 2 mètres. Ils ramenaient alors le diamètre du puits à 0,82m afin de pouvoir élever une muraille, faite de briques ou de silex, qui soutiendra le bâti du puits à venir, et consolidera la paroi. Arrivés à cette profondeur, ils installaient le treuil permettant de remonter les seaux remplis. Une corde était enroulée autour du

treuil. Sur ce treuil, il y avait un deuxième moulinet où était enroulée une corde munie d'une pièce ronde de 0,50m qui servait de siège au puisatier pour lui-même remonter ou descendre. Tant qu'il n'était pas arrivé à l'eau, il accrochait cette pièce à un crochet qu'il fixait, en allant, dans la paroi. Sur le moulinet qui descendait les seaux, il y avait une petite corde qui pendait, elle servait au puisatier pour actionner une petite cloche signalant à son comparse là-haut que le seau devait être remonté. Il fallait alors au puisatier éviter, pendant la remontée du seau, les morceaux instables qui ne manquaient pas de tomber, pour cela, il se collait à la paroi pour diminuer les risques. L'homme du haut saisissait le seau et en déversait le contenu dans une brouette. Ensuite, il redescendait le seau à l'aide de la manivelle, après avoir par mesure de sécurité fermé le mousqueton et abaissé le cliquet de la roue dentée du treuil. C'était un dur métier, la tâche déjà ardue quand le sol n'était pas trop dur, devenait fort pénible quand on tombait dans une sorte de tuf calcaire. Là c'était plus long à percer. Malgré la fraîcheur du lieu, le puisatier transpirait par manque d'aération et à cause de l'effort fourni. Pour reprendre des forces et du moral, on lui descendait de temps en temps une bonne bistouille bien arrosée. Plus il descendait, plus il devait prendre des précautions pour se protéger, l'eau risquant d'envahir le puits. Dès que la craie s'humidifiait, il perçait une trouée dans la paroi pour éventuellement s'y réfugier. Ces chambres, d'une hauteur de plus de 50cm, étaient placées pour dessiner, vues du haut, une croix de Saint André (4 dans un tour du puits). Lorsque le puisatier pataugeait dans l'eau, il travaillait à cheval sur le siège qui lui avait permis de descendre, afin de n'être pas trop mouillé et de pouvoir creuser encore plus profond. Il arrivait qu'en donnant un seul coup de pic, l'eau jaillisse et envahisse tout le puits, il se dépêchait alors de tirer la sonnette d'appel et de remonter avec ses outils jusqu'à l'approche d'une chambre de protection qu'il venait de creuser. Lorsque l'eau se stabilisait et que les chambres en étaient remplies, le puits était terminé et il remontait à la surface. Les puisatiers progressaient en moyenne de 3 à 4 mètres par jour. Dans les villages situés en hauteur (Hallencourt, Wiry, Mérélessart) les puits pouvaient atteindre plus de 100m de profondeur, les puisatiers se relayaient alors pour le creusement. Lors des périodes de sécheresse, on appelait souvent le puisatier pour approfondir le puits. Il fallait environ une demi-heure pour remonter une seille de 18 à 20 litres une fois le puits creusé ; il fallait être deux et s'aider des manivelles.

Les puits disparurent avec l'apparition de l'eau au robinet. Avec regrets, mais non sans malice, Arthur Lecoite termine son article par ces quelques mots : « *Où qui sont mes ptchottes cahutes, muchant chés pures où combien d'nous z'eut' s'sont assis sus l'mannoëyelle comm'tant d'eutes ch'lindroët lo si bien muché pour povoèr s'imbrasser ?* »

3) à Wiry :

Les mares :

Le 31 mai 1869, un arrêté préfectoral décide le rétrécissement de la mare de la rue à l'Eau pour procurer l'élargissement du chemin de moyenne communication 138 de Wiry à Hallencourt ainsi que l'agrandissement de la portion de la mare à conserver.

Le 6 février de l'année suivante, M. Révillon cède gratuitement à la commune un terrain pour établir une nouvelle mare. Ce terrain est situé sur le terrain de Mérélessart juste à la sortie de Wiry sur la gauche. Cette deuxième proposition est retenue, la mare de la rue à l'Eau sera rebouchée entièrement.

Cette mare fut-elle effectivement creusée ? on peut en douter car le 12 février 1880, il est dit « *la commune ne possède qu'une seule mare communale, située au milieu du village et que besoin* »



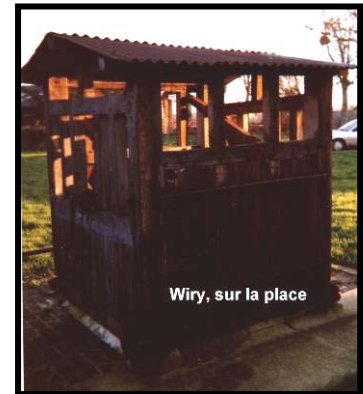
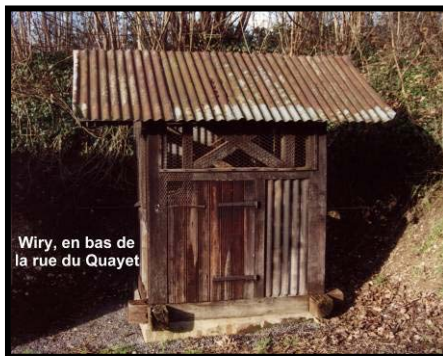
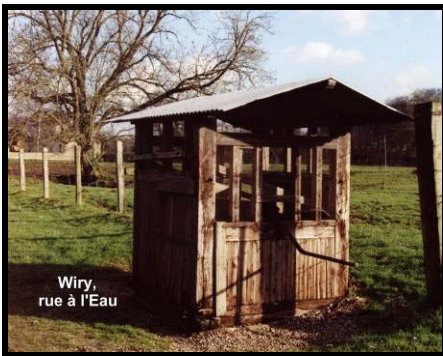
est de l'entretenir avec beaucoup de soins pour qu'elle puisse contenir une quantité d'eau nécessaire pour l'alimentation du bétail et aussi pour le cas où malheureusement un incendie éclaterait dans la commune, ... il est nécessaire que cette mare soit entourée de briques. »

Effectivement l'abattage d'arbres, suite aux mesures d'alignement du chemin de grande communication de Wiry à Fontaine, situés autour de cette mare dite mare de la ville, avait détérioré les digues par suite de l'enlèvement des racines au point qu'il se produisait des infiltrations empêchant l'eau de séjourner.

Comme la commune construit à cette époque l'école du village, les habitants acceptent d'effectuer gratuitement les travaux de curage ainsi que les charrois, les conseillers municipaux s'engagent d'autre part à verser de leurs deniers 180F pour combler le déficit. 17000 briques furent prévues pour les murs.

Les puits :

Les trois puits actuellement encore présents à Wiry sont peut-être ces trois puits que l'on désire restaurer en 1885, on dit alors « *qu'ils sont dans un état de vétusté et de décrépitude tel qu'il y a un réel danger à y puiser de l'eau* ». On ajoute : « *eux seuls peuvent fournir aux habitants l'eau nécessaire à leur alimentation.* »



4) à Condé-Folie :

Les mares :

Une mare communale se trouvait à l'intersection des routes 216 et 218 (actuellement rue du 22^{ème} RMVE) devant chez Madame Brunet. En 1896, suite à une pétition signalant la vétusté du mur et l'augmentation de la circulation, celle-ci fut supprimée.

Les puits :

Pas de puits communaux connus à Condé-Folie, mais une source : La Fontaine, toujours en place de nos jours, elle est la propriété de M. Deloubrière.

5) à Longpré-les-Corps-Saints

Les abreuvoirs :

Août 1875, décision d'établir un abreuvoir, ruelle Notre Dame, dans la propriété de Joly Jean-Baptiste.

1881 abreuvoir rue des Marais. C'est là qu'on allait puiser de l'eau pour abreuver les animaux domestiques. C'est également là que les femmes de Longpré lavaient les moutons avant qu'ils soient tondus.

Les mares :

Février 1878, établissement d'une mare en haut de la Cavée du Quesnoy.

Juin 1889, restauration de la mare située dans la Grande Cavée et celle de la Cavée Vincent.

Les mares étaient bien utiles pour recueillir les eaux de pluie qui dévalaient en abondance depuis le haut du plateau et elles constituaient aussi des réservoirs d'eau en cas d'incendie.

La baignade :

Août 1892 : agrandissement des fossés du Marquelet pour établissement de bains : « *Sur la proposition de plusieurs de ses membres, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, que les fossés du Marquelet seront agrandis, tenus en bon état, notamment à l'extrémité vers le bras droit de l'Airaines, à fin que chacun puisse s'y baigner pendant l'été. Fait et délibéré en séance et les membres présents ont signé après lecture.* »

Les puits :

Avril 1912 : une pétition demande la suppression du puits de la rue Martin Saillant et son remplacement par une pompe.

Juin 1932 : achat par la municipalité du puits appartenant à M. Masse Polydor, se trouvant dans la carrière du "château".

Les sources :

De nombreuses sources apparaissent dans les tourbières, soit en bordure de l'Airaines, soit en bordure de la Somme. Elles sont décelées par une température constante, environ 11°, ces endroits ne gèlent pas en hiver et présentent une température basse en été. Ces sources qui apparaissent au-dessous du banc de graviers, sont filtrées et absentes de microbes.

Au lieu-dit la fontinette, une source a un débit de 8 l/s.

Elles jaillissent de 9 m de profondeur.

6) à Sorel en Vimeu :

Les mares :

À Sorel en Vimeu, il existait deux mares : une petite mare, rue du Mont Hulin (actuellement rue du 8 Mai, à l'emplacement de la cabine téléphonique, près du monument aux Morts) et une grande, après l'église (le terrain est toujours communal et a été exploité comme jardin il y a quelques années).

Dans les archives, nous avons trouvé traces de débats parfois houleux, quant à l'utilisation de l'eau de ces mares. Ainsi, le 4 juin 1810, le Maire de la Commune, Monsieur Delamotte prend un arrêté interdisant aux fabricants de briques et de tuiles d'utiliser l'eau des mares. Ceux-ci continuent à s'approvisionner en eau à la grande mare. Le maire prend un nouvel arrêté le 20 juin 1810 dont le texte suit :

« Ce jourd'hui vingt juin mil huit cent dix, nous, maire de la commune de Sorel, canton d'Hallencourt, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme.

Sur ce qui nous a été représenté par les habitants, propriétaires de bestiaux de cette commune qu'il n'existe que deux mares communes dans l'enceinte du village, une grande et une petite, que cette dernière se trouvant toujours à sec dans les sécheresses de l'été, il n'existe à proprement parler que la grande mare commune proche de l'église, où chacun va puiser de l'eau soit pour son usage, soit pour ses bestiaux mais que les fabricateurs de briques et de tuiles se permettaient d'aller journellement puiser de l'eau à la dite mare avec des voitures et tonneaux ce qui la fait tarir et venir à sec.

Désirant prévenir les inconvénients qui en pourrait résulter,

Considérant qu'à la vérité, il n'existe à Sorel et dans l'enceinte du village qu'une seule mare publique (attendu que l'autre se trouve toujours à sec l'été) où chacun va puiser de l'eau pour l'usage de sa maison ou celui de ses bestiaux notamment dans la sécheresse de l'été.

Considérant que les fabricateurs de briques et tuiles vont aussi puiser de l'eau avec des voitures et tonneaux à la dite mare publique pour l'usage de leur fabrique et que la grande quantité dont ils ont besoin fait tarir la dite mare et la fait venir à sec au mépris même de notre arrêté du quatre du courant et de notre affiche du dix en suivant qui leur enjoignait de cesser d'y aller à l'avenir en telle saison que ce soit,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de la commune de conserver autant que possible de l'eau dans la mare dont s'agit pour servir exclusivement à l'usage des particuliers et des bestiaux et pour aussi en faire usage dans le cas où par accident il arriverait un incendie dans le village,

A été arrêté,

Article 1

Il est interdit à tout fabricant de briques et de tuiles en telle saison que ce soit d'aller puiser de l'eau soit avec voiture et tonneaux ou de toute autre manière dans l'une ou l'autre mare publique de Sorel pour s'en servir à l'usage de leur fabrique.

Article 2

Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du département de la Somme, baron de l'Empire, pour obtenir son approbation.

Article 3

Le garde-champêtre est chargé de surveiller l'exécution du présent arrêté qui sera affiché partout où besoin sera.

Fait à la mairie de Sorel les jour, mois et an que dessus.

Signé Delamotte, maire

Le sous-préfet d'Abbeville propose le 23 juin d'autoriser l'exécution de cet arrêté.

La préfecture d'Amiens demande le 30 juin que le Conseil Municipal donne son avis sur cet arrêté.

Le conseil se réunit, décide de demander l'approbation de ce règlement de police municipale et retourne la délibération à la préfecture. Le 30 juillet 1810, le préfet approuve l'arrêté.

En 1857, le maire du village prend un nouvel arrêté de police municipale pour interdire les glissades sur la mare en hiver. En voici le texte :

« Arrête de police municipale du 02-02-1857

Nous, maire de la commune de Sorel,

Vu la loi du 24 Août 1790,

Vu la loi du 18 juillet 1837,

Considérant le danger que courent les jeunes gens en allant sur la glace,

Vu l'accident arrivé dimanche dernier à divers jeunes gens qui ont failli être victimes de leur imprudence,

Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1 : Il est défendu de passer sur la mare pendant qu'elle est gelée pour quelque cause que ce soit.

Article 2 : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis devant le tribunal de simple police dans la personne de leur père et mère si ce sont des enfants mineurs qui sont pris en contravention.

Article 3 : Le garde-champêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

En 1910, le Conseil municipal décide de reconstruire la mare du Mont Hulin (rue du 8 Mai actuellement). Le procès-verbal d'adjudication publique du 20 mars 1910 attribue les travaux de construction de la mare du Mont Hulin au sieur Dubourguier Hector, entrepreneur à Longpré-les-Corps-Saints qui s'engage à exécuter les travaux moyennant le prix prévu dans le devis établi par l'agent subdivisionnaire (Agent Voyer), soit pour un montant de 2369,37 F.

Le 7 Mai 1910, le Conseil décide d'emprunter les sommes nécessaires.

Le 21 novembre 1910, la commune estime que les travaux exécutés par l'entreprise Dubourguier de Longpré -les-Corps-Saints ont été bien faits et autorise l'entrepreneur à récupérer le cautionnement, déposé auprès du percepteur. « *Mais il est entendu que le paiement définitif de cette retenue du 1/5 n'exempte pas M. Dubourguier de la garantie décennale à laquelle sont astreints tous les entrepreneurs* »

En 1911, le 18 juin, le Conseil Municipal décide d'augmenter l'épaisseur des murs et fondations de cette mare, « *voulant avant tout faire une mare solide* ». C'est encore l'entreprise Dubourguier qui sera chargée des travaux. Le 24 Août 1911, la facture de ces travaux supplémentaires est payée : elle se monte à 302,37 F.

Ces deux mares resteront en usage jusqu'à la fin des années 50. Suite à des travaux de voirie et à la généralisation de la distribution d'eau, elles seront comblées.

Les puits :

À Sorel en Vimeu, deux puits communaux assuraient l'approvisionnement en eau des habitants.

L'un, profond de 108 mètres, situé en plein milieu du chemin de Grande Communication n°21 de Fontaine à Oisemont posait problème. En 1864, l'administration des chemins vicinaux avait demandé, à plusieurs reprises, au maire, Monsieur Sueur, la suppression de ce puits. Le conseil municipal, réuni le 29 mai 1864, voulait que la prise en charge des frais de comblement et de creusement d'un nouveau puits soient couverts par une subvention du gouvernement. Il fallait en effet une somme de 800 f pour ces travaux.

Le conseil municipal délibère à nouveau le 07 janvier 1865 et décide ce qui suit :

« L'an mil huit cent soixante cinq, le sept janvier, le conseil municipal de la commune de Sorel s'est réuni sous la présidence de M. le Maire, au lieu ordinaire de ses séances, en vertu de la lettre de M. le Sous-Préfet en date du 27 décembre 1864, à l'effet de délibérer la proposition de M. l'Agent Voyer d'Arrondissement de participer pour la moitié dans la dépense relative au changement du puits communal situé sur le chemin vicinal de grande communication N°21.

Étaient présents M.M. Courtillier, Morel, Lejeune, Bertoux, Sueur Cléophas, Noblesse, Tripier et Sueur, maire,

M. le Maire a donné lecture :

1° - De la délibération du conseil municipal du 29 mai 1864, qui demande à M. le Préfet un secours pour aider la commune à payer sa quotité dans le changement du puits en question.

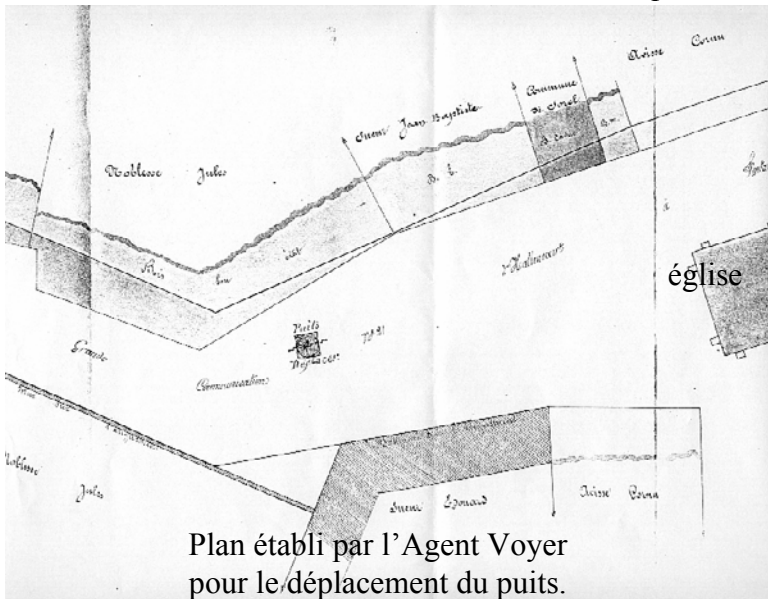
2° - Du rapport de l'Agent
Voyer d'Arrondissement qui estime la
dépense à 650 francs et qui conclut que
la commune de Sorel intervienne pour
la moitié dans cette somme.

Le Conseil,

Tout en considérant que le déplacement d'un puits qui se trouve au milieu d'un chemin si fréquenté serait très avantageux pour la circulation et pour la sécurité publique.

Regrette de ne pouvoir répondre
actuellement aux vues de
l'administration par la raison que la

commune n'a aucune ressource disponible dans la caisse municipale et que, pour la construction d'une école, son budget est grevé du maximum de centimes autorisé par la loi.



Il émet l'avis qu'il y a lieu d'ajourner cette question à l'époque où le budget lui permettra de voter la dépense.

Fait en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Signé par les conseillers et le maire. »

Finalement, après de nombreux échanges de courriers et de délibérations, le Préfet autorisera la commune à abattre sur le domaine communal des ormes qui seront vendus. Le produit de cette vente servira à payer la part communale dans le déplacement du puits. Le puits situé au milieu de la chaussée sera comblé et un nouveau de 108 mètres de profondeur sera creusé derrière l'église en bordure de la ferme Tripier. Il est actuellement fermé par une dalle de béton.

L'autre puits communal était situé rue du Mont Hulin (actuellement rue du 8 Mai), au croisement de deux voies. Il a une profondeur de 92 mètres et est recouvert d'une dalle de béton. En 1988, le Comité d'Animation du village a décidé de reconstruire à l'identique, avec des matériaux de récupération la partie visible du puits. Il s'agit d'une construction en brique et bois, recouverte de tuiles.



Un autre puits, appartenant à un particulier, est situé dans l'enceinte de la maison bourgeoise appelée « Le Château ». Cette demeure était celle du maire de l'époque, M. Sueur, cultivateur et propriétaire aisé. Le puits fermé par une dalle de béton avait une profondeur de 95 mètres. Après la Seconde Guerre mondiale, le château, qui fut occupé par la Kommandantur, resta à l'abandon et servit de terrain de jeux aux enfants du village qui s'amuserent à jeter dans le puits les volets, les portes et les fenêtres de cette maison.

7) à Vaux-Marquenneville :

Bien que dans un val, il ne se trouve ni source ni rivière dans le village. Les Vallois durent donc aménager des puits et des mares dans la commune. Ils se ravitaillaient aussi dans les communes voisines. Les réparations des puits et des mares sont très nombreuses.

Les ventes d'arbres et de boues des mares et des chemins subviennent, avec les secours, pour l'essentiel des montants des réparations.

Les mares :

Au nombre de trois, à Marquenneville, on les connaît sous les noms de « mare de la ville », « mare Jacques », et « grande mare ».

Certains cultivateurs ont bien entendu leur mare et leur puits dans la cour.



On construit un mur de soutènement à deux mares situées à Marquenneville en 1911.
La mare dite « Jacques » sans mur ni paroi est comblée en 1912.

Les puits :

Au nombre de trois, le puits situé à Marquenneville est dit « communal », les deux de Vaux portent le nom de « puits de la Maison commune » et « puits commun de la rue Culot ». La photo ci-dessous représente le puits de la rue Culot prise en décembre 2003, les broussailles qui l'entourent, empêchent de l'approcher de trop près, la structure protège encore le puits béant, il possède encore son mécanisme mais dans un état extrême de vétusté ; en été, il est à peine discernable parmi les broussailles qui l'entourent.



La pompe :

La pompe communale est située à Marquenneville.

Jusqu'en 1953, les dépenses occasionnées sont supportées par l'ensemble de la commune.

Mais en juin 1954, seulement les utilisateurs de la pompe devront supporter les charges : le coût sera de 100 F par hectare et par semestre pour les cultivateurs de Marquenneville et de 50 F par hectare et par trimestre pour ceux de Doudelainville utilisant la pompe.

En 1972, on met en place une dalle pour obturer le puits et on vend le matériel de pompage et ses accessoires.

8) à Éronnelle :

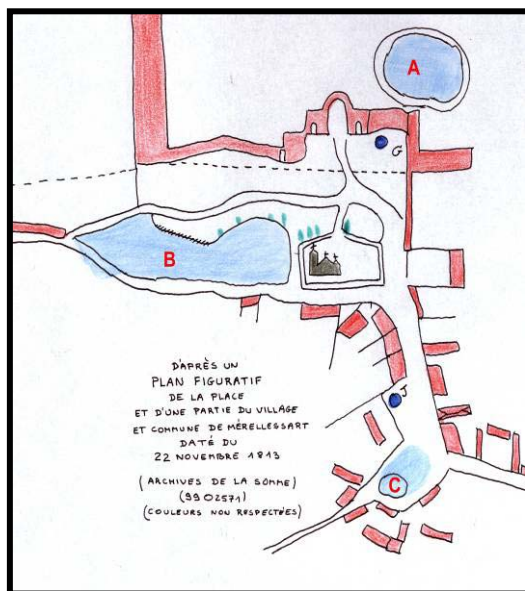
On se souvient de deux mares destinées à abreuver les vaches dont une au bout du marais au lieu-dit la Monterie dans le prolongement du fossé.

Voici le devis du 11 juillet 1873 pour les travaux à exécuter pour le forage d'un puits au prebytère d'Airondel (sic) :

« Percement d'un puits jusqu'à 8m dans la craie et tubage en bois de 10 cm de diamètre :	300
Fourniture d'une pompe en cuivre avec les tuyaux d'aspiration en cuivre rouge étamé, planche et scellements :	110
Un robinet en cuivre :	12
Une ferrure de pompe avec deux balanciers et un support à pattes :	45
Un tuyau pour ventouse et plaque de plomb pour fermer le puits :	5
Transport du matériel (aller et retour) :	25
Total :	497

9) à Mérélessart :

Les mares :

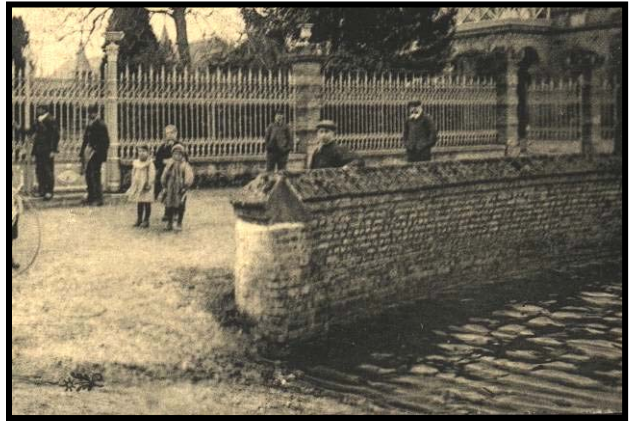


Ce plan indique la position des mares du centre du village en A, B et C. La mare A est une mare privée positionnée dans la propriété de M.Griffon d'Offoy, maire d'alors. Cette mare privée existe encore en l'an 2001 dans la cour du château.

Ce plan a été établi pour réaliser des échanges de terrain entre M. d'Offoy et la commune pour l'utilité publique est-il dit. Monsieur d'Offoy récupéra alors le terrain situé entre les pointillés et le mur de sa propriété ; mais comme le puits, *appartenant à la communauté de la ville*, à la position G sur le plan se situait sur ce terrain, il proposa de faire creuser et établir à ses frais, un autre puits au point noté J. Il est dit : « *le puits actuel est gâté pendant une partie de l'année par les eaux de mares, qui filtrent à travers les terres, inconvénient dont le nouveau puits serait à l'abri* »



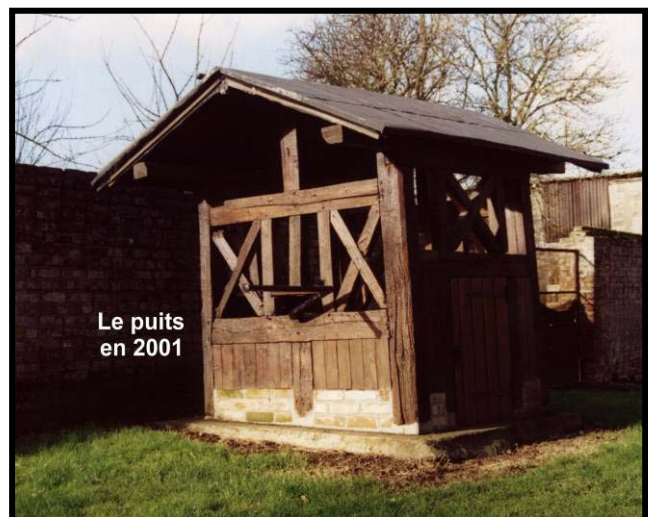
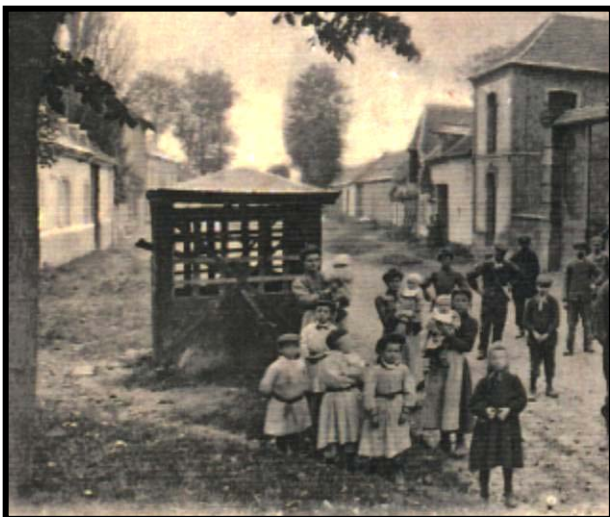
Ci-contre Paul Leroy venant puiser de l'eau à la mare près de l'église en 1955, avec son cheval



Ci-dessus, on peut voir deux mares : l'une rue de Wiry et l'autre en face du château Niquet en 1907.

Les puits :

On cite sept puits au village pouvant aller jusqu'à une profondeur de 121m. En 1953, lors d'une période de sécheresse, on se rappelle que des gens d'autres villages venaient à Mérélessart pour se ravitailler en eau.



En 1995, le puits situé à quelques mètres de l'école a été réinstallé par les stagiaires de l'atelier du Vimeu. La structure du puits a été cédée à la commune par une famille qui en avait fait l'acquisition. La position du puits doit être celle du point J du plan précédent.

10) à Limeux :

On ne se souvient que d'une mare située dans la plaine. De nombreux puits existaient chez les particuliers.

Celui-ci est encore visible devant la maison dite Bois de l'Ermitage située le long du chemin du Leige menant à Doudelainville et Huppy. (photo février 2003)



11) à Citernes :

Les boues :

Comme dans beaucoup d'autres villages, en 1890 on vendait les boues que le cantonnier avait mises en tas après la saison pluvieuse. Il est noté qu'elles devraient être enlevées dans le délai d'un mois. Le tableau suivant est extrait d'un document officiel :

numéro	Désignation des lots	Adjudicataires	Somme à payer
1	20 tas à Yonville	Des Forts Philippe	3F
2	13 tas chemin à Yonville	Des Forts Philippe	1,10F
3	9 tas rue du Bas	Quertemps François	2,30F
4	2 tas rue de Haut	Quertemps François	2.30F
5	14 tas rue Brûlée	Riquier Eusèbe	2.75F
6	12 tas rue Brûlée	Bouly Joseph	2.40F
7	9 tas ruelle Quertemps	Quertemps François	0,70F
		Totaux	14,55F

Les mares :

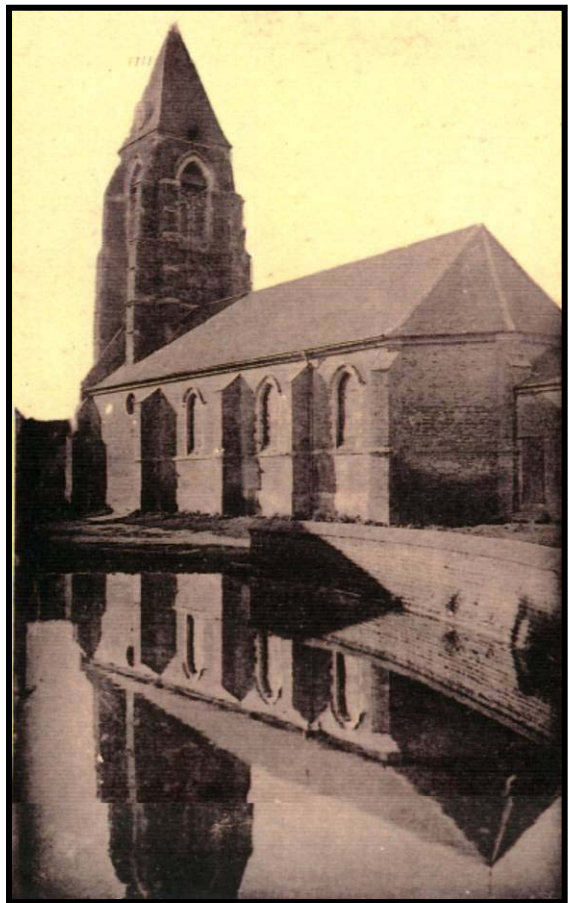
En 1873, vu le projet d'alignement dans la traversée de Citernes, il est question de rétrécir la surface de la mare communale car le chemin est très étranglé à cet endroit.

Une enquête a soulevé un grand nombre de réclamations.

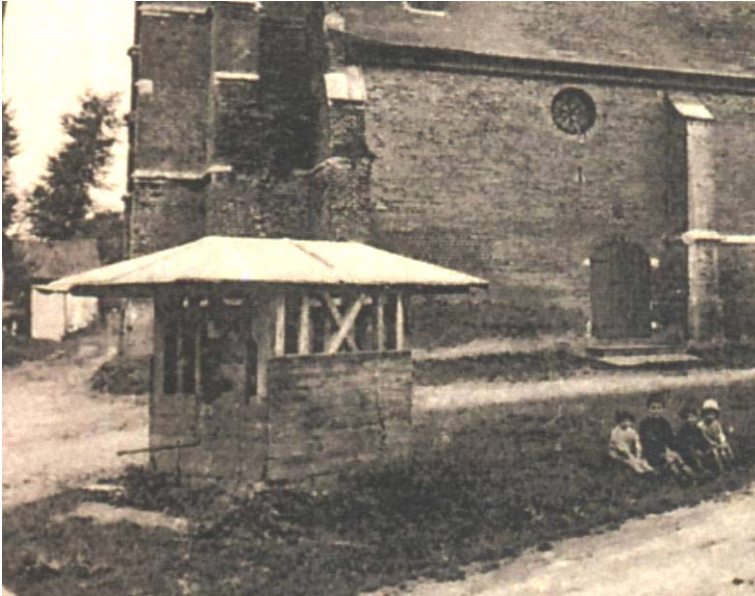
Voici un extrait du rapport fait par l'agent-voyer d'arrondissement daté du 12 juin 1873 :

« L'enquête a eu lieu dans la commune de Citernes du 12 octobre 1872 au 29 du même mois, la presque totalité des habitants est venue protester contre le projet proposé à cause de la diminution de la mare communale qui doit en résulter ... Sauf l'intérêt qui s'attache à la conservation de la mare, les raisons invoquées par les réclamants n'ont pas une grande valeur / il suffit de connaître les lieux ou de jeter un coup d'œil sur le plan pour être convaincu que l'étranglement du chemin, joint au coude à angle presque droit qu'il forme en cet endroit, gêne considérablement la circulation, la difficulté de ce passage est encore augmenté par l'existence, sur l'extrémité de la banquette latérale qui défend la mare, d'un arbre dont le pied a 5 ou 6m de circonférence et qui forme saillie sur le chemin. Tout le monde sait qu'on ne peut pas comparer une parite de chemin située au centre du village avec les parties du même chemin situé dans la plaine ; qu'en effet, dans les traverses, surtout aux abords d'une mare, il y a souvent encombrement soit de voitures, soit de bestiaux, soit de piétons... »

En complet désaccord avec ce rapport, le conseil présidé par le maire Cyr Plé, disait le 3 août 1873 « la destruction de la digue plantée en grande partie d'arbres centenaires dont les racines s'enfoncent profondément, serait l'annulation de la mare entière, laquelle est la seule ressource du pays, puisqu'elle est pour ainsi dire l'unique. Considérant en outre que la commune qui est composé de 500 habitants ne possède que 4 puits d'une profondeur de plus de 50m, lesquels au bout de 2 jours de grande sécheresse sont à sec et qu'alors la population agricole est obligée d'aller chercher de l'eau pour ses bestiaux à une distance de 12km



tandis que les ménagers passent la nuit pour en avoir quelques litres qui ne sont plus potables et que des rixes menacent d'intervenir par la privation de cet élément indispensable ... le conseil est d'avis de s'opposer à cette emprise sur la mare. »



Le commissaire enquêteur se range du côté de la municipalité et conseille de garder la mare.

Le 14 août 1873, l'agent voyer principal « est d'avis qu'il y a lieu d'approuver, en principe le rétrécissement de la mare sauf à l'assemblée départementale à examiner s'in convient de surseoir à l'élargissement du chemin jusqu'à ce que la commune de Citernes ait pu prendre des mesures soit pour

l'agrandissement de la mare sur la propriété contiguë de M. Dargent, soit pour se procurer un terrain propre à l'ouverture d'une deuxième mare » (ADS S196/1)

En 1894, construction d'un mur à la mare communale de la rue de Haut : les eaux de la mare ont dégradé et rétréci le chemin à tel point qu'il est dangereux d'y passer avec une voiture ; il doit s'agir de la mare située près de l'église visible ci-contre.

Les puits :

Le 14 février 1892, M. le maire expose que : « par suite de la mort du sieur Boinet qui s'est jeté dans le puits communal de la rue Neuve, le treuil a été brisé et la toiture fortement endommagée, qu'il a fait remplacer le treuil et fait réparer la toiture, que des réparations ont eu lieu à l'intérieur du puits »

Une facture produite par M. Dezenclos fait état d'un puits démonté à Yonville le 6 juin 1919. Trois jours plus tard le même puits est scellé à Citernes près de l'église.

Le puits de l'église (photo ci-contre) fut enlevée en 1956, car la municipalité avait choisi d'installer un grand réservoir muni d'une pompe dans l'attente du raccordement au réseau d'eau potable

12) à Hocquincourt :

Le 13 novembre 1850, le conseil municipal autorise l'établissement d'une mare, sur un terrain communal au lieudit le bout de la ville, à condition que les habitants du quartier en supportent les frais. La mare sera longue de 8m et large de 4 à 4,5m ; les terres qui seront extraites serviront à combler une autre mare située en face des bâtiments Legrand et Deneux.

En 1858, on achète un terrain proche de l'église afin d'agrandir la seule mare du village qui est trop exiguë.

Le 12 janvier 1869, on apprend que « le prix des boues de la grande mare communale sera attribué à Charles Basquet pour l'indemniser du temps employé à leur entretien » 93F avaient été récoltés lors de la vente du 5 juillet précédent.

Le 30 octobre 1868, deux habitants d'Étalminil demandent que les dépenses d'entretien des puits de ce hameau soient acquittées à l'avenir au moyen d'un prélèvement sur les fonds de la

commune ; le conseil municipal refuse car ce n'est pas coutumier d'agir ainsi et que de consentir à la demande serait créer un précédent.

Voici des extraits du compte-rendu de la restauration du puits parue le 29 février 1992 dans le Courrier Picard :

« Au hasard d'une promenade, si on prend la route au carrefour de l'école rejoignant le château de Beauvoir, on peut admirer un puits qui a été remis en valeur récemment. Sur une carte postale de 1904, ce puits est recouvert d'un toit de chaume. C'est un point de ralliement. Le cheval tire le seau attaché à une corde. Hélas, le toit de chaume s'est abîmé au fil des ans. L'adduction d'eau potable l'a rendu inutile. On l'a délaissé un peu. Il a même été recouvert de tôles en fer et bouché par une dalle.

En 1986, sur proposition d'un conseiller municipal Jean Passérieux, la restauration du puits a été entreprise. Ce conseiller se fait aider pour les travaux par les employés communaux et financièrement par la municipalité. Les tôles retirées, la charpente en bois a alors été réparée dans sa totalité. Des tuiles picardes ont recouvert joliment le petit toit à deux pans. La margelle en brique a été réparée comme le petit trottoir arrondi qui l'entoure.

Quelques stagiaires de l'atelier du Vimeu ont également donné un coup de main pour les finitions ainsi que pour le nettoyage des abords. Tous souhaitent désormais l'arrivée du printemps : on y aménagera un parterre de pelouse et de fleurs, le joli puits deviendra alors magnifique »



13) à Fontaine sur Somme :

La position dans la vallée ne justifiait pas trop l'implantation de mares dans la commune. L'eau étant naturellement abondante Dans le bulletin trimestriel n°110 de mars 1994 du syndicat d'initiative de la commune, Gilberte Wable fait état d'une mare dans la rue de la Motte. Cette mare était située sur la droite de cette rue juste à l'angle avec la route de Sorel ; ses eaux étaient destinées à combattre les incendies. Elle marque encore sa présence par l'effondrement partiel de l'entrée de la cour et des bâtiments Normand , dit-elle.

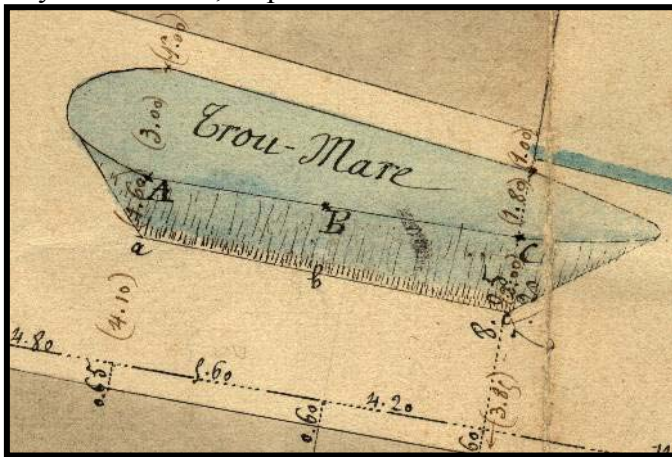
14) à Huppy :

Les mares :

Le plan cadastral de septembre 1835 laisse apparaître deux mares à Poultières, quatre mares à Trinquis et 27 mares à Huppy aussi bien chez des particuliers qu'appartenant à la commune. La plus vaste se situe au château, de forme ovoïde ses dimensions maximales sont proches de 35m et 25m.



La fin d'une mare : ce plan à l'échelle 5mm par m, établi en novembre 1874 par l'agent voyer cantonal, représente une mare située rue Lahaut à son extrémité vers Saint Maxent.



Auparavant le conseil de la commune avait reçu deux pétitions dont l'une demandait le comblement de la mare et l'autre le maintien. M. le Sous-Préfet invite alors l'agent voyer « à émettre son avis sur cette question qui est assez embarrassante. » Ce dernier écrit alors un rapport de quatre pages dont voici quelques extraits : « L'inspection du plan montre que la mare en question est peu importante, et qu'elle ne laisse à la voie publique qu'un passage trop restreint, j'ajouterai que cette mare, ou plutôt le trou improprement appelé mare, constitue

aujourd'hui un véritable précipice au milieu de la rue, il est un obstacle à la liberté de circulation, en même temps qu'un danger sérieux pour la sûreté du passage. La visite des lieux m'a permis de constater les restes de plusieurs petits pieux A, B, C, ayant servi autrefois à limiter ce trou du côté du chemin. Ce barrage est aujourd'hui anéanti en entier, et avec le temps, l'eau, aidée par la fréquentation des bestiaux que l'on conduit librement au pâturage, a raviné tout l'espace compris entre la ligne des pieux A, B, C et la ligne a, b, c indiquant aujourd'hui la séparation de la voie de passage et du trou. Pour laisser subsister ce trou à l'état de mare, il est indispensable de donner au chemin une largeur de six mètres, c'est à dire de lui rendre à peu près la même largeur qu'il avait autrefois. Mais il est manifeste qu'il ne restera du trou qu'un simple fossé qui ne saurait justifier la dépense. La conservation de ce trou me paraît d'autant moins nécessaire qu'il existe à 160m de là, une mare pouvant contenir un très grand volume d'eau. »

Pour expliquer le grand nombre de signatures (19) de la pétition en faveur du maintien de la mare, il invoque la complaisance de signataires qui ne sont nullement usagers de la dite mare. L'agent voyer conclut : « il y a lieu d'inviter la commune d'Huppy à faire procéder au comblement de la mare en question. »



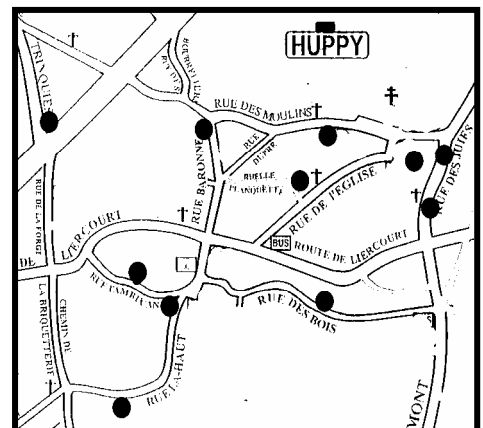
Construction d'un puisard : le 30 septembre 1881 le conseil se réunit pour délibérer sur l'écoulement des eaux au niveau de la mare de Trinquies. *« À l'issue de chaque pluie un peu abondante, la mare déverse son trop plein dans la cour du riverain et même dans ses bâtiments »* La configuration du terrain ne permettant pas un écoulement acceptable, l'agent voyer propose, le 8 juillet 1882, la construction d'un puisard à proximité de la dite mare : *« La dépense serait peu élevée , car on trouverait une marne solide à deux mètres au plus de profondeur, dans laquelle on ménagerait deux chambres. Ce puisard aurait un mètre de diamètre, non compris la muraille à laquelle on donnerait une épaisseur de 0,24m. Cette maçonnerie aurait 3 mètres de profondeur enlevé une épaisseur de marne de un mètre on creuserait les chambres qui auraient chacune au débouché un mètre de profondeur et 1,30m au fond. Il serait distant de la mare de cinq mètres, et en absorberait le trop plein à l'aide de tuyaux en poterie de 15cm de diamètre ; ceux-ci seraient à l'embouchure munis d'une grille en fer. Le devis s'élève à 150F*

Les puits :

Le plan cadastral de 1835 laisse apparaître 36 puits à Huppy et 1 à Trinques sur la place publique toujours présent en l'an 2001.



Le plan ci-contre montre les 11 puits encore présents sur la voie publique en 1950 à Huppy. La plupart étaient des puits de quartiers utilisés par 3, 4 voire 5 foyers et étaient totalement à leur charge : changement de la corde, graissage du rouet, réparation du bâti et de la couverture, curage, nettoyage des abords. L'eau arrivant dans les années 1960 au robinet, ces puits furent très souvent comblés. Délaisés, les bâtis se sont peu à peu désagrégés au point de disparaître à tout jamais de nos regards. Le puits de Trinquies fut restauré par l'ASPACH (association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artistique et Culturel de Huppy) en 1984.



En ce début d'année 2001, la municipalité a restauré deux puits situés rue Là-Haut et rue Tambucamps .



Mars 2003 :

Le travail de restauration des puits sous l'impulsion de Claude Piette avec l'aide des employés communaux a été récompensé par un prix « Rustica – Détours de France » Le jury comprenant des représentants du ministère de la Culture, du ministère de l'Écologie et des architectes des Bâtiments de France a remarqué le projet de Huppy dans la catégorie des communes de moins de 10.000 habitants ; d'où un prix d'une valeur de 1525 euros, reçu à Paris, par une délégation de Huppy

15) à Doudelainville :

La suppression des mares laisse encore des regrets dans la commune : un témoin voulant garder l'anonymat s'exprime : *« En un temps révolu mais pas très lointain cependant, le conseil municipal de la commune a pris la décision de reboucher les mares de la commune et de son annexe Warcheville. Pourtant ces mares ne coûtaient et ne gênaient personne. Elles étaient généralement situées dans un creux au sol souvent argileux qui retenaient les eaux pluviales, permettaient aux habitants d'y faire boire leurs animaux de retour du pacage communal, permettaient à une foule d'oies, canards et autres de s'ébattre dans l'eau. Il aurait suffi d'un peu de gazon, d'un banc ou deux, quelques petits arbres pour que nos aînés puissent s'y rencontrer. Sans compter que ces mares avaient un rôle à jouer, puisque les pompiers y trempaient leurs tuyaux en cas d'incendie ; que dans ce même cas, les chaînes de seaux d'eau y démarraient pour circonscrire un incendie. Et puis les agriculteurs eux-mêmes y allaient souvent pour remplir leurs tonnes à eau.*

Les anciens conseillers municipaux ont une part de responsabilité dans la disparition des puits communaux qui existaient sur la commune de Doudelainville et de son annexe Warcheville. En effet, sous différents prétextes, tous les puits de la commune ont



été démolis. Rien ne subsiste d'eux aujourd'hui si ce n'est qu'un point sur une carte d'état-major. »

Il y a deux ans, M. Maréchal racheta un puits à la commune de Saint Maxent et l'implanta en face de sa ferme, sa restauration n'est pas encore définitive. Les montants d'origine sont en orme.

Un fait divers est relaté dans le journal de la Somme le 16 septembre 1842 : *« Voici quelques nouveaux détails sur l'affaire qui préoccupe cette commune et dont la justice est saisie : deux habitants eurent quelques démêlés et se querellèrent à la suite d'une perquisition demandée par l'un d'eux, afin de rechercher quelques bottes de récoltes qu'il prétendait qu'on lui avait fauchées et enlevées. Dans la dispute qui eut lieu à cette occasion, on reprocha au plaignant d'avoir porté et jeté dans la mare publique son beau-frère, infirme depuis plusieurs années. Or, il faut qu'on sache qu'il y a 9 ans et quelques mois, que ce beau-frère a été trouvé avec ses béquilles, dans cette mare, victime d'un suicide ou d'un assassinat. Il a été toutefois constaté dans le moment, nous assure-t-on, qu'il avait reçu ou qu'il s'était fait une blessure au front. Comme on le pense bien, une demande en réparation d'honneur fut formée contre l'auteur de cette grave accusation. À l'audience de la justice de paix du canton d'Hallencourt, l'accusation fut soutenue en présence d'un auditoire silencieux et consterné. L'accusateur, par ses réponses, aux questions posées par M. le juge de paix, a encore aggravé la dénonciation. Entre autres détails, il aurait déclaré avoir vu le prévenu à deux heures du matin portant son beau-frère sur ses épaules, et se dirigeant avec ce fardeau vers la mare publique, suivi de sa sœur, femme de la victime, qui portait les béquilles. Il a ajouté qu'il l'avait vu aller se placer sur un petit monticule qui ; s'avancait à l'endroit le plus profond de la mare, et que de là, il s'était débarrassé de son fardeau en le précipitant...le lendemain, M. le procureur du roi faisait une enquête à la suite de laquelle le prévenu et sa sœur ont été arrêtés et conduits à la prison d'Abbeville. »*

16) à Hallencourt :

Les mares :

Généralités : la topographie de la commune fait qu'à Hallencourt les mares et les puits ont eu un rôle primordial jusqu'à l'apparition de l'eau potable. Pas de rivière : les mares étaient la seule source d'approvisionnement pour l'abreuvement du bétail, la lutte contre l'incendie. Terrain plat : elles servaient de réservoir pour l'écoulement des eaux. Source également de revenus, certes modestes, par les ventes d'arbres qui croissaient sur les berges. Mais aussi sources de bien d'ennuis pour leur entretien, leur curage, leur dangerosité, l'infiltration des eaux, leurs débordements en saison pluvieuse, leurs odeurs nauséabondes en saison sèche.

Localisation : En 1808, on compte sept mares publiques. Sur le plan cadastral de 1833, on peut situer les mares ainsi :

- en face de la rue des Simon, en pleine rue, au niveau des 2 et 4 de la rue Douville Maillefeu : la mare du Hâble ;
- dans la rue de la République au niveau du numéro 44, de l'ancienne usine Deneux, deux mares entourées d'arbres : l'une est la mare Michaut ; on signale aussi les mares Jacques Pot et Luc comme étant les mares de la rue du Hâble ;
- à l'angle de la rue de Verdun et de la rue de la République, une mare empiétait largement sur la chaussée : la mare des Simons ;
- rue de la République au niveau des numéros 12 et 14, non loin des anciennes halles, une mare empiétant sur la rue ;

- deux grandes mares entourées d'arbres, de chaque côté de l'intersection des routes menant à Sorel et Wanel, place du 8 mai : la mare du Frayer et la mare des Fosses appelées aussi les grandes mares ;



Les mares du Frayer et des Fosses

- place de l'église devant l'emplacement de la future mairie : la mare de l'église ou plus tard de l'hôtel de ville.

- deux petites mares situées à l'intérieur de propriétés, vers le numéro 28 de la rue Saint Denis et une autre dans une propriété rue de Wanel.

- une mare rue Saint Denis entre les numéros 57 et 61 en pleine rue à l'époque : la mare du cimetière ; elle fut déplacée en 1892 d'une dizaine de mètres car elle présentait un grand danger pour la circulation à l'angle de la rue Saint Louis ; on la dénomme aussi mare de la rue Saint Denis ; la construction de trois murs de soutènement en 1893 nécessita 41.000 briques.



Par la suite seront construites trois mares successives dans la rue à Chêches, l'une remplaçant l'autre défectueuse : la mare initiale, placée à 30m du portail de l'église, est remplacée en 1852 par la mare Beudet creusée dans un terrain proche de l'impasse du Cornet qu'elle inonde souvent ; elle sera elle-même remplacée par une mare, située plus au centre de la rue à Chêches, en 1878.

En 1836, il est fait mention de la mare du Leu située à la sortie d'Hallencourt vers Sorel.

En 1864, on achète un terrain, dans la partie dite du Hâble, non loin de la naissance de la rue des Simons (voir carte postale ci-contre). Elle servait « à l'alimentation d'une grande quantité de maisons », sa construction entraîna le comblement de la mare Luc toute proche.

En 1866 acquisition d'un terrain pour une mare rue d'Airaines appelée la mare des Rainvillers par la suite.

En 1878 également, on creuse une mare rue d'Amour appelée plus tard rue Defarcy.

En 1881, creusement d'une mare dans la petite Rue, dénommée ensuite rue Pasteur, au niveau du numéro 17 actuel.

En 1867, la mare Luc fut comblée ; elle était située juste à l'entrée de la manufacture Deneux ; en 1911 la mare des Simon disparut ; puis dans les années 1940 les autres mares furent bouchées les unes après les autres avec l'arrivée de l'eau potable. Subsistèrent jusqu'en 1958, ce que l'on appelle les grandes mares ; en 1965 on procède pour l'une des dernières fois au curage des mares de la rue Pasteur et de la rue du Général Leclerc (ancienne rue à Chêches).

Nous n'omettons pas non plus de signaler un lieudit vers Wanel dont la signification nous reste totalement obscure : la mare des croix.

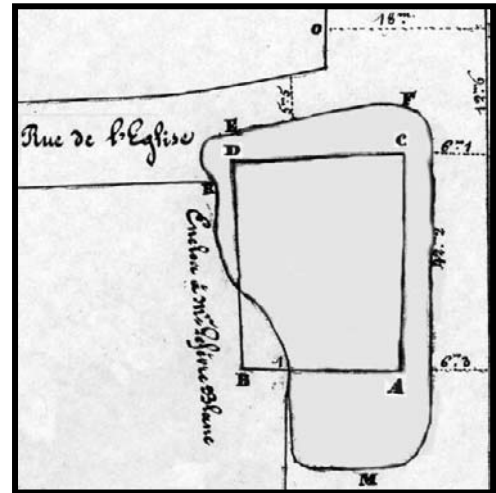


Petite histoire d'une mare parmi tant d'autres : la mare des Simon :

Comme il en est de la rue du même nom, on ne connaît pas l'origine de cette appellation.

Le 8 août 1833, le plan cadastral parcellaire fait apparaître une mare sans forme précise à l'angle de la Grande Rue (rue de la République) et de la rue du Fort (rue de Verdun), il s'agit de la mare des Simon.

Dans les années 1850, on décide de rectifier sa forme. La nouvelle mare sera représentée par un quadrilatère ABDC de 25m sur 19m approximativement. L'ancienne mare avait une étendue de 42,20m sur la Grande Rue.(AD 99O2041 plan ci-contre retouché)



De 1854 à 1857 on l'entoure de murs. À cette occasion en 1855, on signale que « les dépenses ont été plus élevées que prévu à cause des crues survenues au printemps et qui ont tenu constamment cette mare entièrement pleine ; on a été obligé de recourir à des moyens artificiels et à des travaux considérables pour la vider et pour détourner les eaux que la pente naturelle du sol y amène constamment et qu'en outre, les chiffres prévus pour terrassements ont été loin d'être suffisants, en raison de la grande quantité de matières boueuses qu'on a eu à enlever pour la nettoyer, et dont on n'a pu disposer en raison de ce qu'on a dû s'en servir pour remblais. ». En mai 1857, on couvre les murs de la mare pour leur conservation et on empierre la partie de la mare comblée pour la livrer à la circulation.

En mai 1875, on décide de curer la mare car elle renferme plus d'un mètre de vase : « dans les moments de sécheresse, quand l'eau diminue, il s'échappe des émanations méphitiques qui peuvent occasionner des épidémies dans le village. »

En mai 1877, les murs menacent de tomber à leurs extrémités, il faut les reconstruire.

Nous l'avons dit ; la mare des Simon empiétait grandement sur la route dite de Moyenneville à Hallencourt ; en mai 1879, un membre du conseil municipal demande le rétrécissement de la mare d'une largeur de trois mètres afin d'obtenir l'élargissement d'autant de la route. La proposition est mise aux voix, c'est alors que sept conseillers quittent la salle des

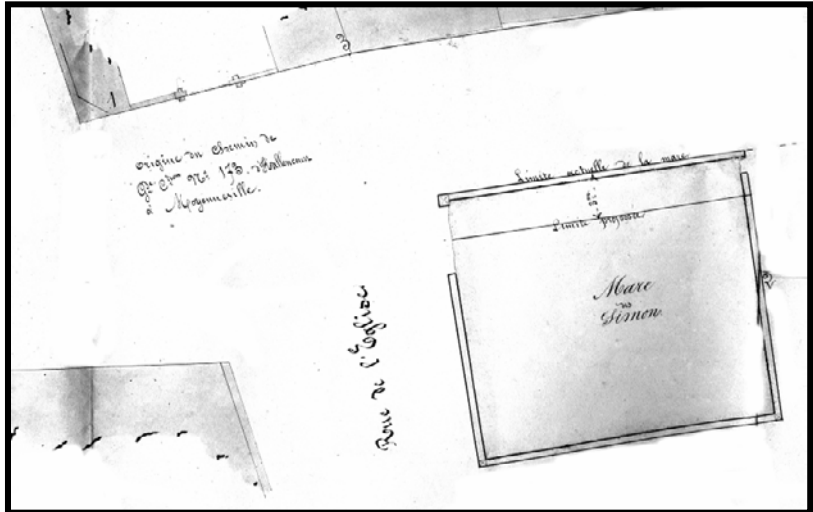
délibérations laissant neuf membres présents. Parmi eux, seulement huit votent, tous pour le rétrécissement de la mare, la majorité est déclarée acquise à la proposition formulée.

Début septembre de la même année, l'agent voyer conclut que la mare est située en dehors des limites du chemin et que le rétrécissement demandé est une mesure d'intérêt purement communal et estime qu'il y a lieu de soumettre le projet à une enquête.

Les pièces du dossier sont alors déposées pendant quinze jours en mairie, le commissaire enquêteur, en l'occurrence le maire d'Allery, M. Darras Édouard, reçoit pendant trois jours les 5, 6 et 7 octobre 1879, les déclarations pour ou contre le projet, chaque jour pendant trois heures au moins.

Voici le déroulement de l'enquête administrative : elle a été annoncée le samedi 20 septembre à son de clairon et placardée aux endroits accoutumés. Après avoir invité une dernière fois à son de trompe, les habitants à comparaître, l'ouverture de l'enquête a été annoncée au son de la cloche municipale. Les déclarations ont été reçues pendant trois jours de « deux heures de relevée à cinq heures un quart du soir ».

Le 5 octobre cinq personnes viennent pour déclarer



qu'il faut garder la mare intacte : « la mare des Simon est la plus utile et la plus nécessaire de toutes les mares communales et on ne doit pas la rétrécir, la suppression de trois mètres entraînerait forcément celle de l'abreuvoir, qui mettrait les cultivateurs dans l'impossibilité d'y mener leurs bestiaux. En cas d'incendie, elle dessert les quatre rues qui viennent aboutir au carrefour. »

Le lundi 6 octobre, sept personnes se déplacent et désirent conserver la mare, « M. Berger expose que cette mare a rendu de grands services dans les quatorze incendies qui ont éclaté à Hallencourt depuis 1815. »

Le mardi 7 octobre dix personnes sont contre le rétrécissement : « M. Louis Clément, ancien maire déclare protester de la manière la plus énergique qui soit contre toute diminution de la mare des Simon » et Monsieur Devisme, juge de paix, se prononce pour le rétrécissement : « il a déclaré contreprotester contre toutes les protestations qui précèdent, exprimant même tous ses regrets que le conseil municipal n'ait pas jugé à propos de porter la réduction de la mare jusqu'à la propriété de Sylvain Deneux de façon de donner à la Grande Rue, toute la largeur qu'elle comporte ailleurs,, sa suppression aurait été un embellissement pour le quartier, et aurait diminué l'odeur malsaine qui se dégage toujours de semblables réservoirs.

Le 16 octobre, le commissaire enquêteur conclut : « Nous devons dire que cette dernière considération, qui témoigne d'une louable sollicitude pour la salubrité publique et pourrait s'appliquer à toutes les mares d'Hallencourt, ne nous semble pourtant pas de nature à les faire supprimer. Ces grands réservoirs sont en effet indispensables dans une centre populeux, à la fois industriel et agricole, qui, en raison de son altitude élevée et de son éloignement des vallées, se trouverait dans une gêne extrême en cas de manque d'eau. Nous ajouterons que de mémoire d'hommes, la mare des Simon a rendu, en maintes circonstances, des services qui ne peuvent être méconnus, et que nous comprenons parfaitement les réclamations soulevées par le projet du conseil municipal. Il ne nous paraît pas du reste que ce projet réaliserait une bien grande amélioration au point de vue soit de l'embellissement, soit de l'assainissement du quartier. Nous sommes loin de penser, toutefois, qu'il faille laisser les choses en l'état actuel ; nous reconnaissons qu'en prolongeant la place jusqu'à la rue de l'église, on donnerait le plus bel aspect à cette aprie

centrale du pays. Il est urgent de proposer le comblement de toute la partie de la mare des Simons qui fait suite à la place, sauf à prendre en même temps les dispositions nécessaires pour que la capacité de ladite mare n'en soit pas diminuée. »

En juin 1885, on creuse un trou perdu : « Dans les orages et dans la saison des pluies, la mare Simon ne peut contenir toutes les eaux qui y arrivent, le trop plein se déverse alors sur les chemins avoisinants et non seulement les dégrade mais aussi les obstrue. Le creusement d'un trou perdu permettra de remédier à cet état de choses qui soulève de justes plaintes »



Le 15 août 1910, on vote son arrêté de mort : « l'enquête faite à domicile parmi les 29 habitants du voisinage de la mare, 15 demandent qu'elle soit bouchée, 9 sont indifférents, 2 n'ont pu être visités et 3 seulement ont demandé à ce qu'elle reste ouverte. Cette mare est un foyer d'infection, ne sert à aucun habitant, on y trouve à chaque instant toutes espèces d'immondices, voire même des cadavres d'animaux et elle peut être une cause sérieuse de maladies. »

Un arrêté du 7 août 1911 vote l'aliénation par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix de 2000 francs, d'une parcelle de 166,66m² provenant de l'ancienne mare Simon.

Réglementation : une utilisation rationnelle des eaux n'a pas toujours été pratiquée, il a fallu légiférer pour éviter les abus :

- le 17 juillet 1808 :

« Plusieurs individus se permettant de troubler la mare de la commune, il est décidé :

1) il est défendu à toute personne d'entrer dans la dite mare, soit pour se baigner ou pour emplir des tonneaux chargés sur des voitures, les personnes qui voudraient venir chercher de l'eau en voiture seront tenus d'arrêter leur voiture dehors la dite mare et de puiser par les endroits accoutumés,

2) il est également défendu d'amener baigner les bestiaux dans la mare à moins qu'ils se trouvent quelques chevaux qui ayant besoin de bain sur ordonnance des maréchaux, ... les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis par la voie de police ordinaire. Le garde-champêtre est requis pour surveiller à l'exécution du présent arrêté. »

le 13 juillet 1815 :

« Vu la plainte des habitants qu'il n'existe plus dans l'étendue de la commune que deux mares où il existe de l'eau pour les besoins des habitants, tant pour eux que pour leurs bestiaux, vu qu'il se trouve des particuliers qui ont plusieurs cannes et canards qui troublent journallement les eaux des dites mares ...

le conseil municipal arrête que dans les vingt heures de la présente affiche, tous les particuliers qui ont cannes et canards n'auront qu'à les garder chez eux, ... faute par eux de ne point satisfaire au présent arrêté leurs cannes et canards seront tués sur le champ par le garde-champêtre. »

le 5 juin 1824 :

« ... les boues qui se forment dans les rues par l'effet de la stagnation des eaux seront ramassées et mises en monceaux par ceux qui seront requis ... et ce dans les temps et saisons

convenables. Pour faciliter l'écoulement des eaux, les excavations dans les rues où séjournent des eaux stagnantes et matières malsaines seront recomblées ...

les ouvertures faites dans les rues par des particuliers pour attirer les eaux dans leurs mares ou pour les en décarosser seront recomblées quand elles seront être reconnues nuisibles à la circulation et il est expressément défendu d'en ouvrir sans une permission préalable des autorités locales. »

le 19 juillet 1825 :

« ... considérant que la sécheresse excessive impose l'obligation de prévenir ... il est de la plus haute importance de ménager les eaux de ces mares et de les conserver pures et saines, autrement elles produiraient une exhalaison insalubre et pourraient occasionner des épizooties ou tout autre contagion ... »

14 septembre 1834 :

« La sécheresse excessive impose l'obligation de ménager les eaux qui existent dans les mares de la commune et d'en empêcher l'enlèvement par les étrangers de Sorel et Wanel et par les briquetiers qu'ils emploient à faire du mortier et à la confection de briques. ... Il est pareillement défendu d'aller chercher de l'eau dans les mares communales pour faire des provisions ou des magasins par le remplissage des mares particulières... La plus petite tolérance et la plus légère indifférence à constater les contraventions donneraient lieu à la révocation des garde-champêtres

13 janvier 1854 :

« Les oies et les canards troublent l'eau des mares et les remplissent de plumes dangereuses pour les bestiaux ... »

29 septembre 1908 :

« Il est interdit de laisser écouler sur la voie publique, place publique, dans les fossés et mares servant aux habitants et aux bestiaux :

- l'engrais liquide ou purin provenant du fumier,*
- les eaux ménagères, de lessive, les eaux industrielles et insalubres »*

2 septembre 1911 :

« Il est défendu à toute personne de conduire plus de trois chevaux à l'abreuvoir public, et de les mener plus vite qu'au pas.

Défenses sont faites d'y mener des chevaux et autres bestiaux pendant la nuit, d'y laver du linge ou objets quelconques, d'y jeter des ordures ou immondices, d'y laisser introduire des oies et des canards, et d'y faire plonger ou baigner des chiens.

Défenses sont également faites de conduire à l'abreuvoir des animaux infectés de maladies contagieuses.

Il est expressément défendu aux femmes d'y conduire des chevaux.

Les chevaux conduits à l'abreuvoir ne devront pas s'y introduire plus avant que jusqu'à la hauteur du poitrail et jusqu'à mi-jambes dans le cas de sécheresse, afin de ne pas trop remuer les fonds vaseux. »

Accidents et faits divers :

le 10 décembre 1841 : *« Dans la soirée de lundi dernier, le nommé Deneux, dit Caben, s'est laissé tomber, chemin faisant, dans une grande mare rue du Hâble et s'y est noyé. Le mauvais temps et l'obscurité l'ont empêché de se tirer de ce passage très dangereux. »,*

le 20 mai 1842 : *« Un jeune enfant de 3 à 4 ans a trouvé la mort dans une mare de cette commune. Un grand nombre de voisins, quoique les portes de leurs maisons fussent ouvertes, n'ont pas vu cet accident assez tôt pour le prévenir. La malheureuse mère fut conduite à la mare par un*

pressentiment. Apercevant les bords d'une robe, elle se jeta à l'eau et retira elle-même son enfant chéri, en poussant des cris de désespoir. Les soins empressés du chirurgien n'ont pu le rappeler à la vie »

le 5 juin 1842 : « Ces jours derniers, une voiture couverte appartenant à un marchand de cette commune s'est allumée si promptement que pour l'éteindre on a été obligé de la traîner au plus vite, et de la renverser dans une mare voisine de la forge où elle était en réparation. Les ferrements appliqués au rouge avaient enflammé la paille ... »

Ces trois articles proviennent du Journal de la Somme, le suivant a été narré le 27 juillet 1880 dans le journal L'Abbevillois :

« Samedi à 11 heures et demi du soir plusieurs personnes se promenaient dans les rues de cette commune ; l'une d'elles, le nommé Edmond Lucas, ouvrier tisserand, eut la singulière idée de prendre un bain à pareille heure ; il se déshabilla et se mit à l'eau dans une mare : un de ses camarades imita son exemple. À peine Lucas était-il dans la mare depuis quelques minutes qu'il s'affaissa sur lui-même et disparut sous l'eau. Ses compagnons restés sur le bord ne le virent pas ou crurent à une plaisanterie ; personne ne vint à son secours ; quand on retira ce malheureux, il avait cessé de vivre. »

Concession : le 22 novembre 1873 , concession d'eau pour la râperie de betteraves :

« M. le directeur de la sucrerie d'Abbeville a demandé l'autorisation de puiser de l'eau dans les mares communales pour servir à l'alimentation de la râperie de betteraves établie à Hallencourt, et seulement pendant la durée de travail de cette râperie, c'est à dire un espace de temps de trois mois environ à compter de ce jour.

Il a offert d'indemniser la commune de la valeur de l'eau qu'il pourrait employer en donnant une somme de 1000 francs.

Pour cette somme il se contenterait du contenu de la mare du Frayer, sise à Hallencourt, rue de Wanel et longeant la route d'Hallencourt à Oisemont, en profitant bien entendu de la crue des eaux qui pourront y descendre, mais sous la condition que les particuliers de la commune ne pourraient aller chercher de l'eau à cette mare, pendant le temps qu'il aura le droit d'en disposer qu'avec seille, seau et cruche et non avec baril.

... Considérant que dans la commune, il existe plusieurs mares renfermant un assez grand volume d'eau pour le service journalier des habitants ; qu'en outre il y a plutôt lieu d'espérer recevoir de l'eau du ciel dans la saison d'hiver que dans toute autre saison, où souvent le manque d'eau se fait sentir.

Considérant aussi qu'indépendamment des mares communales, beaucoup de particuliers possèdent une citerne, ce qui fait que la prise d'eau dans la mare se trouve amoindrie.

Considérant encore qu'à côté de la mare du Frayer, dont il est parlé ci-dessus, il se trouve une autre mare appelée mare des Fosses, mesurant presque autant d'eau.

Que le contenu de la mare des Fosses est suffisant pendant la saison d'hiver pour l'alimentation des fermes et autres maisons d'habitation du quartier.

Considérant enfin que dans l'intérêt de la commune, et sans préjudicier en quoique ce soit aux intérêts des habitants, il y a lieu de prendre en considération l'exposé ci-dessus ...le conseil déclare donner son adhésion à la demande de M. Ernest Robin directeur de la Sucrierie... »



Les puits :

Généralités : les puits servaient à l'alimentation humaine et aux bestiaux en cas d'extrême sécheresse, situés en des points stratégiques de la commune, ils ne furent pas toujours bien utilisés ; la pollution des eaux impliquant de graves maladies. Construits à la main, les terrassiers passaient tous les deux ou trois jours chez le forgeron pour faire rechausser leur pic ou rafler leur pioche.

Localisation : des puits étaient situés rue Notre Dame près des grandes mares, rue Saint Denis, rue Pasteur ou Petite Rue (terrassément en 1887-1888), place de l'église, rue Douville Maillefeu, rue du Hâble. Ils seront pour la plupart recouvert d'une dalle de ciment en 1941 pour le puits de la rue Saint Denis et en 1944 pour les autres. Le puits dans la cour de la Salle des Fêtes disparaîtra à la fin des années 80. L'état estimatif de la dépense relative au puits dans la Petite Rue s'élève à 1188.40F, il comprend le creusement à 80m de profondeur sur un diamètre de 1,40m, 7m³ de maçonnerie, des ferrements, un treuil, une corde et trois couches de peinture.

Gestion des puits : délibération du 14 mai 1881 :

« Un membre demande au conseil de vouloir prendre sa charge l'entretien des puits communaux. Il fait remarquer que jusqu'à ce jour ces puits ont été entretenus par les habitants des quartiers où ils sont situés, mais que depuis un certain temps et par suite de l'établissement de citernes dans les habitations des personnes aisées, qui alors se sont retirées des associations, les travaux de restauration sont restés à la charge des ouvriers qui pour le plus grand nombre, sont dans l'impossibilité de payer leurs cotisations. Il pense donc qu'il est nécessaire, afin de prévenir des détériorations, qui, à un moment donné, occasionneraient des dépenses assez considérables, et dans l'intérêt de la classe ouvrière à qui, il faut avant tout faciliter les moyens de se procurer une bonne eau potable, que l'administration municipale prenne sous sa direction l'entretien des puits communaux »

Le puits de la rue Saint Denis :

Le 16 octobre 1860, l'agent voyer fait un rapport : *« considérant qu'il résulte d'un examen des lieux que ce puits est situé sur le sol même du chemin de grande communication 53 et ne saurait*

pour ce motif, être maintenu sans nuire à la circulation sur ledit chemin, considérant que par sa délibération le conseil municipal ne se refuse pas à la suppression du puits, mais qu'il demande deux ans pour cette suppression, s'engageant à expiration de ce délai de pourvoir à la construction d'un nouveau, sommes d'avis d'autoriser ladite commune à faire une minime réparation à la charpente du puits communal »

Il est dit ailleurs le 3 avril 1860 : *ce puits « alimente d'eau plus de 80 ménages, les puits à Hallencourt ayant plus de cent mètres de profondeur, et par suite étant très coûteux, y sont en très petit nombre, puisqu'il n'en existe que six pour une population de 1900 habitants, son remplacement s'élèverait à 1500F ».*

Pollution des eaux :

Le 27 novembre 1903, on ferme par mesure d'hygiène le puits de la petite Rue, l'analyse de ses eaux a démontré leur contamination.

En novembre 1907, deux cas de fièvre typhoïde sont signalés.

Le 12 juin 1912, le docteur Sarazin rapporte que la plupart des maladies des maladies épidémiques ayant occasionné la mort, ont leur origine dans la contamination des eaux.

Confirmation le 19 avril 1913 : l'analyse des eaux des puits communaux a conclu qu'elles n'étaient pas pures. La nappe pourrait être contaminée par l'ancien puits de la place qui a été utilisé comme trou perdu pour recevoir toutes les eaux des rues. La désinfection du puits ne sera faite qu'après la période de sécheresse en octobre.

Le 18 mai 1938, décision irresponsable : *« le conseil est d'avis de mettre les puits de la commune à service d'égouts, de combler en partie ces puits avec des matériaux ne pouvant contaminer les eaux, de mettre ensuite sur ces matériaux une épaisse couche de craie. »* heureusement rectifiée le 19 novembre de la même année : *« Le conseil revient sur sa décision et décide de ne pas mettre les puits à usage d'égouts. Il décide aussi de faire procéder au démontage des équarissures et de remplacer ceux-ci par une dalle de ciment, sauf pour le puits se trouvant place de l'Hôtel de Ville qui devra demeurer dans son état actuel. »*

17) à Wanel :

Les mares :

Le 18 novembre 1888, on restaure un mur de la mare de Haut pour éviter les éboulements et empêcher l'infiltration. Ce mur fait 80cm hors de l'eau, il est profond de 3,29m et mesure 36cm d'épaisseur.

En 1905, on reconstruit un mur qui est tombé par suite de l'humidité et de la gelée, à la mare communale située rue des Marettes (appelée aussi mare Pépé en 1875). Il a fallu vider entièrement la mare avant de débiter les travaux.

Le 15 janvier 1914, l'agent divisionnaire constate : *« la commune de Wanel située sur le plateau, à 5km des cours d'eau les plus rapprochés, souffre beaucoup de la disette d'eau pendant la période des chaleurs. Les puits ont une profondeur minimum de 80m, les cultivateurs n'ont pour abreuver les bestiaux que l'eau fournie par les citernes et les mares. Celles-ci, au nombre de 2 sont petites et ne peuvent, en été, suffire à l'alimentation des animaux qui se trouvent en assez grand nombre dans le village, tous les habitants se livrant à la culture et à l'élevage du bétail. Lors de l'exécution des rechargements, le service vicinal éprouve beaucoup de peine à se procurer à Wanel, l'eau nécessaire à la bonne exécution des travaux situés aux environs. »*

Il est alors alloué accordé un secours en février, pour la construction d'une mare à l'angle de la rue d'En-bas et du Feu d'os, mais la guerre arrive et cette mare ne sera pas creusée. Ce n'est qu'en 1922, que la mare voit le jour, sous la forme d'un quadrilatère de dimensions 9m ; 13,20m ; 8,50m et 10m ; dans ce dernier côté est incluse une entrée de 3m.

18) à Bailleul :

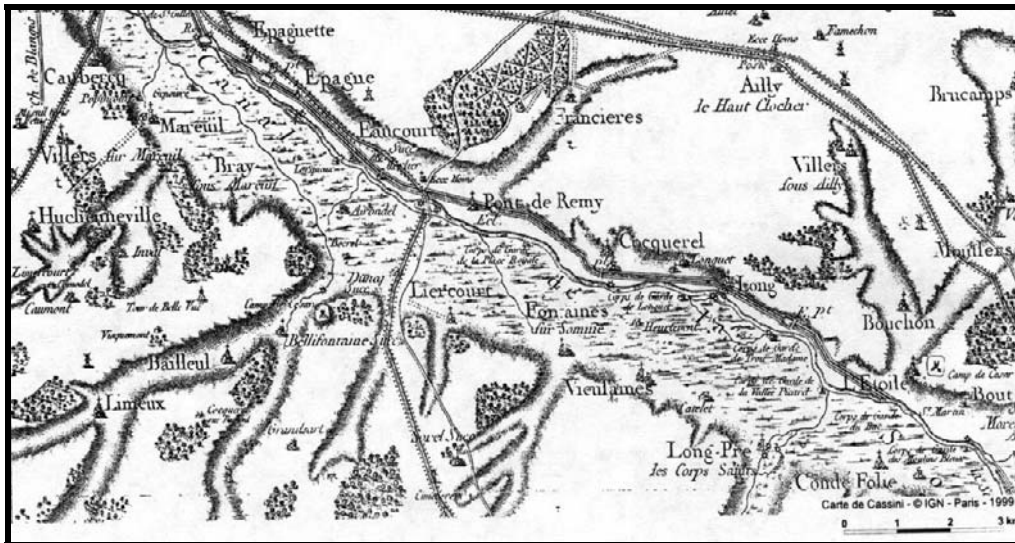
À l'exception d'une mare sise à Bailleul à l'extrémité de la rue de Bas que l'on cure en 1885, aucune mare, aucun puits publics ne sont répertoriés ni sur la commune de Bailleul ni sur son annexe de Bellifontaine.. Cependant, un puits est toujours présent sur l'ancien fief de Visquemont, il a servi récemment à une manœuvre de la protection civile. Un autre puits, muni d'un revêtement de pierres, existe toujours au sommet de la motte féodale située dans le bois qui surplombe le village. Nous ne reviendrons pas sur la mare Saint Martin, longuement évoquée dans le numéro sur les légendes.



Au hameau de Grandsart, situé sur le plateau l'eau est moins naturellement présente. On apprend que le 20 janvier 1856, les revenus de la location d'une pièce de terre dite la Terrière sont voués à l'entretien du puits de Grandsart. En avril 1875, le conseil constate que le puits de Grandsart est en mauvais état et que les habitants sont dans l'impossibilité de pouvoir tirer de l'eau ; Désiré Macquet, mécanicien à Bailleul effectuera les travaux de réparation s'élevant à 139F. Depuis 1871, le projet de percement d'un nouveau puits existait, mais, le 30 juillet 1877, le sous-préfet écrit au préfet : *« le projet relatif à l'établissement d'un puits dans la section de Grandsart est abandonné par suite de la restauration à neuf de l'ancien puits, lequel répond suffisamment aux besoins des quelques ménages qui s'y alimentent d'eau. L'abandon de ce projet est du au manque absolu de ressources de la commune. D'un autre côté, la mare établie dans cette section a été aussi depuis améliorée, et se trouve aujourd'hui pourvue d'une très grande quantité d'eau, ce qui permet aux cultivateurs de s'y alimenter pour leurs bestiaux, surtout lorsque les mares dont ils disposent viennent à se tarir dans les grandes sécheresses. »* Juin 1905, le conseil décide de remplacer la monture du puits par une autre en charpente. Mai 1931, le conseil décide de confier le nettoyage du puits à un ouvrier d'Hallencourt qui travaille aux puits à phosphate de Wanel ; il estime en outre qu'il n'y a pas lieu de contracter une assurance pour cet objet. Ce puits était situé sur la route d'Hocquincourt, non loin de son intersection avec celle d'Hallencourt, la mare se situait sur la route d'Hocquincourt, à l'intersection avec l'ancien sentier Ledien.

Le 6 août 1889, le conseil achète dans la section de Grandsart un terrain avec une mare toute construite, lequel a été saisi sur les époux Allart, Piédecoq, ex-cultivateurs, pour le compte de M. Morgand Célestin, cultivateur à Villeroy ; ce terrain a été vendu par devant le tribunal civil d'Abbeville pour le prix de 300F hors charges. Le 9 novembre 1889, Ernest Sallé, agent voyer cantonal est désigné pour arpenter et borner la parcelle de trois ares de terrain avec mare *« toutes les bornes sont en grès et ont environ cinquante centimètres de hauteur »*. Le 24 mars 1890, le conseil municipal décide l'acquisition de ce terrain (section D, n° 401P) avec la mare qui y est établie, sis au hameau de Grandsart ; *« le hameau étant jusqu'alors dépourvu de mare publique. »*, ce n'est que le 9 avril 1890 que cette acquisition est ratifiée par arrêté préfectoral. On pourrait penser l'affaire close car déjà assez complexe, mais le 8 avril 1900, on apprend que *« M. Jourdain Martial, ancien notaire à Hallencourt a fait à la date du 23 juillet 1895 l'avance des fonds (309,20F) résultant de ladite acquisition ; M. le maire prie alors le conseil d'aviser au remboursement de la somme stipulée ci-dessus à l'ayant droit. »*

COURS D'EAU :



Cet extrait de la carte de Cassini montre bien les vallées qui ont entaillé le plateau calcaire en direction de la vallée de la Somme. Plusieurs de ces vallées sont des vallées sèches : vallée de Canvrière et vallée venant de Frucourt convergeant à Limeux pour former la vallée de Limeux, vallée du Friolet débouchant à Liercourt, vallée de Sorel à Fontaine. La vallée passant à Wiry et Allery est épisodiquement asséchée. Par contre la vallée menant à Longpré et occupée par l'Airaines et la vallée empruntée par la rivière naissant à Bellifontaine véhiculent continuellement les eaux de leurs bassins versants et de leurs sources vers la Somme.

La Somme :

Rivière de 2^e catégorie permettant la pêche du brochet, des anguilles ; elle limite au nord les territoires de Condé-Folie, Longpré les Corps Saints et Fontaine sur Somme

Vers 1860 des habitants de Longpré, hommes, femmes et enfants dès l'âge de 12 ans, travaillaient à l'usine Saint de Moulins Bleus située à 4 km de notre localité. A partir de 1894, ils purent s'y rendre non plus à pied mais grâce à un service de bateau qu'ils prenaient au Pont Rouge ; c'est à dire au confluent de l'Eauette. C'était une péniche aménagée : le « Nautilus », puis « la Belle Poule » et enfin jusqu'en 1939 « le beau vallon », bateau à moteur.

En 1873, il est établi une passerelle sur la route de Condé à l'Étoile afin de rétablir la circulation longtemps interrompue par suite de l'inondation. À cet endroit, le pont enjambant la Somme, appelé pont de l'Étoile, est reconstruit en 1891.

Gilbert Wable dans le numéro 110 du bulletin du syndicat d'initiative évoque la Somme : « ... la Somme ayant formé une frontière naturelle pendant des siècles, ne serait-ce qu'entre le Vimeu et le Ponthieu, il se transmet de génération en génération, un obscur sentiment de sécurité quand on est de ce côté-ci, et un léger malaise quand on passe de l'autre côté, car 'ce n'est plus chez nous'. Ainsi pendant la guerre, alors qu'on savait les allemands tout proches au point d'entendre la canonnade, pourvu qu'ils restent de 'l'autre côté' et qu'on ne les voie pas encore, la Somme agissait comme un rempart un peu magique et créait une impression de sécurité, certes enfantine, mais tenace »

En 1994, dans le numéro 112, elle évoque le pont qui permet de traverser la Somme pour se diriger à Cocquerel, le chemin de halage, et à nouveau le fleuve :

« ... Là-bas, le Pont Blanc enjambe la Somme. Autrefois un pont menait à Cocquerel, mais il n'avait pas ces deux grandes arcades. Il était tout en fer, raide, horizontal, avec une pile dans l'eau

qui le soutenait en son milieu, et qui partageait le courant en magnifiques remous. Ses garde-fous, de part et d'autre, étaient sobrement ornés de croisillons métalliques. Ce pont là disparut à la guerre de 40, les allemands les ayant fait sauter tous...



Suivons maintenant le chemin de halage vers Long, en remontant le courant, sur notre droite. Il était jadis net et plat, avec ses deux sentiers parallèles qu'on pouvait emprunter à vélo. Aujourd'hui, creusé d'ornières par endroits, il penche étrangement vers la droite ; il va en 'débatchant', comme s'il s'était progressivement éloigné de la Somme et déplacé vers l'intérieur ... Autrefois, la rive herbue et fleurie était parfaitement entretenue ; nul arbuste n'y poussait pour permettre le halage des péniches par un attelage de chevaux. ...

Quelle leçon de patience infinie que la contemplation de l'eau qui coule, inlassablement. La Somme, si lente, si lente, prend tout son temps... Fleuve géant aux temps de la préhistoire (il suffit de contempler la vallée qu'elle a creusée), Samara au temps des romains, elle coule encore et toujours... »

En mars 2000, le débit de la Somme est de 40 m³/s.

La vitesse du courant mesurée au confluent de l'Airaines est de 4 km/h.

L'Airaines ou l'Eauette :

L'Airaines est un affluent de la rive gauche de la Somme, navigable entre son confluent et les cinq moulins de Longpré, son lit est composé de gravier recouvert de vase.

L'Airaines de la fin de la commune de Bettencourt-Rivière à son partage en 2 bras mesure 750 m.

Le bras gauche de l'Airaines dans sa traversée de Longpré s'appelle *la grande rivière* et mesure 500 m. La vitesse du courant à partir du pont de la rue du Moulin est de 6 km/h .

Le bras droit de l'Airaines dans la traversée de Longpré s'appelle *la petite rivière* ou *rivière des Louchet* et mesure 750 m. La vitesse du courant est de 3 km/h.

À partir du pont de la rue du Gué, l'Airaines s'appelle *l'Eauette*, sur une distance de 1250 m jusqu'à son confluent avec la Somme, sur le territoire de Condé-Folie.

Après les cinq moulins, la vitesse du courant est de 4 km/h et le débit de la rivière est de 10 m³/s.

Rivière de 1^{ère} catégorie, elle permet la pêche de la truite.

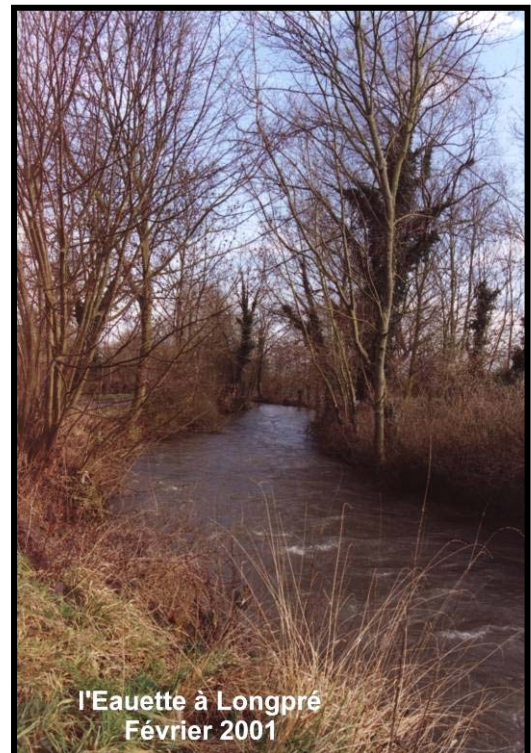
Températures moyennes en degrés en l'an 2000:

Mois de l'année	Somme	Airaines	Mois de l'année	Somme	Airaines
Janvier	5.5	3	Juillet	18	16.5
Février	6.5	4.5	Août	19	17
Mars	6	4	Septembre	16	15
Avril	11	8.5	Octobre	11	9
Mai	14	11.5	Novembre	10	7.5
Juin	17	15	Décembre	5	2.5



Pureté des eaux de l'Airaines en 1876 :

le 28 février 1876, « sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil Municipal, se rendant auprès de l'autorité supérieure se fait l'interprète des réclamations d'un grand nombre d'habitants et d'industriels de la commune de Longpré, considérant que le lavage de laine qui se fait dans un établissement situé à Courchon près d'Airaines et sur la rivière de ce nom, a pour conséquence d'altérer la pureté de l'eau de la dite rivière comme aussi d'y mêler des ingrédients nuisibles à la santé, que de ce fait il résulte un préjudice notable pour un grand nombre de personnes et surtout pour les brasseurs de Longpré dont la plupart se servent pour leur industrie de l'eau de la dite rivière, que le propriétaire de cet établissement pourrait facilement au lieu de les rejeter à la rivière, se débarrasser de toutes les saletés résultant de ce lavage en les déversant dans des entailles qui lui appartiennent, émet le vœu qu'il soit pris par l'autorité supérieure, toutes mesures afin qu'il ne soit plus permis à l'établissement de Courchon d'altérer en quoique ce soit la pureté de l'eau de la rivière dite l'Airaines. Ainsi fait et signé en séance le 28 février 1876 »



**l'Eauette à Longpré
Février 2001**

Suppression de l'association syndicale :

L'an 1895, le samedi 16 février, à 8 h 00 du soir.

Le Conseil municipal de la commune de Longpré les Corps Saints, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Gallet Edouard Alfred, maire.

...M. le Président informe l'assemblée que l'administration supérieure a déposé en mairie d'Airaines, Longpré et autres localités intéressées, pour être soumis à l'enquête, un nouveau projet d'association syndicale de la rivière de l'Airaines et de ses affluents et qu'il conviendrait de s'occuper d'urgence de cette affaire.

Aussitôt le Conseil après avoir pris communication de l'acte d'association en date du 1^{er} décembre 1894, des plans et de toutes les autres pièces du dossier concernant le projet de syndicat de la rivière sus indiquée et de ses affluents, paraissant destiné à remplacer celui formé suivant arrêté préfectoral du 20 mai 1854, considérant que le syndicat formé en 1854 n'a jamais servi que très médiocrement les intérêts des riverains et usiniers de l'Airaines.

...Considérant que l'établissement de la nouvelle association syndicale qui fait l'objet de l'enquête actuelle donnera encore un moindre profit que le syndicat fonctionnant aujourd'hui, attendu que depuis quelques années toutes les usines sans exception se trouvent sur le cours de la dite rivière, ont considérablement baissé de valeur et que même plusieurs chutes d'eau importantes sont restées sans emploi et sont parfois invendables.

Considérant que le syndicat projeté ne comprend même pas tous les riverains et ne doit être institué que pour les usiniers seuls et pour les riverains qui se trouvent en dehors des remous des chutes d'eau.

Considérant que cette situation est susceptible de porter atteinte au droit de propriété des intéressés dont les immeubles se trouvent situés dans l'étendue de ces remous et des 100 mètres en amont.

Considérant que le développement de la grande industrie contribue de plus en plus à annihiler l'emploi des petites forces hydrauliques.

Considérant que cette fâcheuse situation ne peut que s'aggraver.

Considérant que la plus grande force des chutes d'eau de l'Airaines ne dépasse pas 28 chevaux ce qui représente une modique valeur.

Considérant que dans la période la plus brillante des industries faisant emploi de ces chutes, ni l'utilité ni la nécessité d'un syndicat ne s'est jamais fait sentir et que tout marchait aussi bien qu'on pouvait le désirer quand il n'existait pas.

Considérant que le syndicat de 1854 est établi au moment d'une période de sécheresse et que depuis chacun a reconnu que le système des sources a repris leur cours normal suivant la plus ou moins grande abondance des pluies et a rendu son existence inutile.

Considérant que le droit de faire des emprunt prévus dans l'acte d'association projeté et par conséquent celui d'exécuter les travaux importants sur les propriétés des riverains compris dans les remous, pourrait avoir pour effet de porter atteinte à leurs droits puisqu'ils ne feront pas partie du nouveau syndicat.

Considérant que l'état actuel des choses et la situation à venir ne sont pas de nature à faire croire que des travaux importants décemment nécessaires ne soient susceptibles d'être exécutés tôt ou tard.

Considérant que si une pareille situation venait à naître ce que l'on ne peut supposer, vu le très peu d'importance du cours d'eau dont il s'agit, les intéressés pourraient toujours s'associer dans le but de subvenir à de nouveau besoin.

Considérant que les charges des usiniers et riverains sont déjà suffisamment lourdes sans qu'ils aient besoin de s'imposer la rétribution d'un personnel inutile qui ne les conduira à aucun but pratique.

Considérant qu'à partir, des usines des sieurs D'Hee et Boutillier jusqu'à la Somme, la rivière subit les remous des barrages, écluse de Long et que dans ce bief le curage devrait être effectué au frais de l'état.

Considérant qu'en cet endroit les effets de ce remous contribue très souvent à faire élever l'eau de pluie de 25cm et cause de ce fait aux propriétaires des berges un grand préjudice.

Considérant que la surveillance de MM. les ingénieurs et agents des Ponts et Chaussées, ainsi que celle de la police locale, suffisent parfaitement pour assurer le bon entretien de la rivière et de ses digues ainsi que la gérance régulière des usines et de leurs points d'eau.

Considérant que le syndicat fondé en 1854 n'a jamais donné de résultats pratiques, et que personne ne réclame de l'administration supérieure l'établissement de la nouvelle association syndicale projetée et qu'en la circonstance les besoins ne s'en font nullement sentir.

Considérant enfin que les lois du 21 janvier 1865 et 22 décembre 1888 de même que le décret du 9 mars 1894 ne peuvent être appliqués à ce syndicat de 1854, décide à l'unanimité des membres présents, qu'il convient de

- 1. De demander la suppression du syndicat de 1854*
- 2. Et de s'opposer à l'établissement du syndicat dont la formation est soumise à l'enquête actuellement ouverte*

et proteste de toutes ces forces contre les prétentions que pourrait émettre l'autorité supérieure en faveur de l'établissement d'une association syndicale nouvelle complètement inutile.

Buse établie sur l'Eauette :

Sur le territoire de la commune de Condé Folie, à l'endroit où l'Eauette se jette dans la Somme se trouve depuis des longues années, une buse qui traversant le lit de la rivière, est destinée à recevoir toutes les eaux, non seulement des marais de Condé, mais même ceux de Folie et à les déverser dans un fossé en contre bas de la Somme. Mais lors de crue rapide et importante arrive l'inondation. L'Eauette est le grand souci des habitants de Condé-Folie depuis au moins 170 ans.

Quelques dates :

1827 : Établissement de la buse pour le dessèchement des marais de Condé-Folie.

1839 : Rétablissement de l'ancienne buse à condition d'approfondir le fossé d'aval.

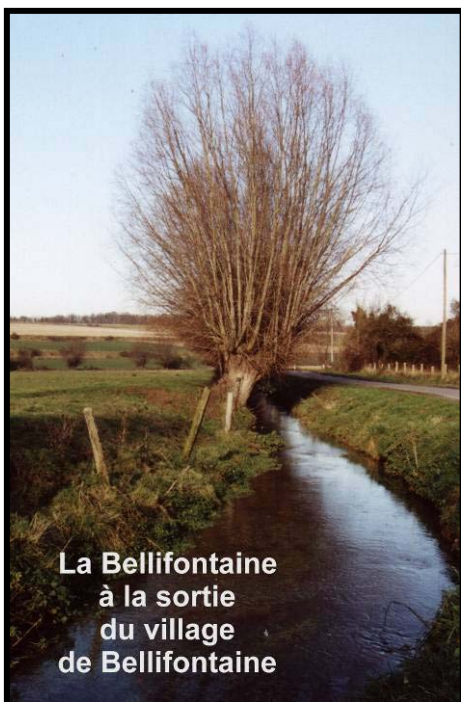
1863 : mise en demeure de la commune à reconstruire la buse.

1874 : substitution d'une buse en bois pour des tuyaux en fonte pour le dessèchement des prairies de Condé-Folie.

1978 : les travaux d'aménagement du débouché de l'Eauette sont achevés, le siphon fonctionne et le problème continue.

En 2000, la commune a de nouveau effectué des travaux.

La Bellifontaine :



La rivière prend sa source à 16 mètres d'altitude, rue du Vivier dans le village de Bellifontaine, dépendance de Bailleul. Très vite elle traverse la départementale 93 à la sortie du village. Sur sa rive gauche, des saules têtards, pleins de charme semblent l'abriter. Elle traverse ensuite une propriété privée où elle alimente des étangs récemment creusés, elle en ressort beaucoup moins limpide qu'à sa source.

Son lit alors n'est plus naturel, elle a été canalisée sur le versant de sa rive droite pour donner de la force à une chute d'eau qui alimentait un moulin à eau, au lieudit Becquerel. Le fond de la vallée initiale est à une cinquantaine de mètres. Les peupliers, ou carolines, bien alignés ont remplacé les saules. Ensuite, la rivière pénètre une zone plus marécageuse et se perd à nouveau dans les marais avant de resurgir dans la prairie à nouveau encadrée de saules. Elle traverse alors la route de Liercourt à Bray, puis s'engage dans le village d'Érondelle, elle y traverse la rue de la Gâtelette puis disparaît dans les étangs. Ensuite, elle rejoint la rivière de Bray avant de se jeter dans la Somme sur le territoire de Mareuil-Caubert.

Tout le long de son cours, le cresson croît et il n'est pas rare d'y rencontrer poules d'eau, foulques et hérons. Ses berges ont souvent été remodelées par les agriculteurs. Afin d'abreuver le troupeau ceux-ci les ont creusées afin qu'une petite mare lui soit accessible.

On peut noter une certaine confusion sur son cours au delà d'Érondelle. En effet, sur la carte IGN au vingt-cinq millième, elle est confondue avec la Rivièrette dont on va parler, le cours décrit ci-dessus porte sur la carte le nom : *ancienne Bellifontaine*. Sur la carte de Cassini par contre, on distingue très bien le cours que nous venons de décrire.

Un article, paru en 1895, écrit par M. Ferdinand Mallet, ajoute encore à la confusion. Voici comment il décrit le trajet de la Bellifontaine : « ...la rivière de Bellifontaine, prenait sa source dans une fontaine sise à Bellifontaine ; elle traverse le territoire d'Érondel, sépare le territoire de Bray, qu'elle longe dans toute son étendue, de ceux d'Eaucourt-sur-Somme et Mareuil et se jette dans la rivière de Bray à l'extrémité des près Tronchet ; ... il y a longtemps déjà que cette rivière n'est plus alimentée que par les eaux qui sortent des étangs d'Érondel ; celles qui viennent de la fontaine de Bellifontaine ont été détournées de leur cours, et forment maintenant une petite rivière qui se jette dans la Somme en amont du pont d'Eaucourt sur Somme. »

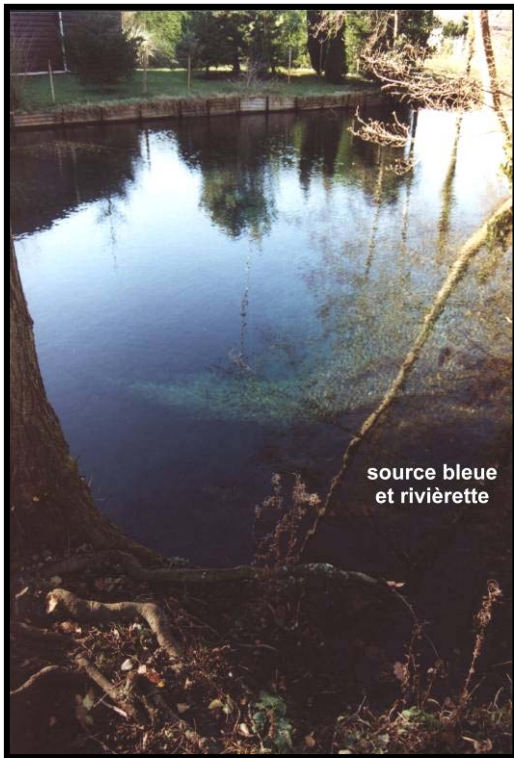
La Bellifontaine a de tout temps alimenté le marais communal, loué aux cultivateurs du village pour y faire paître leurs bêtes.

En 1855, le conseil constate que, depuis l'établissement de l'usine, par règlement ministériel de 1842, le curement et le faucardement de la rivière a toujours été fait par le meunier en amont du moulin. En 1863, un projet de mise en valeur des biens communaux des ponts et chaussées est rejeté par le conseil car les travaux proposés n'empêcheront jamais la rivière de Bellifontaine d'inonder le marais à certaines époques de l'année et d'abîmer les récoltes puisque le lit de cette rivière se trouve au moins au-dessus du niveau du sol du marais.

Durant l'été 1949, la rivière fut à sec et les bêtes cherchaient à se sauver, le conseil décida alors de faire dégager les sources par un ouvrier qualifié pour essayer de réalimenter la rivière, de faire poser une pompe au marais et procéder à l'achat d'un bac.

La Rivièrette et la source bleue :

D'après le bulletin municipal n°20 d'Érondelle



Cette source appelée bleue est un puits tournant, autrement dit un puits artésien : la nappe d'eau est captive entre deux couches étanches de terrain ; l'eau sous pression gicle spontanément des puits qui la mettent en relation avec la surface, ce mouvement de l'eau est plus ou moins important suivant la hauteur de la nappe.

La couleur bleue de l'eau des puits tournants est particulièrement intense lorsque la profondeur du puits est grande et que l'intensité lumineuse est forte. Elle serait due à un phénomène de diffusion de la lumière, tout comme la couleur bleue du ciel.

Ce phénomène physique est appelé phénomène de Rayleigh : les particules en suspension dans l'eau sont frappées par les photons de la lumière, les électrons des atomes de ces particules émettent alors de l'énergie sous forme d'un rayonnement. Le bleu est beaucoup plus diffusé que les autres radiations colorées, il est ainsi davantage perçu par notre œil.

Aux puits tournants sont souvent attachées des légendes de disparitions, nous n'en connaissons pas pour celui d'Érondelle.

Pour se rendre à la source bleue deux chemins sont possibles : soit vous prenez le chemin situé en face de l'unique calvaire du village qui vous permet de contourner une propriété, soit vous prenez dans la rue de la Gattelette le chemin situé après une maison, au bout du pré vous êtes en face de la source. Le meilleur moment est l'après-midi par temps ensoleillé uniquement.

Cette source donne naissance à la rivière appelée la Riviérette, elle longe la rue dite Verte, elle suit alors le circuit d'chés intailles, puis va rejoindre la Somme en traversant une nouvelle fois la rue à la sortie du village en direction d'Eaucourt.

Il existe une autre source située à Éronnelle. Elle est située dans une propriété privée, mais elle n'est pas bleue. On l'appelle le rouissoir car c'est là que l'on faisait rouir le lin jusqu'au début du 20^{ème} siècle ; il s'agissait de laisser séjourner le lin (ou le chanvre) un certain temps dans l'eau de manière à pouvoir rendre possible la séparation de la fibre de la carapace qui l'emprisonne.

La Rivière d'Allery :

La rivière d'Allery est particulièrement capricieuse dans sa traversée du territoire et ne fut de tout temps permanente qu'à la limite de Dreuil au lieudit les fontaines du Hamel.

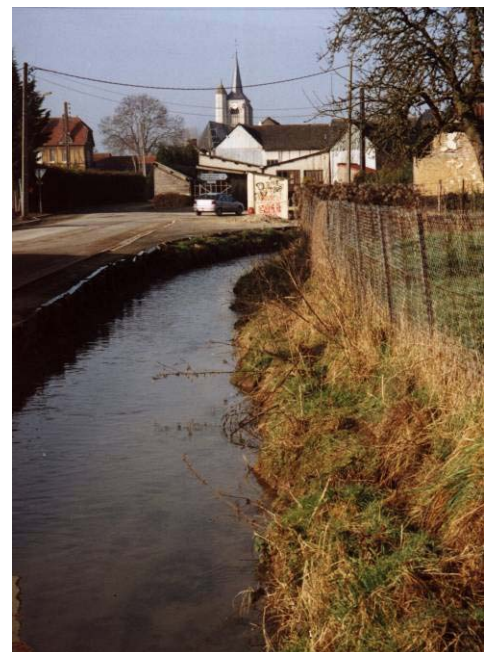
En 1845, le conseil municipal répond à un questionnaire préfectoral concernant la rivière dite 'de Dreuil' :

- « 1) Quelle est la largeur ancienne du cours d'eau ou de la rivière ? : 4 à 5m
- 2) Existe-t-il un règlement pour le curage ? : non
- 3) Existe-t-il un curage local ? : non (la réponse laisse perplexe puisque depuis au moins 1834 le budget fait mention d'une dépense annuelle de 20F au titre de curage)
- 4) Quelle en est l'usage ? : il n'y en a point
- 5) Quelle est l'époque où le dernier curage a eu lieu ? : septembre 1844
- 6) Le curage est-il utile ? par quel mode doit-il avoir lieu ? : à quelle époque doit-il être fait ? le curage est utile et nécessaire à cause des eaux sauvages qui viennent presque annuellement et remplissent le lit de la rivière de boue qui empêche l'écoulement
- 7) quelle largeur et quelle profondeur conviendrait-il de donner au cours ? : sa largeur et sa profondeur actuelle
- 8) quels sont les obstacles qu'il serait utile à faire disparaître pour le libre écoulement des eaux ? : il n'y en a point
- 9) Est-il opportun d'organiser une commission syndicale, composée de propriétaires pour surveiller l'exécution des travaux de curage et répartir la dépense entre les intéressés ? non ces travaux pourraient encore rester sous la surveillance du maire comme ils l'ont été de tout temps.

Observations : La rivière qui traverse la commune est de peu d'importance, mais cependant nécessaire pour l'usage des habitants. Cette rivière devient quelquefois sèche dans les années de grandes chaleurs.

Le lit de la rivière n'est donc à l'origine pas bordé et sert même pour partie de chemin. L'inventaire des chemins de 1839 précise que le chemin rue aux Chiens passe dans la rivière, mieux il existe le chemin de la rivière qui part du petit pont de la ville jusqu'au petit pont du Quayet et rue du Chécherot. Rien d'étonnant qu'on déplore que ces chemins soient impraticables en certaine saison de l'année.

Le cours de la rivière est fort irrégulier selon des périodes climatiques plus ou moins longues. Ainsi il lui arrive



d'être parfois complètement à sec et prétexte à demander l'exonération des impositions réclamées par la commission syndicale de la rivière d'Airaines (1847) ou la dispense des charges d'entretien que veulent imposer messieurs les ingénieurs du service hydraulique (1898), en demandant sa 'distraction' du statut onéreux de rivière en celui moins glorieux certes, mais plus économique de fossé d'écoulement.

Le 12 décembre 1857, Pierre Boucher débitant de boissons et maréchal-ferrant signale que pour communiquer de sa maison d'habitation à la rue Turquet, il s'est toujours servi pour traverser la rivière dite d'Airaines (qui est depuis quelques années à sec) d'un pont formé d'un arbre divisé en deux, lequel nécessite d'être renouvelé tous les 3 à 4 ans, et ne laisse pas de lui être coûteux. Pour parer à cet inconvénient, il sollicite un pont en maçonnerie, voûté s'élevant au niveau du sol. Accord lui est donné le 1^{er} août de l'année suivante. (ADS 99S19/2)

On trouve la pauvre rivière asséchée en 1864 depuis 7 à 8 ans, en 1898 depuis plus de 15 ans même si depuis quelques années elle contient à certaines époques un mince filet d'eau, de 1901 à 1906 ; de 1921 à 1930 ; de 1943 à 1944 ; de 1958 à 1959 ; de 1971 à 1976 ; de 1992 à 1993. Le 6 juin 1902 on lit : *« sur plusieurs point de son parcours dans la traversée d'Allery, la rivière a été l'objet d'empiétements des riverains, soit par remblai, plantations et même clôture en travers, que ces empiétements sont un obstacle réel à certaines époques, causant des dommages et des accidents, après en avoir délibéré, le conseil est d'avis d'inviter l'administration des Ponts et Chaussées à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cet état de choses. »*

À l'inverse, certains temps, la rivière coule abondamment. Dans l'étymologie d'Airaines chapitre 3, on lit : *« un autre affluent plus fort que ces derniers prenait autrefois sa source dans la vallée de Fontaine le Sec et de Wiry. Il était assez puissant pour faire tourner, à la sortie d'Allery, la roue, aujourd'hui inactive, d'un moulin qui, dit-on, n'aurait tourné qu'un seul jour. »* En 1841, on reconstruit le petit pont de la carrière qui avait été brisé par les glaces du dégel de l'hiver précédent. En 1848, le sieur Louis obtient l'autorisation d'établir un moulin à eau.

Parfois la source jaillit dès Fontaine le Sec comme en 1913 ; 1982 ; 2001 et l'eau coule sur une hauteur de 10 à 50 cm comme de 1913 à 1920 ; de 1931 à 1942, de 1947 à 1955, 1977 à 1988 et actuellement.



ÉTANGS ET MARAIS :

Bailleul :

Le marais communal de Bailleul, était loué aux habitants pour le pâturage. En 1845, on décide de curer le fossé de ce marais, celui-ci devra être approfondi de 50cm, sur une largeur dans le fond de 1,50m et dans le haut de 2m, le tout sur une longueur de 600m.

En 1863, on projette d'assainir et de mettre en valeur le marais communal aux moyens de fossés, en curant et en approfondissant le fossé d'égout recevant les eaux du marais et celles du canal de déchargement du moulin de Becquerelle, en curant, approfondissant et élargissant le fossé longitudinal qui coupe le marais vers le milieu de sa largeur et l'ouverture de six fossés transversaux situés à droite et à gauche du fossé longitudinal. Le projet n'aboutit pas à cause de la réticence des habitants et des locataires du marais, il fut rejeté en 1866.

En 1872, 150F sont votés pour le percement d'un fossé d'égout dans le marais de Bailleul pour le dessécher et l'assainir.

Condé-Folie :

Il existait un contentieux entre L'Étoile et Condé-Folie qui durait depuis 1696 : l'église de Condé fut incendiée en 1640. Une nouvelle fut construite et la première messe eut lieu le jour de Noël 1699. À cette époque, le seigneur de L'Étoile avait accepté que les paroissiens de Condé-Folie vinssent à l'église de L'Étoile dans l'attente de cette reconstruction.

En 1788 eut lieu ce qui ne paraît pas avoir été solutionné avant la Révolution. Il était engagé par les habitants de L'Étoile et Condé-Folie bas. Ils prétendaient chacun que les marais leur appartenaient. Les condates avaient accepté de prêter leur marais, du fait qu'ils pouvaient fréquenter l'église de L'Étoile.

Un second procès eut lieu en 1792, mais toujours aux désavantages des habitants de Condé-Folie. Depuis ce temps, ces procès devenus légendes, que l'on se raconte de générations en générations.

Le marais communal : l'extraction de la tourbe du marais a donné naissance aux étangs profonds aux formes géométriques : les entailles. Le pâturage dans le marais était accordé en contrepartie d'une taxe. On vendait les herbes composées de joncs et de roseaux impropres à la consommation du bétail. La récolte ne pouvait être utilisée que pour la litière des animaux. Des huttes de chasse disséminées dans le marais permettent la chasse au gibier d'eau.



Longpré les Corps Saints :

Le marais de Longpré les Corps Saints est situé au Nord et au Sud de la commune.

Sa superficie est de 158 hectares d'eau et de 40 hectares de prés : soit un quart de la superficie totale du territoire de la commune qui est de 806 hectares.

Les chemins d'accès au marais sont appelés des Chasses.

Les étangs (ou entailles) ont été créés par l'exploitation de la tourbe, utilisée comme combustible depuis le Moyen-Âge (1313) jusqu'au XIX^e (1886).

Par la faiblesse de sa pente, par la largeur de son fond plat, par l'épanchement continu des sources, la vallée à Longpré est devenue une véritable région aquatique.

La pente de la Somme à cet endroit, est de 0,48m par km, alors que la pente de l'Airaines est de 1,03m par km.

Analyse physico-chimique d'eau (Institut Pasteur de Lille – juin 2000)

Prélèvements effectués dans l'étang « les Trente » à Longpré les Corps Saints.

Couleur	incolore
Odeur	nulle
Turbidité	limpide, plus matières en suspensions
Résistivité en Ohm-cm	30-80
Ph à 20° C	7,40
Dureté (en degré français)	17°4
Titre alcali métrique complet (T A C)	15°6
Oxydabilité à chaud (en O ²)	4,2 mg / l
Ammoniaque NH ⁴	0
Nitrites N O ²	0
Nitrates N O ³	2,5 mg / l
Chlorures Cl	18 mg/l
Sulfates SO ⁴	10,8 mg/l
Fer Fe	< 0,02 mg/l

Conclusions : eau de minéralisation peu accentuée, présentant une teneur importante de matières organiques.

Les étangs sont des lieux dangereux, preuve cet entrefilet lu dans le journal La Somme du 24 juillet 1920 : *« Il y a quelques jours en se rendant à l'étang des Capelains, M. Pecquet Clément, garde particulier à Condé Folie, a découvert au fond de l'eau, le cadvre du nommé Mension Alfred, âgé de 60 ans, demeurant à Longpré. M. Mension avait été chargé de conduire une barque contenant des poteaux et des pancartes destinés à l'étang des Capelains. On suppose qu'il est tombé à l'eau en poussant la barque pour la dégager de son amarre et qu'il n'a pu en sortir ayant eu les bras enchevêtrés dans les herbes qui sont très fournies en cet endroit. M. Mension n'avait jamais manifesté l'intention de se suicider. »*

Fontaine sur Somme :

Toujours dans le numéro 112 du bulletin du syndicat d'initiative, Geneviève Wable nous emmène en ballade dans le marais, suivons là :

« Partons vers l'étang de la Catiche, dit aussi étang de la commune. longeons-le ; mais quand le chemin se divise, ne continuons plus tout droit vers le Pont Noir : tournons vers la gauche, en direction du déversoir, de la baignade, comme je l'appelais dans mon enfance et adolescence.

Comme les deux étangs, entre lesquels nous cheminons maintenant, sont différents l'un de l'autre ! Celui de la Catiche à gauche, offre à la face du ciel une surface parfaitement nette, ridée seulement de perpétuelles vaguelettes ; celui des Provisions, à droite, est couvert de feuilles de nénuphars si serrées qu'on n'y passerait pas en barque ... Pourtant les deux étangs communiquent, ils ont le même âge, la même origine artificielle, creusés par les tourbiers...

Nous approchons du déversoir, le glouglou glissant de l'eau qui verse emplît les oreilles d'un bercement continu qui calme, hypnotise presque. L'eau sent bon la terre noire et les fleurs des prés, et miroite dans la lumière... Toutefois les lieux ont changé : rongée par l'eau , ou ôtée de main d'homme, l'avancée de terre qui nous servait de plage a disparu. Que de cris, de rires, d'éclaboussures quand nous venions là enfants, pour la baignade de l'après-midi, munis parfois de bouées faites de grosses chambres à air noires !

... La promenade continue, avec les inextricables 'barbdch-ègues' à notre droite, zone sauvage et vierge, de végétation quasi impénétrable à l'homme, refuge pour la faune et réserve d'oxygène pour nous. ... Parmi les branchages, on aperçoit parfois une pièce d'eau oubliée. Curieusement le niveau de cette eau est plus bas que celui de la Somme.

Le chemin continue toujours. La rive d'en face s'est humanisée. Des pontons pour les pêcheurs se succèdent ; des salons de jardin terminent de belles propriétés ; un terrain de camping offre à chacun des vacances au bord de l'eau... mais ces gens brusquement transplantés, ces tentes sans beauté et incapables de s'intégrer au paysage, ces petits abris pour les commodités construits à la hâte, font irrémédiablement penser à une civilisation de l'éphémère et du fragile...

Autre numéro, autre ballade, on ne se lasse pas de lire les écrits de Madame Wable : dans le numéro 105 nous voilà partis en direction du Pont Noir.

« Après le passage à niveau, vous prenez la première rue sur votre droite appelée rue sur l'Eau... Sur notre gauche, il y a l'étang de la Catiche et sur la droite, le vaste étang qui eut plusieurs noms : le Grand Étang, le Bel Étang, l'étang Bénévole... Que de souvenirs autour de ce nom qui rappelle le magicien que nous eûmes à Fontaine ! C'est là, dans le chemin, juste à cet embranchement qui longe l'étang de la Catiche que les gens se réunissaient lorsque M. Bénévole faisait partir ses feux d'artifice sur l'étang....

Continuons maintenant ... ainsi, sur la gauche, nous avons l'étang des Provisions. ... Dans cet étang, nombreuses sont les sources, et durant les hivers de gel, il faut se méfier. Ici, la glace est solide et épaisse, là, ce n'est plus qu'une mince pellicule sous laquelle une source continue à donner son eau vive.... L'été, la baignade n'est pas plus recommandée. L'eau dormante vite tiédie par le soleil et la terre noire, est certes bien accueillante, mais soudain le nageur traverse le courant froid d'une source, toujours à 6 ou 7 degrés, venu du fond de la terre. Le contraste peut être suffocant...

Et voici enfin le Pont Noir. ... Le pont de mon enfance avait été démoli, et n'avait plus que quelques traverses de chemin de fer disjointes et imprégnées de vieux bitume : d'où son nom, bien sûr et son odeur spéciale.... »

INONDATIONS :

Allery :

Allery jouit d'un climat marin tiède et humide, les monts d'Arguel lui épargnant les méfaits de nombreux orages, le village n'a souffert qu'exceptionnellement de pluies désastreuses.

« Le juin 1705 : mercredi sur les quatre heures d'après-midi, il fait ici à Allery et autres lieux un orage de pluie et une inondation d'eau entra dans beaucoup de maisons et entraîna quantité d'effets, ruina beaucoup de terres semées tant en blé, qu'en lin et chanvre, en ce dit lieu d'Allery. On ne l'a jamais vu si grande en ce lieu : cela causa une grande perte très considérable. »

En 1756, la maison de Louis Bourgeois au bout de la ville fut submergée par les eaux sauvages. Il perdit 27 bestiaux, porcs, vaches, moutons, n'ayant pu seulement sauver ses chevaux. Cette incroyable inondation avait envahi les granges jusqu'à environ six pieds de hauteur. (un pied vaut environ 33cm).

En mai 1770, l'eau s'éleva jusque dans les fours de diverses maisons bordant la rivière. En juillet 1792, une inondation causa de grands ravages.

Le 29 juin 1811, nouvelle inondation, moins forte, mais qui causa la mort d'un marchand de vaches de Limeux : *« voulant traverser le flot avec son cheval en revenant d'Oisemont à l'endroit où prend le chemin du bois du Proye, il fut entraîné par le torrent ... retrouvé noyé. »*. En novembre de la même année, un frère et une sœur voulurent traverser au même endroit. Leur voiture fut entraînée et renversée par la fureur des eaux. Le jeune homme parvint à s'attacher aux branches et un arbre, mais sa sœur fut emportée par les eaux et son corps arrêté par la roue d'un moulin, nommé le Mort, situé à plus d'une lieue sur la rivière d'Airaines vers Bettencourt. Le cheval fut noyé et la voiture fracassée.

Le 14 novembre 1880, par suite des pluies torrentielles de septembre, on a du ouvrir sur le champ une tranchée dans la rue de la Place où se formait un lac qui remplissait les cours et pénétrait dans les caves.

Autres causes d'inondation : la fonte des neiges

En 1891 *« Le sous-sol encore durci par la forte gelée de l'hiver ne put absorber l'eau fournie par la fonte des neiges et des glaces. Des masses d'eau considérables dévalèrent vers la rivière qui s'emplit bientôt et déborda. L'eau pénétra dans les cours, dans les bâtiments et maisons de la partie basse du village occasionnant de grands dégâts. La place de l'église était recouverte d'une nappe d'eau haute d'un mètre. »*

En février 1946, le dégel entraîne une montée rapide des eaux, branches d'arbres et divers déchets obstruèrent les entrées de ponts. La place de la mairie fut inondée, toutes les caves en bordure de rivière noyées.

Bellifontaine et Érondelle:

Lors de cette même année 1946, les mêmes causes eurent les mêmes effets. Le dégel extrêmement rapide sur un sol très gelé, ne permettant pas les infiltrations, amena au village, dans la rue du Vivier la totalité des eaux des bassins de Grandsart, Hocquincourt, Étalminil. Un flot impressionnant, haut de plus de 120cm laissa de gros dégâts sur son passage, véhiculant arbres et toutes sortes de déchets.

D'autre part la Bellifontaine n'a pas du toujours être cette petite rivière calme que l'on connaît aujourd'hui : le 29 vendémiaire de l'an IX, Jean Pierre Danzel Villebrun, demeurant à Abbeville, propriétaire de plusieurs immeubles à Airondel (sic) expose : *« que la petite rivière de Bellifontaine qui traverse le terroir dudit Airondel et qui reçoit dans les enclos de la ferme de Becquerel, par sa jonction avec le fossé d'égout de Bailleul, toutes les crues d'eau extraordinaires qui proviennent ou des orages ou des dégels, se trouve aujourd'hui tellement encombrée qu'elle ne peut plus contenir le quart des eaux qu'y amène ledit fossé d'égout ; ce qui occasionne très fréquemment des débordements qui submergent une grande partie des près à foin, et des terres en*

labour dudit terroir d'Aironde, et porte par là un très grand préjudice aux propriétaires et fermiers de ces immeubles, tous portés à la première classe de la contribution foncière. » Le déclarant réclame alors que le préfet que le préfet ordonne un curement (sic) par tous ceux dont les propriétés souffrent continuellement des débordements fréquents qui les inondent.

Le 29 ventôse an X, M. Dumont, sous-préfet, expose au maire de Bailleul « *que les différents fossés et égouts qui traversent la commune sont comblés par la vase que les eaux sauvages ont déposée, les digues soutenant lesdits fossés sont croulés en différents endroits ce qui est cause que les eaux n'ayant plus de cours régulier s'épanchent naturellement dans les terres des particuliers le long des vallées ce qui leur cause nécessairement un grand dommage. »*

Limeux :

Ce n'est pas un phénomène ponctuel ou de quelques jours qui se révéla à Limeux, mais au contraire de plusieurs mois. Relisons le compte-rendu de presse écrit par Roland Dumont, alors correspondant de presse du journal l'Éclaireur du Vimeu :

« La bonne nouvelle est tombée au journal officiel du 3 août 1995, Limeux est reconnu en état de catastrophe naturelle. Et c'est justice. Depuis 6 mois, soit février dernier, l'eau afflue dans la rue du Leige à un rythme soutenu. ... Une nappe phréatique déverse son immense trop plein, sourçant en de très nombreux points, causant des préjudices tant matériels que moraux auprès d'une population qui ne sait plus que faire... On avait le secret espoir de voir se résorber cet afflux d'eau en juin, voire en juillet ; or nous sommes en août, et si le niveau, relevé dans les caves a bien baissé de quelques centimètres, il n'en demeure pas moins préoccupant et dévastateur.

Dévastatrice cette crue, dans le logement des époux Becquin où l'eau source sous le carrelage, dans la cave, sur le trottoir. La cave est pleine et le système de chauffage hors service, et la moisissure s'installe. Au logement des époux Glachon où l'on vient de procéder à l'étalement du pignon, dont les témoins ont 'joué' de façon significative. Aux fenêtres et aux portes qui accusent elles aussi de visibles déformations.

... De mémoire de limeusiens, on n'a jamais entendu parler de sources, ni d'inondations dans le village. ... Certes Limeux est bâti sur une vallée sèche, et en certains endroits, les puits avaient le niveau assez haut, mais de là à voir sourcer l'eau de partout, on n'y avait pas songé.

Un autre article signale que ce sont les fortes et durables précipitations pendant une longue période qui ont fait monter la nappe qui retrouve des exutoires anciens dans la craie fissurée. Des différences allant jusqu'à 32m du niveau des nappes avaient été mesurées ; le directeur de la protection civile conseillait de ne pas pomper dans l'espoir de mettre les locaux à sec ; cette démarche ne faisant qu'actionner le sourçage, conseil bien difficile à suivre en vérité.

Phénomène beaucoup plus ponctuel en mai 2000, un violent orage a apporté des tonnes d'eau boueuses dans le village, mais aussi dans certaines habitations. Avec 37mm de pluie tombée au mètre carré en quelques heures, les fossés, pourtant bien entretenus, n'ont pas joué leur rôle de tampon. Le manque de prairies autour de la commune, de haies ou encore de talus explique aussi l'importance du phénomène : l'eau est descendue alors que les terres venaient juste d'être labourées. (d'après un article du Courrier Picard)

Longpré les Corps Saints :

1615 : février, les crues de l'Airaines et de la Somme isolent complètement la commune de Longpré. La hauteur de l'eau atteint dans la commune 4 pieds.

1622 : le premier jour de février jusqu'au 15 du mois, une inondation est causée par un dégel subit après une gelée de 6 semaines. On ne peut se rendre à Condé Folie et à Bettencourt- Rivière qu'en bateau.

1635 : le mardi 13 février, inondation provoquée par la fonte des neiges, tous les bas quartiers de Longpré sont couverts par les eaux jusqu'au 21 février, des maisons sont détruites et des animaux noyés.

1657 : au mois de mars, il y a une crue qui inonde les rues basses du village

1658 : le 21 février, il commence à dégeler ce jour, après une gelée de 2 mois. Les ponts des moulins de Longpré sont emportés et les dégâts sont considérables dans la commune.

1681 : au mois de février, une grande inondation est causée par la fonte des neiges. Tous les quartiers bas du village sont submergés.

1684 : en mars, après 6 semaines de gel, le dégel amène une inondation telle qu'on circulait en bateau dans toutes les rues situées sous l'église.

1716 : dans la nuit du 29 au 30 janvier, toutes les rues situées dans le bas de Longpré sont inondées. Les habitants sont réfugiés dans leur grenier. Les gelées ont commencé dès le 15 décembre 1715, suivies de fortes chutes de neige.

1741 : au mois de février, des chutes importantes de neige qui en fondant à la fin du mois provoquent une inondation de 3 pieds.

1757 : le 5 janvier un dégel qui succède à une longue gelée, produit une inondation importante. Les rues en dessous de l'église sont couvertes de 2 pieds d'eau. La crue de la Somme en avait élevé le niveau de 12 pieds.

1799 : il y a 2 inondations : la première le 26 et le 27 janvier, la seconde le 15 février. On ne peut aller qu'en bateau pour porter secours aux habitants de la rue des marais, la rue des Eaux, la grand rue et la chaussée.

1823 : au mois de janvier, le dégel important provoque l'inondation d'une partie de Longpré, le Marquet, la Grande Rue, la Chaussée, la rue des Marais, la rue d'Airaines.

1841 : 17 janvier, inondation provoquée par un débordement de la Somme, par suite d'un dégel subit et d'une fonte rapide des neiges. À la suite de cette crue, un mollusque exotique le *Dreissena polymorpha*, est introduit dans le marais de Longpré et encombre les canaux.

1988 : février, le niveau des étangs à Longpré, est monté de 1m20. Le débit de la Somme est passé à $78 \text{ m}^3 / \text{s}$ alors qu'en moyenne il est de $40 \text{ m}^3 / \text{s}$. Celui de l'Airaines est passé à $20 \text{ m}^3 / \text{s}$ alors qu'en moyenne il est de $10 \text{ m}^3 / \text{s}$.

Les crues surviennent d'ordinaire en février-mars pour la Somme et l'Airaines et en mars-avril pour les nappes phréatiques.

Les pluies ayant leur maximum en octobre, font donc sentir leur plein effet 4 à 5 mois plus tard dans la Somme et l'Airaines et 5 à 6 mois plus tard dans les puits.

La disparition des crues dans Longpré les Corps Saints est due à la réalisation du canal d'assainissement et d'assèchement joignant Longpré à Pont-Rémy, dès 1933.

Compte-rendu du conseil municipal de Longpré suite à une demande de prise d'eau par la commune de Long en août 1933 :

« ... considérant qu'avant la mise en service du canal d'assainissement les communes de Long, Longpré et Fontaine, il était décidé qu'il serait complètement indépendant et que toutes les communications avec la Somme seraient supprimées.

Considérant que ce canal sert non seulement à l'écoulement du trop plein des étangs de la vallée, mais surtout à celui des eaux provenant des crues telles que celles de 1890 et 1926, considérant qu'en autorisant cette prise d'eau ce serait violer les décisions prises antérieurement et créer un précédent, considérant que cette adduction remplirait le canal et rendrait inopérant les bienfaits de ce cours d'eau et qu'en cas de crue des inondations se produiraient et feraient subir à la commune de Longpré des dommages aux prairies, au jardinage et aux habitations.

Vu la pétition signée par un grand nombre de propriétaires, déclare à l'unanimité s'opposer à l'établissement de la prise d'eau. »

Condé-Folie :

Les inondations des marais sont très fréquentes et se renouvellent pratiquement chaque année.

1860 : la Somme déborde, les exploitants des tourbières sont mécontents, les habitants qui mettent leur bétail paître dans le marais le sont également. La même année a lieu le dessèchement et l'assainissement des marais communaux.

1875 : on cure les fossés dans les marais communaux.

1966/1970 : inondations, demande de dragage de la vieille Somme et du canal en face de la Nièvre.

2001 : nouvelles inondations.



Fontaine sur Somme :

Inondation en 1841 ; d'après deux articles du Journal de la Somme :

le 23 janvier : « L'inondation a causé de grands dommages dans le territoire de cette commune dont la tourbe fait richesse. De grosses piles de ce combustible ont été d'abord démontées par les eaux, puis les tourbes ont successivement suivi le courant.

le 29 janvier : « 70 familles ont abandonnées leurs demeures submergées. À ce nombre il faut ajouter 20 autres maisons où les habitants ne se maintiennent qu'au moyen d'échafaudages pratiqués tant dans les habitations que dans les écuries et les étables. Les pertes de toute nature sont incalculables. Depuis 42 ans, les eaux n'étaient montées à telle hauteur et jamais de mémoire d'homme, avec une si grande rapidité.

Le samedi 16, au soir, on circulait encore dans presque toutes les rues, le lendemain à 5 heures du matin, l'eau passait par-dessus le seuil des maisons et il y en avait un mètre de hauteur sur un chemin où la veille on passait à pied sec. Il est impossible d'exprimer les angoisses et de dépeindre le spectacle déchirant qu'on eut alors sous les yeux.

Tous les habitants surpris par une inondation qui était pour la plupart une calamité inconnue, furent en proie aux plus vives alarmes qu'augmentaient encore l'obscurité et la crainte d'une crue plus forte ; les courages les plus éprouvés furent ébranlés, et on n'entendit de toutes parts que des cris sinistres et des lamentations.

Pendant ce temps, on organisait, avec les plus grandes difficultés, les moyens de sauvetage ; toute la population des hauts quartiers, accourue sur le bord de l'eau, attendait avec anxiété l'arrivée des premiers bateaux afin de s'informer, les uns d'un père et d'une mère, les autres d'un frère ou d'une sœur, ceux-ci d'un proche parent, ceux-là d'un ami.

Une chose ajoutait encore au lugubre de cette scène de désolation, c'étaient les cris perçants des procs, les mugissements des vaches, le hennissement des chevaux que l'on faisait entrer forcément dans des bateaux. On entendait au loin des cris de détresse et des gémissements. Enfin cette situation ne peut être rendue avec vérité.

Dans certaines localités, l'inondation vint brusquement et finit presque aussitôt, ou du moins quelques jours après. Malheureusement, il n'en est pas de même chez nous, une plus grande calamité nous attend encore. Nous sommes exposés à perdre tous nos blés et colzas, car dans 4 mois, à moins d'un temps favorable au-dessus de toute prévision, nos terres arables seront encore couvertes d'eau. Pour l'instant je ne m'étendrai pas sur les causes de la stagnation des eaux jusqu'au mois de mai, sur nos terres, prairies et marais. »

Note du rédacteur : *« le tableau dressé par notre correspondant offre d'autant plus d'intérêt qu'il donne une idée des effets de l'inondation, non seulement à Fontaine, mais aussi dans presque toutes les communes de la vallée où les eaux ont fait irruption. Ajoutons à l'énumération des désastres contenus dans la lettre qui précède, que les cheminées, les pignons, les solins, les fours et généralement les constructions en maçonnerie dont la base plongée dans l'eau est détrempée par le liquide, s'écroulent, s'affaissent ou se crevassent. »*

Coulée de boue à Vieulaines en juin 1992 :

D'après un extrait du Courrier Picard : « dimanche soir, dès 17h50, un orage s'est abattu sur Vieulaines où il a plu violemment durant 20 minutes. À l'entrée du village, en venant de Fontaine, la pluie descendant de l'amont a entraîné la terre d'une parcelle semée. Traversant la départementale 3, un flot de boue d'environ 30 centimètres d'épaisseur s'est alors déversé jusqu'au passage à niveau, défonçant le bas-côté de la route. Tout près, la maison de M. et Mme. Joly a été sinistrée, le sous-sol rempli de boue. Le propriétaire affirmait ne plus voir le véhicule qui était garé à l'intérieur. ... Les trains ont été stoppés durant près d'une heure ... À Éronnelle, la direction départementale de l'équipement a également déblayé 50cm de boue au virage de l'auberge du Renard. »

Inondations en janvier 1994 :

Quatre articles du Courrier Picard décrivent cette inondation :

Le 11 janvier 1994 : « Hier, les habitants ont vu le niveau de l'eau monter d'heure en heure. C'est principalement la rue Clabaut qui a été touchée par les inondations. Les habitants avaient tenté en vain d'arrêter le flux avec des sacs depuis quelques jours. Certains vivent désormais avec 40cm d'eau dans leur habitation. Dans la zone des marais, les huttes sont complètement envahies. Le bungalow, lieu des rencontres d'associations, est aussi inondé. Les habitants essaient de sauver leurs biens en les stockant à l'étage. ... Ira-t-on jusqu'à héberger des familles à la salle de la mairie comme cela s'est déjà produit en 1988 lors de la dernière crue ? ...

le 15 janvier 1994 : « Fontaine paie son tribut aux inondations. Dans cette commune, un canal d'assèchement creusé en 1888 lors des extractions de tourbe reçoit habituellement le trop-plein. Cette fois, il n'a pas pu recueillir le volume trop important d'eau déversé notamment par les étangs en amont de Condé-Folie »

Le 24 janvier 1994 : on essaie de trouver les causes et les responsables de ces inondations, le maire de Fontaine M. Fournier, le Conseil Général par le biais de l'Équipement se renvoient les responsabilités. En résumé pour le maire, la Somme est bel et bien le coupable numéro un, après avoir noyé les étangs et les marais, elle est allée emplir le canal d'assèchement non prévu à cet effet ; tandis que pour le Conseil Général, l'eau s'est déversée normalement dans les marais par des sur-verses naturelles, les inondations sont dues à un problème d'écoulement en raison d'un entretien défectueux des marais, des étangs et du canal d'assèchement.

En novembre 1994, on tente de remédier aux causes des inondations du début d'année. « ... Dans une sérénité retrouvée, et à la suite d'une étude menée de front par le syndicat du canal (Long, Longpré, Fontaine) et la DDA, des travaux ont débuté ces dernières semaines : une vanne

de régulation a été posée à l'intersection de l'étang des provisions et du canal d'assèchement. Le garde du canal assurera le manèment de cette vanne qui vient remplacer l'ancien système avec des planches de bois que l'on superposait. ... 'Il est nécessaire de bien réguler le débit, explique M. Fournier, président du syndicat du canal d'assèchement. Ce système doit apporter une sérieuse solution à nos problèmes' Parallèlement à cette pose, la DDA a de son côté réhaussé les berges de la Somme entre Long et Fontaine. De la craie a été étalée sur 50cm d'épaisseur. Cette réalisation doit permettre de mieux contenir les variations du niveau de la Somme en cas d'efortes précipitations... »

Février 2001 : nouvelles inondations

Des habitants de la rue Clabaut sont évacués. Les voies d'accès au marais sont interdites à la circulation .pour cause d'inondation.

Région de Vaux :

P. Lefèvre relate dans son livre : 'Quelques phénomènes d'érosion en Picardie' l'orage survenu dans la région de Vaux le 26 mai 1955 : *« La route de Vaux à Frucourt était couverte sur 700m de long, de 80cm à 1m d'eau formant un torrent de 20m de large. Quelques jours après les observations suivantes furent faites : les chemins empierrés, très dégradés ,ressemblaient à une route en cours de rechargement, sillonnés de profondes ornières, les silex n'étaient plus liés et des brouettes de cailloux avaient coulé dans les pâtures en contrebas du chemin ; le talus du chemin montant de Vaux vers Doudelainville était à moitié effondré par plaques de 1 à 2m de large et de 30 à 50cm de hauteur ; à partir de ce chemin, l'eau qui en descendait avait formé des rigoles dont la plus importante longue de 5m était large de 40 à 50cm et profonde d'autant. »*

Citernes :

On peut s'étonner d'inondations à Citernes, elles ne sont pas dues à une rivière mais à une situation exceptionnelle entraînant en peu de temps une accumulation d'eau que les fossés dits d'égout ne peuvent plus véhiculer.

En 1828, Florent Tagaux, propriétaire demeurant à Citernes expose au préfet :

« qu'un fossé d'égout par où s'écoulent des eaux sauvages par suite d'ouragans, fontes de neiges et autre cas résultant de l'intempérie des saisons, existe depuis la rue dite de Frucourt descendant le long du bois Moyen appartenant à M. Louchet puis de celui appartenant à M. le comte Morgan de Frucourt, auquel aboutissent de l'autre côté un grand nombre de pièces de terre appartenant à des particuliers, l'exposant se trouvant pour deux pièces 75 ares 26 centiares, le dit fossé d'égout entrant ensuite sur le territoire de Hocquincourt et traversant toute la vallée allant se perdre au hameau d'Érondel, où il entre dans la rivière de la Somme,

qu'à l'endroit dont s'agit, ledit fossé d'égout, est curé par les propriétaires des terrains qui y aboutissent,

que ce fossé d'égout est mal entretenu, qu'il n'a point la largeur suffisante pour contenir les eaux susceptibles d'y passer,

que plusieurs particuliers se sont permis d'y établir des barrages pour se procurer de gros volumes de boues qu'ils convertissent ensuite en engrais,

que les barrages, le défaut de curement, et le peu de largeur qu'a ledit fossé d'égout occasionnent le débordement des eaux et la submersion des terres dites de la Routière, plus de cinquante hectares situés depuis le village de Citernes jusqu'à l'extrémité du bois appartenant à M. le comte Morgan,

que par suite de l'ouragan arrivé le mardi 8 de ce mois, les eaux ont débordé du fossé d'égout et se sont répandues presque sur toutes les terres qui y aboutissent, ont submergé ses blés et notamment les chanvres de l'exposant.

À ce qu'il vous plaise, M. le préfet ordonner que le fossé d'égout dont est question, soit vu et visité par un ingénieur ou autres personnes qu'il vous plaira choisir, lesquels dresseront procès verbal de

*la situation des lieux, et pour après ledit procès verbal vous êtes remis un rapport ordonnant que ledit fossé d'égout sera ouvert dans la largeur suffisante afin de pouvoir contenir les eaux susceptibles d'y passer,
que les barrages y existant seront enlevés,
que défense sera faite à tous les particuliers d'en établir à l'avenir sous les peines du droit et en ferez justice.*

Présenté le dix-neuf juillet 1828 » signé : Tagaux.

(ADS S196/1)

Hallencourt :

On ne peut parler d'inondations proprement dites à Hallencourt mais il est intéressant de noter qu'il est écrit dans le Courrier Picard du 23 novembre 1975 : « *À l'intersection des rues d'Allery, Saint Louis et Saint Denis, lors des pluies abondantes, l'on se retrouve avec au moins 30 centimètres d'eau malgré la présence d'un puits filtrant qui n'arrive pas à écluser assez vite. Au point bas de la rue des Rainvillers, où pourtant là deux puits ont été creusés avec trop plein et canalisations adéquates, on vient d'être contraint de poser une canalisation supplémentaire. Enfin place du 8 mai 1945, également trente centimètres d'eau : pourtant il existe deux bouches installées, elles ne boivent pas assez vite les eaux abondantes lors des fortes pluies. Nous noterons, qu'à chacun de ces endroits, il y avait dans le temps des mares* »

ADDUCTION D'EAU POTABLE

1) Alimentation en eau des villages de la communauté de communes

Situation en 1980, d'après une brochure publiée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie en 1982 :

<i>Préleveur</i>	<i>Lieu de prélèvement</i>	<i>Volume prélevé en m³ par an</i>	<i>Création</i>	<i>Communes de la communauté auxquelles l'eau est destinée :</i>
<i>Compagnie Générale des Eaux - Abbeville</i>	<i>Pont Rémy Le Pont Bernard</i>	<i>154.000</i>	<i>1962</i>	<i>Liercourt – Erondelle</i>
<i>Compagnie Générale des Eaux - Abbeville</i>	<i>Cocquerel</i>	<i>115.000</i>	<i>1950</i>	<i>Fontaine sur Somme</i>
<i>SI Longpré les Corps Saints</i>	<i>Longpré La Grande Cavée</i>	<i>300.000</i>	<i>1947</i>	<i>Longpré – Condé Folie</i>
<i>SI Huppy</i>	<i>Huppy Devant la Forge</i>	<i>184.000</i>	<i>1937</i>	<i>Doudelainville – Huppy</i>
<i>SI Hallencourt</i>	<i>Hallencourt Rainvillers Est</i>	<i>125.000</i>	<i>1934</i>	<i>Allery – Hallencourt – Sorel en Vimeu</i>
<i>SI Frucourt</i>	<i>Vaux Marquenneville Bois de Longue Attente</i>	<i>103.000</i>	<i>1962</i>	<i>Frucourt – Vaux Marquenneville – Wiry Limeux – Mérélessart Citernes - Bailleul</i>

2) Hallencourt :

Historique :

28 septembre 1929 : Projet d'établissement d'un service d'adduction d'eau potable par Arthur Lourdelle maire.

« M. le maire appelle l'attention spéciale du conseil sur la nécessité depuis longtemps constatée et qui se fait de jour en jour plus vivement sentir (surtout pendant la période de sécheresse que nous traversons actuellement) de doter la commune d'un service d'adduction d'eau potable, afin de satisfaire aux besoins généraux de l'alimentation.

Il énumère les divers avantages de ce projet dont l'exécution réaliserait une amélioration vivement souhaitée par la population.

Il suggère en même temps à l'assemblée, l'idée de rattacher à ce projet les communes limitrophes en un groupement syndical, ce qui serait avantageux pour celles-ci, en même temps que pour la commune d'Hallencourt.

Il invite donc le conseil municipal à se prononcer en principe, dès à présent, sur cet important question et de demander à l'autorité préfectorale l'autorisation de confier l'étude de ce projet au service de s ponts et chaussées.

Ce projet regroupait les communes de Citernes, Hallencourt, Hocquincourt, Sorel et Wanel.

7 novembre 1931 : Le projet d'adduction d'eau potable est toujours au ministère de l'agriculture pour être soumis au pari mutuel.

11 février 1932 : La commune de Citernes a décidé de ne plus donner suite au projet. La commission de répartition des subventions du Pari Mutuel a pris en considération les travaux de captage, la quote-part à la charge de la commune d'Hallencourt s'élève à 64.320F, le taux de subvention étant de 50%, la dépense revient ainsi à 32.160F ; cette somme sera couverte par un emprunt au crédit foncier de France.

29 avril 1933 : *« les travaux du puits destiné à l'alimentation en eau potable ont donné lieu à des difficultés inattendues, en raison de l'extrême dureté de la craie, il a été impossible d'obtenir le débit nécessaire au service intercommunal, malgré qu'on ait porté de 10 à 56m la longueur des galeries de captage, il y a lieu de rechercher le volume manquant au moyen d'un forage de 0,350m de diamètre et d'une profondeur d'environ 87m. Les dépenses du puits évaluées primitivement à 90.000F doivent monter à 165.000F »*

17 novembre 1934 : Les travaux de forage du puits ont commencé il y a deux jours.

25 juillet 1935 : La maison Brochot doit venir incessamment pour faire des essais de pompage.

30 novembre 1935 : L'essai de pompage fait au puits a donné des résultats satisfaisants et l'analyse de l'eau faite à l'Institut Pasteur révèle une eau chimiquement pure.

10 février 1936 : Le conseil décide d'installer gratuitement les branchements d'eau chez les particuliers, de supprimer une grande partie des bornes fontaines en en demandant l'installation seulement à l'endroit des puits communaux.

12 décembre 1936 : Le ministère de l'Agriculture accorde une subvention de 60% au projet d'adduction d'eau. *« Il y a lieu maintenant d'envisager la création d'un syndicat groupant les communes de Hallencourt, Hocquincourt, Sorel et Wanel pour l'exploitation ultérieure du réseau d'adduction d'eau.*

Sa durée serait illimitée, le siège social du syndicat serait à l'Hôtel de Ville d'Hallencourt.

Le comité directeur du syndicat se composerait des délégués élus par les conseils municipaux de chaque commune adhérente, à raison de deux délégués pour chaque commune.

Le receveur du syndicat serait le percepteur d'Hallencourt.

Le syndicat aurait pour objet la construction et l'exploitation d'un service de distribution d'eau potable et la défense des intérêts et des droits des communes vis à vis des tiers. »

La dépense pour la commune d'Hallencourt déduction faite de la subvention de l'état s'élève à 386.760F

22 juillet 1937 : Le comité directeur du syndicat de distribution d'eau se réunit et décide d'acheter une parcelle de terrain à Hallencourt pour l'installation d'un réservoir destiné à alimenter les communes d'Hallencourt, Sorel en Vimeu et Wanel, ainsi qu'une autre parcelle à Hocquincourt pour la construction d'un réservoir afin d'alimenter la commune d'Hocquincourt.

29 novembre 1937 : L'installation gratuite des compteurs d'eau qui s'étendra de 3m à l'intérieur de chaque propriété, comprendra en plus la pose du robinet et du compteur.

5 mars 1938 : Le syndicat intercommunal a fixé le prix de l'abonnement annuel à 100F et la consommation d'eau à 30m³

11 mars 1939 : Le service d'eau est prêt à fonctionner.

2 mars 1940 : Nomination d'un régisseur de recettes pour l'eau potable chargé du recouvrement de l'eau potable chez les abonnés

12 décembre 1942 : Désormais les compteurs d'eau seront installés par la commune aux frais de l'abonné.

23 novembre 1952 : M. le maire de Bailleul sollicite le rattachement du hameau de Grandsart au syndicat d'adduction d'eau d'Hallencourt. Elle ne sera jamais réalisée.

7 mars 1962 : Acceptation de la commune d'Allery au syndicat, techniquement aucune difficulté ne se présente, la consommation d'eau prévue à Allery pourra être fournie de nuit et gravitairement sans perturber la distribution d'Hallencourt. La canalisation existante de 80mm qui longe le chemin départemental sera prolongée jusqu'à un réservoir semi-enterré de 250m³ pour limiter la pression de distribution à un taux admissible à Allery. Allery fera son affaire de la construction de son réseau, sans intervention aucune du syndicat, une subvention de 30% étant allouée nominativement à la commune d'Allery.

9 novembre 1976 : Acquisition d'un surpresseur à installer à la station de pompage pour remédier aux difficultés par les habitants de divers quartiers pour leur alimentation en eau potable.

Données

Mars 1995 : dans le cadre de la définition des périmètres de protection du captage, le syndicat établit un rapport sur l'alimentation en eau potable. En voici quelques extraits :

Communes desservies :

Le syndicat se compose des communes de Allery, Hallencourt, Hocquincourt, Sorel en Vimeu, Wanel. La population desservie était de 2377 habitants en 1982, de 2314 habitants en 1990 et 2307 habitants en 1993.

Consommation

Le nombre de branchements est d'environ 1200, ce qui représente une moyenne de 2 personnes par branchement. La consommation des trois dernières années est reprise dans le tableau suivant :

Années	1991	1992	1993
Volumes pompés en m ³	175.766	186.400	187.957
Volumes facturés en m ³	145.000	153.000	146.000
Rendement du réseau en %	82.5	82.1	77.7

La consommation journalière par habitant pour 1993 était donc de 173l ; consommation relativement forte certainement due à un cheptel assez important.

Réseau

L'eau pompée est actuellement refoulée dans deux châteaux d'eau, l'un situé à Hocquincourt (100 à 200 m³), l'autre à Hallencourt (500m³) et une réserve de 100 m³ à Allery ; les deux châteaux d'eau vont être remplacés par un nouveau en construction à Hallencourt d'une capacité de 750m³

Gestion

La gestion est assurée entièrement par le syndicat dont la régie est à Hallencourt, 58 rue de la République ; son président est M. Paul Spillemaecker

Rapports antérieurs

L'emplacement de l'ouvrage a été conseillé par Monsieur Dolle le 14 juin 1930

Situation du captage

Le captage est situé sur le territoire de la commune d'Hallencourt, hameau d'Hocquincourt entre les deux agglomérations dans une confluence de vallées sèches 'Les Ganettes, Riot aux Renards', à la cote au sol 83

Conditions géologiques

Le substratum de la région est constitué par la craie blanche du Sénonien au Turonien recouverte par des limons argileux. La géologie rencontrée en cours de forage est résumée de la façon suivante :

0.00 – 78.25m : craie et rognons de silex

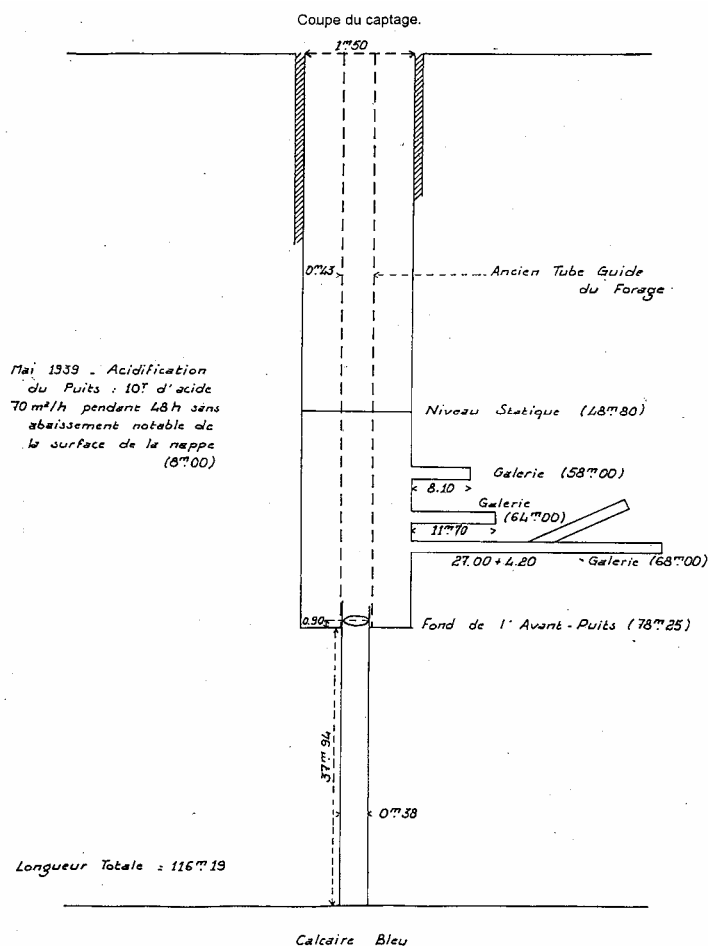
78.25 – 89.70m : silex roulés

89.70 – 91.60m : craie et bancs de silex noirs

91.60 – 91.85m : craie

La coupe technique indique une craie bleue au fond du forage à 116m de profondeur ; il s'agit des 'Dièves' du Turonien moyen.

Conditions hydrogéologiques



La craie à la faveur de fissures et diaclases, forme le réservoir d'une nappe libre étendue à toute la région ; son écoulement naturel s'effectue vers le nord-ouest selon une pente de 0.8% traduisant un écoulement moyen de l'aquifère. Une ligne de partage des eaux souterraines est mise en évidence au nord d'Hallencourt.

Compte tenu de cette situation, les fluctuations naturelles devraient être assez importantes puisque le niveau de base est représenté par le ruisseau de Bellifontaine et sa source (cote +20)

Caractéristiques techniques de l'ouvrage :

L'ouvrage a été réalisé en 1934 par l'entreprise Brochot, une acidification de 10 tonnes y a été effectuée en 1939. Il s'agit d'un puits d'une profondeur de 78.25m d'un diamètre de 1.50m, il est muni de 3 galeries : la première longue de 8,10m, la seconde de 11,70m, la troisième de 31.20m. La présence de ces galeries est

certainement due à la faible fissuration rencontrée en cours de forage ; elles n'ont certainement pas été suffisantes puisqu'un forage profond de 37m et d'un diamètre de 380mm a été effectué au fond du puits portant la profondeur totale à 116m.

Productivité

Le niveau statique de la nappe a été mesuré à 48.80m en 1930, 50.50m en 1967, à 53.20m en 1979, et également à 50.50m en 1994 (cote +34 à +30).

Les essais de débit réalisés en 1939, au débit de 70m³/h pendant 48 heures n'ont pas montré une baisse notable du niveau de la nappe (0.10m). Si ces renseignements sont exacts, le débit maximum d'exploitation est largement supérieur à 100m³/h.

Équipement

L'ouvrage est équipé de trois pompes immergées (80m³/h – 30m³/h – 40m³/h) ; le débit d'exploitation étant soit de 80m³/h, soit de 70m³/h

Qualité de la nappe

La teneur moyenne en nitrates est d'environ de 30mg/l avec une tendance à l'augmentation de 0,4mg/an. Aucune anomalie n'a été mise en évidence lors d'analyses plus complètes (herbicides – pesticides – éléments indésirables).

Vulnérabilité de la nappe

Le gisement de la nappe est relativement profond (50m) et le recouvrement limoneux est assez important ; ces conditions font que la nappe est peu vulnérable à des pollutions accidentelles.

Données supplémentaires

La consommation annuelle est 150.000m³ annuels, la longueur approximative du réseau est de 25km auquel il faut ajouter 700m de conduite de refoulement. Le débit d'exploitation est de 500 à 600m³ par jour en période hivernale et de 700 à 850m³ en période estivale.

Fonctionnement

L'horloge EDF donne un ordre de marche en heures creuses à la pompe n°3. Le réservoir se remplit, quand il est plein, un capteur de niveau donne l'ordre à la pompe de s'arrêter. En dehors des heures creuses, un ordre de marche est donné aux pompes n°1 et 2 quand on atteint un niveau bas dans le réservoir, et l'on refait un plein partiel. Une sonde de niveau empêche les pompes de fonctionner si la nappe d'eau dans le forage est basse. Un système de télésurveillance permet de connaître la marche des pompes, le volume refoulé, ainsi que les différents défauts de l'installation, le tout à distance par l'intermédiaire du Minitel qui permet également de commander la marche forcée des pompes.

Les réservoirs :

Le premier réservoir :

Il fut construit derrière l'église, l'entrepreneur Yves André fut le premier adjudicateur. Les travaux commencèrent en 1937 pour se terminer en 1938.

La cuve a une contenance de 500m³ de forme cylindrique extérieurement, en deux parties intérieurement pour donner passage à une échelle verticale avec sortie sur le dôme. Celle-ci est supportée par six poteaux en ciment reliés par des entretoises. Dans le bas, une dalle en béton reçoit ces poteaux et recouvre un bâtiment où se trouve l'arrivée d'eau.

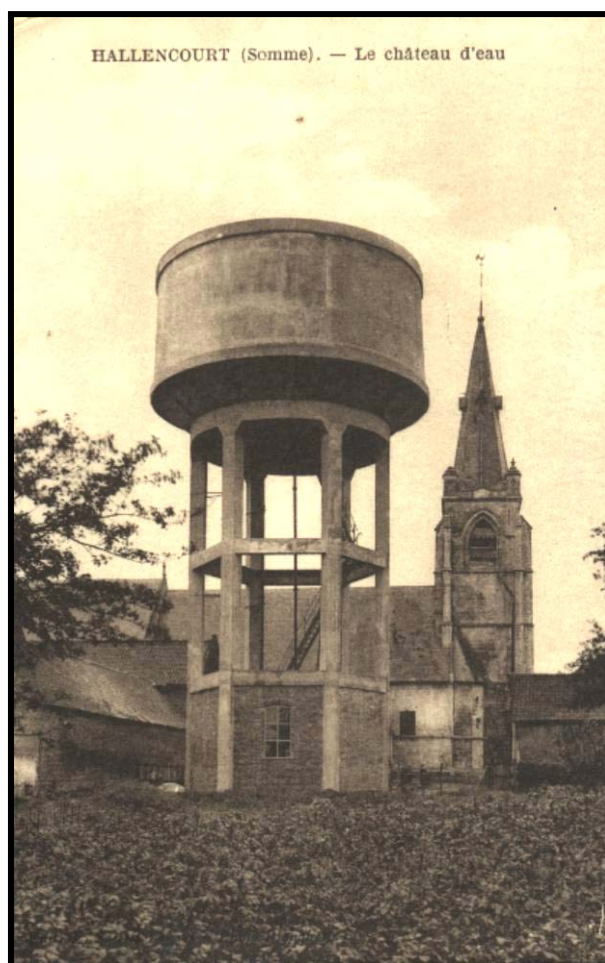
Ce réservoir a une hauteur de 25m. Il permettait d'alimenter les communes d'Hallencourt, Wanel et Sorel, alors qu'à Hocquincourt une conduite de refoulement de 870m alimentée un réservoir d'une contenance de 100m³. Celui-ci fut démonté en 1994.

À proximité immédiate de l'église, le réservoir d'Hallencourt, aujourd'hui devenu inutile est une véritable verrue dans le paysage. La somme énorme demandée pour sa disparition justifie encore son existence, il faudra bien cependant le faire disparaître un jour, le coût sera-t-il alors moindre ? On peut en douter...

Mars 2003 : le château d'eau vient d'être détruit par implosion, sur le tableau d'affichage du service des eaux, situé rue de la République, est affiché ce petit commentaire :

« Le château d'eau n'est plus. Érigé depuis 1936, désaffecté depuis 1995, le château d'eau situé près de l'église d'Hallencourt a été détruit le lundi 10 mars 2003. C'est l'entreprise Boniface qui a réalisé ces travaux. Par mesure de sécurité l'information n'a pas été diffusée. Cette dépense est subventionnée par une aide départementale plafonnée à 50%. »

Roland Dumont présent lors de sa destruction nous a remis une photo du château d'eau abattu



Le nouveau réservoir :

D'une contenance de 750 m³, il se situe à la sortie d'Hallencourt en direction d'Hocquincourt, beaucoup plus discret que le précédent, il s'intègre beaucoup mieux au paysage. Mis en service en juin 1995, 19 tonnes d'acier, 245m³ de béton et 980m² de bois pour coffrage ont été nécessaires à sa construction.

La station de surpression comprend 4 pompes avec un débit unitaire de 35m³/h, elle permet d'améliorer l'alimentation des abonnés dans de meilleures conditions en ce qui concerne le débit et la pression d'eau.

Un groupe électrogène a été installé pour prévenir les coupures de courant. La commune d'Hocquincourt est raccordée au nouveau réservoir par une conduite en fonte de diamètre 150, installée en juillet 1994. Du fait de la pression au point bas d'Hocquincourt, un stabilisateur de pression aval a été installé sur la conduite de distribution vers Hocquincourt. Le coût global des travaux s'est élevé à 3.558.000F TTC.

2) Allery :

En 1937, Allery ne juge pas utile d'adhérer au syndicat intercommunal d'Hallencourt.

En décembre 1945, le conseil municipal envisage de demander au génie rural un avant-projet relatif à l'adduction d'eau, mais il faut attendre mars 1955 pour que soient présentées trois études sommaires dont la moins onéreuse prévoit pour 28.300.000F l'arrivée d'eau d'Hallencourt jusqu'à un réservoir de distribution. Le projet d'un pompage au Hamel et d'un stockage au Bosquet ayant été écarté.

Le 8 novembre 1960, le conseil décide de confirmer à M. Despres, l'ingénieur des ponts et chaussées ses demandes et entretiens antérieurs. Il lui paraît impensable qu'une commune de plus de 1000 habitants soit en 1960 privée d'eau potable et ce qui est plus grave, sans aucune défense contre l'incendie. Le centre de secours d'Airaines a en effet conclu qu'en cas de sinistre dans la commune, il ne pouvait trouver aucun point d'eau pour alimenter la moto-pompe.

1962 voit enfin le conseil municipal pouvoir accepter le devis estimatif et descriptif qui lui est soumis pour un montant de 480.000NF...

Les travaux débutent à l'automne 1962, mais les rigueurs de l'hiver obligent à les arrêter de décembre au 20 mars. Les travaux de canalisation ne furent terminés qu'en juillet 1963 et fin 1963 toutes les maisons étaient pourvues d'une arrivée d'eau.

3) Longpré les Corps Saints :

Projet :

Le 8 janvier 1937 :

« La séance ouverte, M. le Maire donne connaissance au Conseil des dispositions générales du projet d'adduction d'eau potable établies par M. Derisbourg, ingénieur conseil, sous le contrôle du service du génie rural.

Le projet présenté comporte 2 parties :

- recherche de l'eau travaux de captage.*
- utilisation des eaux comportant l'installation des machines élévatoires, réservoirs et réseaux de canalisation.*

Le Conseil après en avoir délibéré, considérant les difficultés d'alimentation en eau potable, donne son approbation au projet présenté, sollicite son envoi à M. le Ministre de l'Agriculture pour l'attribution d'une subvention permettant sa réalisation dans le plus bref délai possible. »

Terrain du château d'eau :

En juin 1937

« le Conseil ouï les explications de M. le Maire, considérant que pour installer le château d'eau une partie de terrain de 19,80 ares sur une contenance totale de 1 ha 89 ares 59 centiares a

été prise à M. Poiret, locataire d'après le bail du 16 mars 1931, décide de réduire le fermage de M. Poiret, de 33F par an à partir de 1937 et pour les années suivantes ainsi que du 1/9^{ème} des impôts, décide en outre d'accorder en tout et pour tout une indemnité de 150F pour le dédommager des façons culturales effectuées sur la dite parcelle, ces diverses réductions d'indemnités seront à déduire sur la somme que l'intéressé a à verser entre les mains du receveur municipal. »

Alimentation en eau potable : Longpré, Condé, Bettencourt

le 22 février 1947

« La séance ouverte, M. le Maire expose au Conseil, que le service du génie rural et le service départemental de la reconstruction et de l'urbanisme, préconise l'utilisation de la station de pompage de Longpré les Corps Saints pour l'alimentation en eau potable des communes de Longpré, Condé Folie et Bettencourt-Rivière.

M. le Maire fait ressortir l'intérêt qui s'attache à la constitution immédiate d'un syndicat inter communal afin que les études puissent être faites par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

L'avant projet du syndicat serait étudié gratuitement par ce ministère qui en chargerait M. Derisbourg, ingénieur conseil à Arras.

Le Conseil ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide :

1 - de donner son adhésion de principe à la constitution conformément aux dispositions des lois du 5 avril 1884, 22 mars 1880, et 13 novembre 1917, d'un syndicat intercommunal entre les communes de Longpré, Condé Folie et Bettencourt-Rivière, en vue de poursuivre la réalisation d'un projet de construction et d'exploitation d'un service publique d'exploitation d'eau potable.

2 - De charger le bureau du comité du syndicat de déterminer

a) les charges qui résulteront de l'exécution des travaux et d'en donner connaissance aux conseils municipaux des communes adhérentes.

b) Les voies et moyens financiers employés pour faire face aux frais d'établissement et autre en vue de les soumettre aux assemblées communales.

3 - De proposer que le syndicat n'est pas de durée limitée, que son siège soit fixé à la mairie de Longpré les Corps Saints et que les fonctions de receveur soient confiées à M. le Percepteur de Pont-Rémy.

4 - D'agréer M. Albert Derisbourg, ingénieur conseil à Arras, directeur des travaux d'alimentation en eau de la commune qui serait chargé par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, de l'étude de l'avant-projet du syndicat.

Qu'enfin le Conseil délègue après avoir procédé à leur élection, dans les formes prescrites par la loi du 22 mars 1890, modifiée par celle de 13 novembre 1917, M. A Leblond et maître Denis M., pour représenter la commune aux assemblées du comité du syndicat et désigner M. Guérin B., comme délégué suppléant.

Données

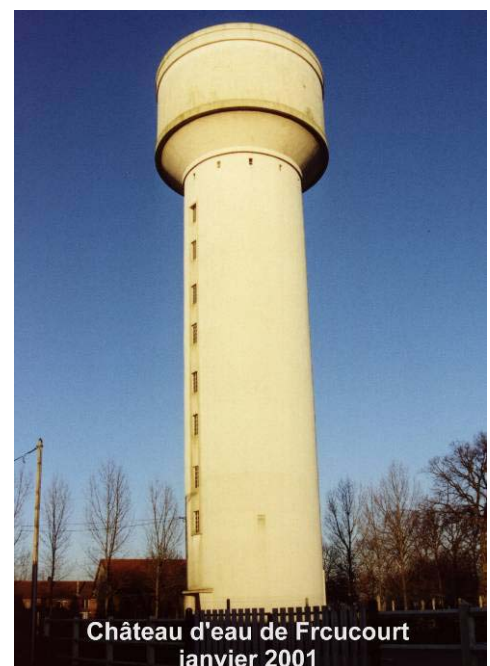
1^{er} puits à 66 m 80 ; 2^e puits à 73 m ; le niveau statique de l'eau est à 58 m.

4) Frucourt – Vaux

Historique :

Le 3 novembre 1945, Mr Lucien Blanchart, maire, rappelle : « l'état difficile de l'alimentation en eau potable des habitants de la Commune et l'intérêt que présenterait la réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable ».

En 1954, par décision de M. le Ministre de la



Reconstruction et du Logement, l'alimentation en eau potable des communes du syndicat intercommunal de Bailleul et Limeux doit être assurée par rattachement des dites communes au syndicat intercommunal de Frucourt, groupant les communes de Citerne, Fresnes-Tilloloy, Frucourt, Vaux-Marquenneville.

En juin 1960 le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Frucourt succède au Syndicat d'études du même nom créé en 1947. Le Conseil demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux du Syndicat.

La première tranche de travaux de 1962 a permis de construire la station de pompage, la conduite de refoulement et le château d'eau.

L'alimentation électrique 15.000 volts de la station est réalisée en 1963.

En novembre 1964, les habitants de la commune signent un engagement d'abonnement au SIAEP de Frucourt.

La deuxième tranche d'adduction de l'eau potable sera réalisée en 1965, et financée par le transfert de dommages de guerre provenant du dossier des mares communales. Vingt années auront été nécessaires pour voir l'eau s'écouler du robinet.

Le réseau :

Un forage d'un diamètre utile de 71 cm assure l'alimentation des communes du syndicat : Frucourt, Citerne, Vaux-Marquenneville, Fresne-Tilloloy, Limeux, Bailleul, Bellifontaine, Grandsart, Fréchencourt, Mérélessart, Wiry-au-Mont, Wiry-au-Val et Woirel ; soit environ 1400 habitants pour une consommation annuelle de 147 000 m³.

Production journalière moyenne : 400 m³ ; capacité du château d'eau : 400 m³.

Le captage :

Il se fait au « Bois de Longue Attente » à Vaux-Marquenneville.

Initialement, le captage se faisait à l'aide d'un puits datant de 1947 et d'un diamètre de 130 cm avec deux pompes de 20 m³/h chacune, il fut abandonné en 1991.

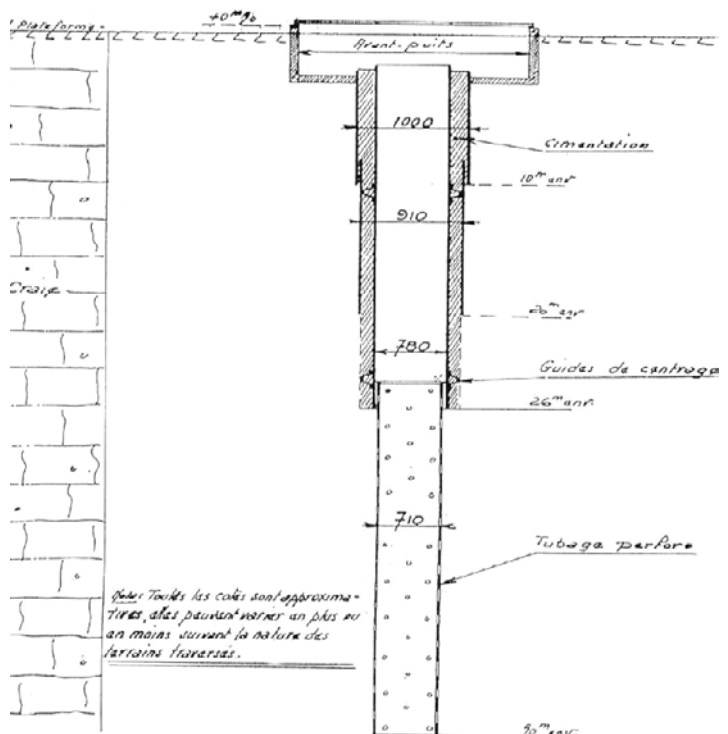
Un forage de 1974 de diamètre 71 cm assure l'alimentation actuelle. Sa profondeur est de 50 mètres, en tubes pleins jusqu'à 26 mètres et en tubes crépinés de 26 à 50 m.

Le plan d'eau est profond de 26m.

2 pompes équipent l'ouvrage : celle de 1974 avec un débit de 50 m³/h et celle de 1991 avec un débit de 60 m³/h. Le débit d'exploitation est de 50 à 60 m³/h.

FORAGE DE 1974

*Amélioration du Captage de FRUCOURT (Vemme)
Exécution d'un forage complémentaire - Coupe - Forage*



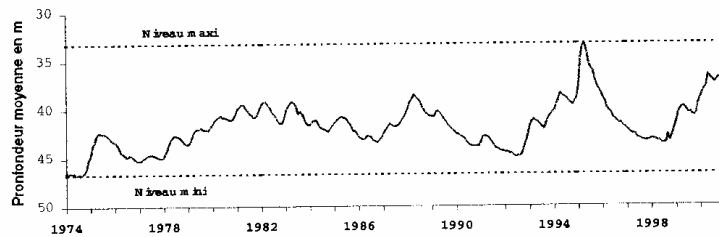
Origine des eaux :

C'est un réseau de fissures dans la craie massive qui renferme une nappe aquifère dite « nappe de la craie ».

Les eaux de pluie percolent très rapidement les quelques décimètres de terre arable argilo-sableuse et parviennent alors dans la craie altérée puis plus compacte où elles circulent dans un réseau de fissures pour parvenir dans la craie dure et sur les niveaux de marnes imperméables.

Actuellement l'eau est conforme aux règlements de potabilité sans aucun traitement.

5) Huppy :



Réalisation : Bernard Briquet
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - Cellule Hydrologie et Risques
Edité le 12/01/01

À Huppy, l'Agence de l'eau du bassin Nord Artois Picardie a installé un piézomètre qui mesure le niveau des nappes souterraines. Ce graphique représente ce niveau pour ces dix-sept dernières années :

Si le niveau inférieur de la nappe a été obtenu durant les années 1970, le niveau supérieur a été atteint en 1995, la fin des années du siècle indique une remontée du niveau de la nappe. Dans les zones plus sensibles, cette remontée de l'eau des nappes est la cause des inondations en cette année 2001.

L'hiver pluvieux 2000-2001 ne fit que succéder à d'autres années de pluies également importantes. Le cumul de ces pluies explique les débordements de la nappe dans les niveaux bas où elle affleure le niveau habituel du sol.

6) Bailleul :

En séance, le 28 février 1931, le conseil décide d'adhérer au syndicat intercommunal d'étude d'adduction d'eau dans le Vimeu dont le siège social est à Fressenneville et demande comme les communes déjà adhérentes l'étude gratuite des projets d'adduction d'eau par le génie rural.

Le 3 mai 1946, le maire M. Mellier rappelle l'état lamentable de l'alimentation en eau potable des habitants de la commune, et l'intérêt que présenterait la réalisation d'un réseau intercommunal de distribution d'eau potable, groupant les communes de Bailleul et Limeux. Ce syndicat se dénommera Syndicat de Bailleul, aura son siège à la mairie de Bailleul, les fonctions de receveur seront remplies par le receveur municipal de Bailleul. Il sollicite pour l'étude et la réalisation du projet, le concours technique et financier du service du génie rural et désigne MM. Courtot & Ronfort, ingénieurs des Arts et Manufactures à Arras comme directeurs des travaux.

En 1954, le syndicat sera rattaché à celui de Frucourt.

ASSAINISSEMENT

Condé-Folie :

Dans les années 1945 à 1950 on pose une canalisation destinée à desservir la commune en eau potable, ainsi que des canalisations qui transiteront les effluents et les eaux usées vers les bassins de décantation.



En 1959, la distribution d'eau est achevée.

De 1966 à 1975, on pose des bordures de trottoir pour l'évacuation des eaux pluviales.

En 1991, on délibère pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et d'un réseau d'assainissement qui permettra de shunter les deux stations d'épuration devenues obsolètes.

Le 24 juin 1994, les Établissements Saba obtiennent le marché de l'appel d'offres.

Hallencourt :

le 28 mars 1959 M. Pierre Longue Épée maire

« Depuis six ans la question de l'assainissement de la commune par la suppression des mares préoccupe le conseil municipal.

Différentes solutions ont été envisagées notamment le curage et l'évacuation des eaux vers un puits perdu, ces solutions ne peuvent être retenues.

Tout d'abord le curage des mares n'évitera pas les inondations en temps de fortes pluies, inondations fort dommageables pour les voisins et qui se répètent trop fréquemment.

D'autre part, le curage des mares nécessite la réfection des murs de pourtour ce qui occasionnera une dépense importante sans aucun profit puisque la commune est dotée d'un service d'eau courante.

Enfin l'évacuation par puits perdu ne peut constituer qu'une solution précaire et provisoire, elle ne peut être d'ailleurs être retenue comme étant contraire à l'article 38 du règlement sanitaire départemental.

Ainsi les eaux des mares stagnantes et nauséabondes constitueront toujours un danger certain pour la santé publique.

Il résulte d'une étude faite par le service des ponts et chaussées que l'assèchement des mares qui recueillent presque exclusivement les eaux des routes départementales 21 et 53 en un point particulièrement bas ne peuvent être évacués que par une canalisation souterraine profonde vers le vieux chemin d'Abbeville

Cette canalisation qui doit traverser toute l'agglomération d'Hallencourt peut et doit servir à l'assainissement de toute la commune.

Il convient de prévoir l'installation de bordures caniveaux, bouches d'égouts et regards de visite tout au long de cette conduite.

Il convient également d'étendre la pose des bordures au reste des chemins départementaux n°21 des rues Louis Deneux et Saint Denis, ainsi qu'au reste des chemins départementaux n°53 rue Notre Dame et n°173, rues de la République et Douville Maillefeu, situées dans la traverse ce qui permettra un assainissement des principales artères de la commune.

Ces travaux présenteront un intérêt certain pour la conservation des routes. En effet, le défaut d'écoulement actuel des eaux entraîne une dégradation rapide des chemins.

Par suite la commune est en droit d'espérer obtenir, pour l'exécution de ces travaux dont l'importance est disproportionnée avec ses ressources, une subvention du département.

Le devis estimatif dressé par le service des ponts et chaussées s'élève à 25.000.000F »

le 9 décembre 1960 (M. Hornstein maire)

Le conseil municipal vote un emprunt de 80.000F au Crédit Foncier de France pour débiter la première tranche de l'assainissement.

le 31 mars 1961

Mise en adjudication des travaux de la première tranche. Adoption du principe de l'exécution de la seconde tranche qui prévoit la pose de bordures caniveaux rue Louis Deneux, rue Notre Dame, rue de la République, rue Saint Denis, rue Douville Maillefeu.

le 2 juillet 1962

Les eaux pluviales collectées par le réseau d'égout ont été dirigées vers le chemin d'Abbeville et se déversent naturellement dans une ancienne carrière appartenant à M. Dizeux Julien. Il y a lieu d'envisager l'achat de cette carrière (réalisé le 11 octobre 1968).

le 23 décembre 1975

Le conseil municipal décide de confier à direction départementale de l'équipement le projet de création du réseau d'assainissement (3.150.000F) et de la station d'épuration (630.000F)

le 13 avril 1978

Le projet d'assainissement déposé le 23 décembre 1975 a été agréé par le préfet le 28 novembre 1977. La première tranche des travaux (637200F) comportera :

- l'aménagement d'un bassin d'infiltration dans un terrain à acquérir situé chemin rural d'Hallencourt à Abbeville

- la mise en place d'une conduite d'évacuation des eaux usées rue des Simons et Douville Maillefeu jusqu'au terrain de la future station d'épuration.

le 10 octobre 1978

- Acquisition d'une parcelle de 83,90 ares pour le bassin d'infiltration destiné à retenir les eaux pluviales et la station d'épuration.

- Les eaux pluviales de la rue des Simons et de la rue des Rainvillers seront évacuées dans un bassin d'infiltration situé chemin de la Porte, on achète en conséquence un terrain de 10.89 ares.

le 30 juin 1980

Adoption du principe de confier par traité l'affermage du service d'assainissement à la Compagnie Générale des eaux.

le 27 février 1981

La seconde tranche des travaux d'assainissement sera réalisée cette année. Son coût s'élève à 1.000.000F subventionné à 35% par le département.

le 2 février 1983

La société Casadéi de Gien (45) est choisie après un appel d'offres lancé le 12 juillet 1982 auquel ont répondu 10 entreprises pour construire la station d'épuration. Les travaux de génie civil seront sous-traités par la SARL Thibault et Fils à Blangy sur Bresle (76). Le montant total s'élève à 1.058.433,84F TTC.

Le coût total de l'opération y compris les raccordements est évalué à 1.400.000F financés comme suit :

- subvention départementale à 30% : 420.000F
- aide de l'agence de l'eau Artois Picardie : 300.000F
- prêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole : 680.000F

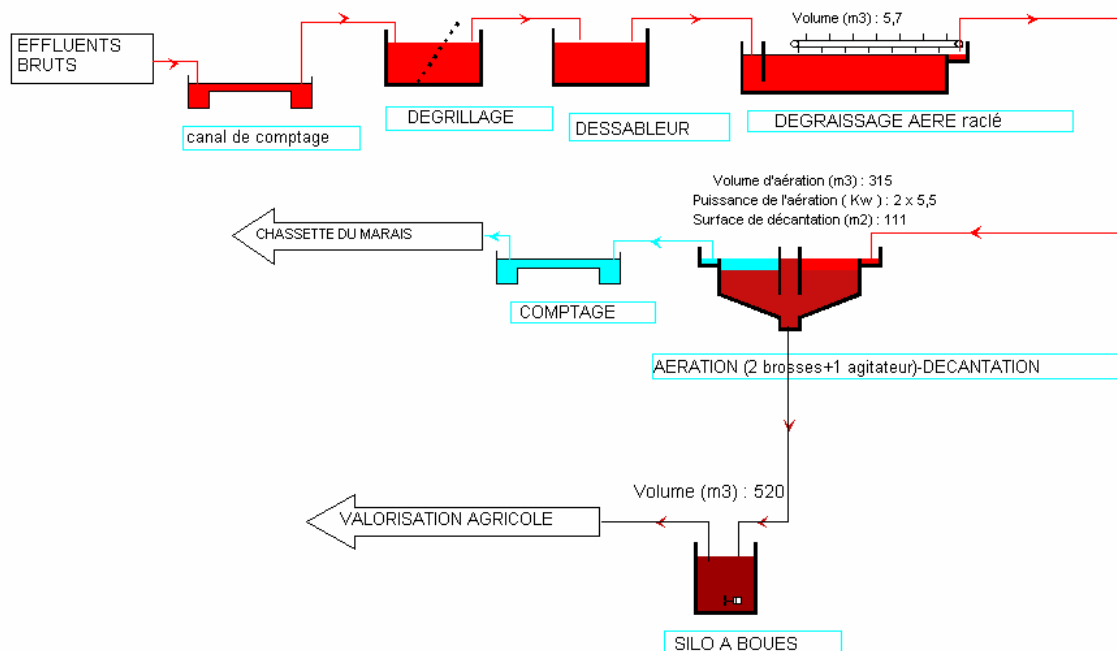
Le début des travaux est fixé au mois de juillet 1983. Le délai d'exécution prescrit est de six mois. Elle sera implantée en bordure du chemin d'Abbeville, à côté du Bois de Derrière, sur le terrain acheté en 1978 comportant le bassin d'infiltration des eaux pluviales.

LES STATIONS D'ÉPURATION :

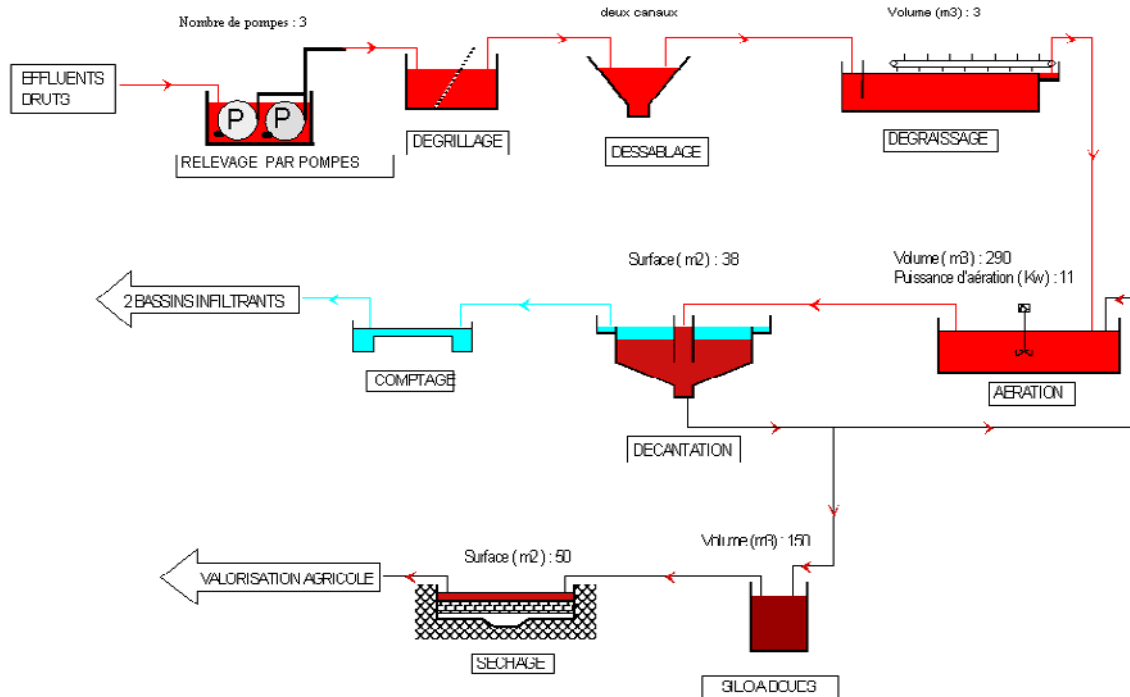
Trois villages possèdent une station d'épuration dans la communauté de communes : Condé-Folie, Hallencourt et Longpré les Corps Saints.

Synoptique de ces trois stations :

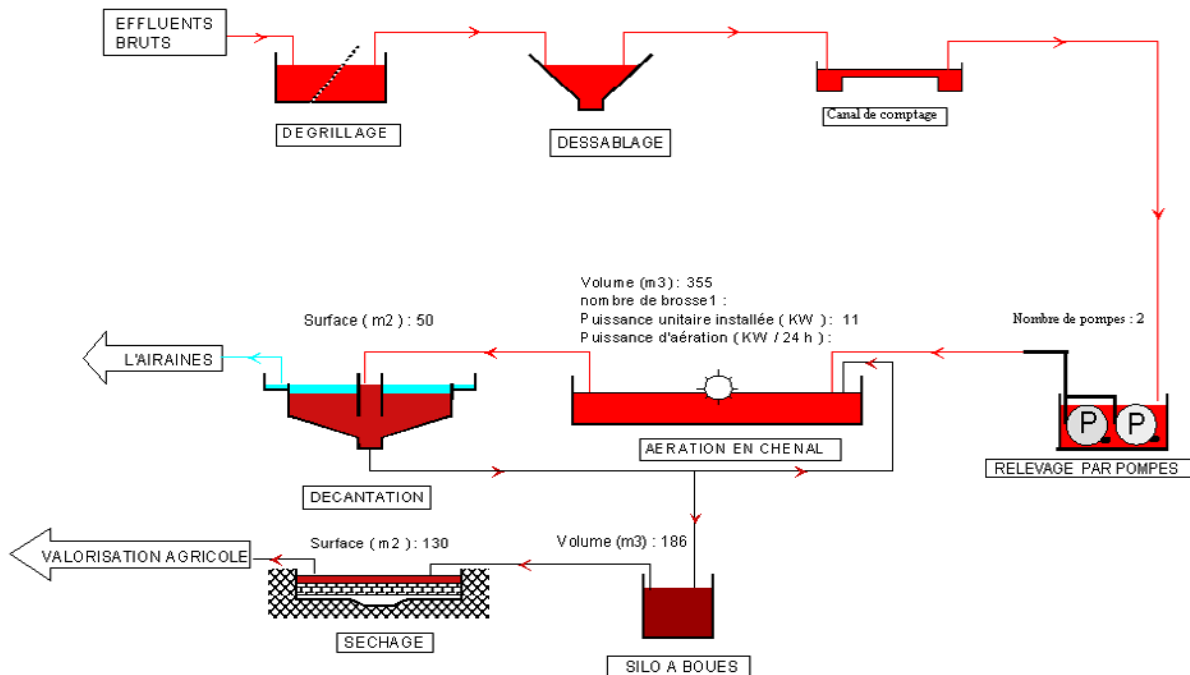
Condé-Folie :



Hallencourt :



Longpré les Corps Saints :



Comment fonctionnent ces stations d'épuration :

Elles utilisent le système séparatif, c'est à dire que les eaux de pluie et les eaux usées sont évacuées dans deux réseaux spécifiques.

À l'arrivée à la station, les eaux brutes doivent subir des traitements préalables de dégrossissage. Ces actions sont destinées à extraire des effluents la plus grande quantité possible d'éléments dont la nature ou la dimension constituerait une gêne pour les traitements ultérieurs. Le dégrillage consiste à empêcher par des grilles l'arrivée intempestive de gros objets susceptibles de

créer des bouchages. Le dessablage extrait après décantation des graviers, sables et particules minérales. Le déshuilage ou dégraissage sépare les graisses par flottation.

L'épuration peut alors être réalisée. Nos trois stations sont des stations biologiques car on élimine la pollution par un procédé biologique et non par la chimie.

En fait, ce sont des bactéries qui vont 'manger' la pollution. Les bactéries étant déjà présentes dans les égouts, il est inutile d'en apporter. Elles forment une sorte de boue vivante en suspension dans l'eau qu'il est nécessaire d'entretenir.

Cela étant, les bactéries ont non seulement besoin de nourriture, c'est à dire de pollution, mais aussi d'oxygène pour respirer. L'aération naturelle de surface est intensifiée artificiellement (brosse, aérateur actionné par une turbine). Elle a lieu dans un bassin dit d'aération. Ce système est appelé système par boues activées.

Après ce passage, l'eau épurée et les micro-organismes sont séparées par décantation dans un second ouvrage : le clarificateur. Les micro-organismes ou boues sont recyclés dans le premier ouvrage ou extraits de la filière.

À Hallencourt, le silo à boues d'une capacité de rétention de 60 jours. Les eaux épurées sont rejetées dans le sol après passage dans deux bassins d'infiltration de 260 m² chacun.

La réduction du volume des boues qui entraîne une diminution des frais en vue de leur élimination, est réalisée en deux étapes : concentration par décantation et déshydratation mécanique.

L'élimination des boues s'effectue par recyclage dans l'agriculture. Elles font l'objet de contrôles fixés par le décret du 8 décembre 1997 et l'arrêté du 8 janvier 1998.

Données :

Les données comparatives suivantes, issues du site Internet de l'agence de l'eau Artois Picardie concernent l'année 1999 ; les boues sont exprimées en tonnes pour l'ensemble de l'année

	Capacité en hab	Capacité par temps sec en m ³ /j	Boues brutes	Boues sèches	Boues épanchées
Condé Folie	1400	210	310	9	9
Hallencourt	1500	225	1160	35	35
Longpré	2000	300	600	18	18

Données sur la pollution : elles sont exprimées en kilogramme par jour.

les matières organiques (MO) : leur dégradation consomme l'oxygène les cours d'eau.

les matières en suspension (MeS) : ces particules en suspension envasent les cours d'eau.

azote : provenant essentiellement de l'urine, il entraîne également une consommation d'oxygène dans les cours d'eau.

phosphore : provenant des rejets humains et surtout des lessives, il permet le développement anarchiques d'algues dans les cours d'eau.

	matières organiques		matières en suspension		azote réduit		phosphore	
	entrées	enlevées	entrées	enlevées	entrées	enlevées	entrées	enlevées
Condé Folie	26	25	28	28	7	6	1	1
Hallencourt	59	55	68	67	13	13	3	2
Longpré	62	55	59	54	13	12	2	1

L'analyse des résultats montre la bonne efficacité de nos trois stations d'épuration, elles sont d'ailleurs classées dans la catégorie 'bonnes – très bonnes'

Nous remercions tout particulièrement Messieurs Gérard Rigolle et Jean Passérieux qui ont bien voulu nous prêter des cartes postales qui ont permis d'illustrer ce document.